

# LES SITES RAMSAR DU BASSIN RHIN-MEUSE

ÉTAT DES LIEUX, ANALYSE DE LA GESTION ET  
UTILISATION DU LABEL RAMSAR DANS UN PROJET DE FILIERE



Etang de Lachaussée – Site des Etangs de la Petite Woèvre. Crédits photos : Justine Duret

DURET, J. 2017. Les sites Ramsar du bassin Rhin-Meuse : Etat des lieux, analyse de la gestion et utilisation du label Ramsar dans un projet de filière. Convention Agence de l'Eau Rhin-Meuse/Association Ramsar France. 76 pages

## RESUMÉ

En réponse aux objectifs de préservation de la ressource en eau et des milieux humides, l'agence de l'Eau Rhin-Meuse a demandé à l'Association Ramsar France de réaliser un état des lieux et une analyse de la gestion des sites Ramsar présents sur son territoire. Ils sont au nombre de trois : « Etangs de la Petite Woèvre », « Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines » et « Rhin supérieur/Oberrhein ». En outre de l'état des lieux, l'étude a pour objectifs d'analyser le jeu d'acteurs, d'identifier les éléments pouvant entraver la bonne gestion des sites et d'évaluer l'appropriation et l'utilisation du label de valorisation Ramsar par les acteurs. Ce travail a également permis d'estimer l'état des filières en lien avec les usages identifiés et de réaliser, en seconde partie d'étude, l'évaluation d'une filière choisie et la proposition d'un projet visant à la soutenir.

Un comité de pilotage, comprenant l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Association Ramsar France, la région Grand-Est, la DREAL Grand-Est et les correspondants des sites a été constitué pour encadrer l'étude.

Grace à des entretiens avec les principaux acteurs des sites et les données contenues dans les différents plans de gestion appliqués sur les sites, l'état des lieux a mis en évidence deux types de gestion différents liés aux caractéristiques des sites et aux contextes locaux.

- La **Petite Woèvre** et les **Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines** sont des sites semblables en taille (5500 ha env.) et en composition de milieu (mosaïque d'étangs, forêts et terres agricoles). Ils réunissent plusieurs critères favorables à une bonne gestion du site : une superposition avec des périmètres Natura2000 et la présence d'une animation et d'un ancrage physique sur le territoire. Une coopération notable des différents animateurs et gestionnaires est soulignée et elle est le gage d'une gestion efficace des sites. Les cœurs naturels des deux sites (étang de Lachaussée et étang du Lindre/forêt de Romersberg) bénéficient de moyens humains et financiers plus importants qui participent à conserver leurs caractéristiques naturelles et leurs biodiversités. Cependant malgré ces efforts de gestion et d'animation, les prairies humides continuent à souffrir de la pression de la céréaliculture et de la déprise de l'élevage. Enrayer cette disparition constitue l'enjeu principal de ces territoires pour les années à venir. Parallèlement, l'étude a révélé le déclin de la filière piscicole traditionnelle, notamment sur le site du Lindre et à ses abords. Si les milieux ne sont pas encore affectés par ce déclin, l'abandon possible de l'entretien des étangs constitue une menace réelle qui doit être considérée par les partenaires publics (AERM, Région, DREAL).
- Le **Rhin Supérieur/Oberrhein** est unique dans sa gestion dans le réseau Ramsar français, du fait de sa taille (47 000 ha) et de son caractère transfrontalier. Dans la partie française, la gestion des milieux est assurée par la superposition du site à de nombreuses aires de protections (Natura2000, RNR, forêts de protection, réserve de chasse et faune sauvage) accompagnée de leurs outils et de leurs moyens. Néanmoins l'animation du territoire est difficile à cause de sa taille et la forte pression économique et démographique de la région menace continuellement les milieux humides du site. Un comité de pilotage transfrontalier se réunit régulièrement mais reste encore peu actif auprès des maîtres d'ouvrage et porteurs de projets. Le site est cependant sur une bonne dynamique avec des organismes et partenaires publics engagés souhaitant soutenir des projets importants visant à connaître, restaurer et préserver les milieux de la zone alluviale.

Concernant le label Ramsar, l'étude des sites a révélé un manque de visibilité du label. Il est par ailleurs souvent éclipsé par les nombreuses autres aires de protections qui se superposent et qui agissent concrètement sur les sites. Le label est, par conséquent, peu connu des élus locaux et du grand public. Les gestionnaires et animateurs s'attachent toutefois à communiquer sur la désignation internationale car elle est, pour eux, une reconnaissance de l'exceptionnelle richesse de ces territoires. On note également quelques exemples d'utilisation du label, comme le projet Rhinature sur le site du Rhin supérieur/Oberrhein, où Ramsar est un argument de valorisation du projet auprès de partenaires scientifiques et publics.

La seconde partie de l'étude s'est portée sur la filière piscicole mosellane, usagère des étangs, qui assure l'entretien de ces milieux par la conduite de l'activité de production de poissons. Alors que la filière rencontre des difficultés qui menacent l'activité traditionnelle, le but de l'étude était d'évaluer la motivation des acteurs à participer à un projet de soutien à la filière en accord avec des objectifs environnementaux, et de consigner leurs propres aspirations dans une proposition de projet.

Les entretiens avec les acteurs ont montré la motivation des partenaires publics et des associations structurantes de la filière à soutenir un projet. Les pisciculteurs ont également montré de l'intérêt vis-à-vis de cette idée mais ne sont pour l'instant pas engagés dans une démarche.

L'analyse des résultats a également servi à dresser les grandes lignes d'un projet possible. Il consisterait en une valorisation locale du poisson d'étang produit et transformé en Moselle par une marque de qualité. La marque serait soumise à un cahier des charges dont les critères de productions seraient compatibles avec le maintien d'une biodiversité aquatique et de l'écosystème « étang ». Dans ce cadre, le label Ramsar pourrait être utilisé pour appuyer l'image d'une filière recherchant l'exemplarité des relations milieux humides/activités humaines et, par extension, la préservation des zones humides.

Toutefois, deux incertitudes importantes subsistent et décideront de la concrétisation de cette proposition. D'une part, pour aller plus loin et être recevable auprès des partenaires publics, la démarche doit avoir un organisme porteur et délimiter son territoire d'action. Et d'autre part, le projet n'aboutira pas sans une implication et une coopération des pisciculteurs de la filière et sans un soutien des partenaires publics sur plusieurs années, à la fois pour de l'animation, du soutien technique et de l'aide à l'investissement.

# SOMMAIRE

RESUMÉ .....	2
<b>1. INTRODUCTION ET CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
1.1. DEFINITION ET ROLE DES ZONES HUMIDES .....	5
1.2. LES POLITIQUES POUR LES ZONES HUMIDES EN FRANCE ET EN EUROPE .....	5
1.3. LA POLITIQUE RAMSAR EN FRANCE .....	5
1.4. L'ASSOCIATION RAMSAR FRANCE .....	6
1.5. LES SITES DU BASSIN RHIN-MEUSE.....	7
<b>2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....</b>	<b>8</b>
<b>3. METHODE DE TRAVAIL .....</b>	<b>9</b>
3.1. COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE .....	9
3.2. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES SITES RAMSAR (PARTIE 1).....	10
3.3. ETUDE COMPLEMENTAIRE DE LA FILIERE PISCICOLE DE MOSELLE (PARTIE 2) .....	11
<b>4. PARTIE 1 - ETATS DES LIEUX DES SITES RAMSAR DU BASSIN RHIN-MEUSE .....</b>	<b>12</b>
4.1. SITE 1 : LES ETANGS DE LA PETITE WOËVRE .....	13
4.1. SITE 2 : LES ETANGS DU LINDRE, FORET DU ROMERSBERG ET ZONES VOISINES .....	23
4.1. SITE 3 : LE RHIN SUPERIEUR/OBERRHEIN .....	32
<b>5. PARTIE 2 – UTILISATION DU LABEL RAMSAR DANS UN PROJET DE TERRITOIRE : CAS DE LA FILIERE 'PISCICULTURES D'ETANGS' DE MOSELLE.....</b>	<b>40</b>
5.1. CONTEXTE ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA FILIERE .....	41
5.1.1. <i>La pisciculture en Lorraine et en Moselle : une filière traditionnelle en difficulté</i> .....	41
5.1.2. <i>Les effets de l'activité piscicole sur le milieu des étangs</i> .....	42
5.1.3. <i>Les aides possibles pour la filière des partenaires publics</i> .....	43
5.2. BILAN DES AVIS DES ACTEURS DE LA FILIERE VIS-A-VIS DE LEUR SITUATION ET DE PROJETS POTENTIELS .....	44
5.2.1. <i>Démarches en cours des acteurs de la filière lorraine</i> .....	44
5.2.2. <i>Synthèse des discussions avec les pisciculteurs et les associations de pisciculteurs</i> .....	46
5.2.3. <i>Ce qui est fait sur d'autres territoires piscicoles</i> .....	49
5.3. UNE SUGGESTION DE PROJET DE SOUTIEN A LA FILIERE PISCICOLE .....	50
5.3.1. <i>Le cadre du projet</i> .....	50
5.3.2. <i>La discussion du projet</i> .....	52
5.3.2.1. Axe 1 : Le compromis entre la production rentable du poisson et la préservation durable de l'écosystème ..	52
5.3.2.2. Axe 2 : La transformation du poisson à la jonction entre les producteurs et les consommateurs .....	56
5.3.2.3. Axe 3 : La valorisation du poisson, l'image d'une filière sur son territoire .....	57
5.4. CONCLUSION.....	59
<b>6. CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>60</b>
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	61
INDEX DES SIGLES.....	64
ANNEXE 1 : CARTE DES SITES RAMSAR DE FRANCE AU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2017 .....	65
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INVITEE A PARTICIPER AU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE .....	66
ANNEXE 3 : LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ENTRETIENS POUR L'ETAT DES LIEUX DES 3 SITES RAMSAR.....	67
ANNEXE 4 : LISTES DES PERSONNES RENCONTREES DANS LA PHASE D'EVALUATION DE LA FILIERE PISCICOLE .....	68
ANNEXE 5 : GUIDES D'ENTRETIEN .....	69
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE.....	70
ANNEXE 7 : GRILLE RELATIVE AUX CRITERES DETERMINANTS POUR LA BONNE GESTION DES ZONES HUMIDES .....	73
ANNEXE 8 : DONNEES PARTIELLES DE FINANCEMENT DE L'ANIMATION ET DES ACTIONS REALISEES SUR LES SITES RAMSAR .....	74

# 1. Introduction et Contexte

## 1.1. Définition et rôle des zones humides

Les milieux humides, de par leur position particulière à l'interface du terrestre et de l'aquatique, sont diverses, complexes et difficilement définissables. Comme beaucoup d'écosystèmes de transitions, ils sont porteurs d'un patrimoine écologique inestimable. Ils accueillent une biodiversité riche où les espèces rivalisent d'adaptations morphologiques et comportementales pour tirer le plus grand bénéfice de ce milieu changeant. Parmi toutes les définitions utilisées pour décrire ces écosystèmes, nous retiendrons celle proposée par la convention internationale pour les zones humides (dit « convention de Ramsar »), préférée à celle plus restreinte de la législation française : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

Longtemps perçus comme inutiles, car impropres à la mise en culture, et nuisibles à l'homme (zones insalubres d'où se propageait les maladies), on estime que 50% des milieux humides ont été détruits durant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ; le constat est similaire à l'échelle mondiale (Boussand, 2005). Bien que ralentie, leur destruction progresse encore afin de gagner des nouvelles terres pour des cultures céréalières ou pour le développement urbain. En outre, on estime qu'il n'existe plus, en France, de zones humides vierges de toutes modifications ou activités anthropiques (Gaucherand et al., 2015).

Et pourtant, en plus d'être le support d'un patrimoine écologique inestimable, les zones humides remplissent de nombreuses fonctions. Elles participent notamment au bon état des masses d'eau et à la prévention des inondations en épurant l'eau et en la stockant (Fustec, 2007). Elles ont également un rôle d'importance dans la limitation du changement climatique et de ses effets grâce, entre autres, à leurs qualités de puits de carbone naturels. Localement, ce changement climatique se traduit par une augmentation des événements météorologiques extrêmes. Les milieux humides littoraux forment une zone tampon qui atténue la force des tempêtes et des submersions marines tandis que les zones humides continentales atténuent les épisodes de crues fluviales, par le stockage d'eau en leur sein, et les épisodes de sécheresse par le relargage de ces mêmes réserves (ANON., 2015).

## 1.2. Les politiques pour les zones humides en France et en Europe

Les zones humides suscitent de l'intérêt des politiques publiques seulement depuis quelques décennies (Fustec, 2007). Pour cause, ces espaces étaient très peu connus jusqu'au début des années 80. Ce n'est qu'après un travail d'identification et d'analyse des fonctions ces milieux par les scientifiques, que les états ont commencé à légiférer en leur faveur.

La France vote la loi sur l'eau en 1992, et met en place un premier plan d'action pour les zones humides en 1995 (Fustec, 2007). Au niveau européen, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) votée en 2000, insiste, elle aussi, sur le fait de prévenir toute dégradation supplémentaire et d'améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des écosystèmes terrestres qui en dépendent directement (Gayet, Gaillard, et al., 2016). Malgré ces législations, plusieurs difficultés persistent (manque de sensibilité et de connaissances de la part des maîtres d'ouvrage et acteurs locaux et publics ; manque de politique nationale pour les principaux usagers des zones humides) qui expliquent que la disparition des zones humides ne soit que ralentie. (Coïc, Amezal, 2014)

## 1.3. La politique Ramsar en France

En plus des mesures nationales et européennes, les milieux humides bénéficient d'une réflexion mondiale. La première convention internationale relative aux zones humides d'intérêt international, particulièrement

comme habitats des oiseaux d'eau, dite « convention de Ramsar », est adopté le 2 février 1971 à Ramsar, Iran (Convention de Ramsar, 1971). La France y adhère en 1986. Ses membres s'engagent à la conservation des milieux humides et à l'utilisation rationnelle de leurs ressources. La convention prévoit aussi la formation d'un réseau mondial de zones humides importantes, notamment pour les oiseaux d'eau (Convention de Ramsar, 1971).

En France, le ministère en charge de l'écologie est le correspondant gouvernemental auprès du secrétariat de la convention de Ramsar. Il est chargé de demander l'inscription de nouveaux sites, de s'assurer de la gestion appropriée de ces espaces et plus généralement de mettre en œuvre la politique nationale pour les zones humides. Il est relayé au niveau régional par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREALs) (MEEDDAT, MAT, 2010).

Pour chaque site, un organisme coordinateur local est désigné, ainsi qu'un correspondant de sites (personne physique appartenant à l'organisme coordinateur). Concernant la gestion, la France a fait le choix de ne pas imposer de réglementation à la labélisation Ramsar et de ne pas allouer de budget à la gestion des sites (au titre de Ramsar). Sans ajout de contraintes réglementaires, le ministère souhaitait ainsi favoriser la désignation des sites et utiliser le classement Ramsar comme label de valorisation d'un territoire (MEEDDAT, MAT, 2010).

Conscient que la valeur d'un label a ses limites vis-à-vis des acteurs locaux et des usages des territoires, le ministère préconise de faire correspondre les délimitations des sites Ramsar à des classements préexistants (Parcs Naturels, Réserves, Natura2000, Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, Sites du conservatoire du littoral). L'intérêt de la démarche est d'utiliser les outils de gestion des autres classements pour atteindre les objectifs Ramsar. Ce choix permet également de limiter la multiplication des instances et périmètres d'intervention et de réaliser des économies de moyens (MEEDDAT, MAT, 2010). Une circulaire du ministère a été publiée en 2009 pour signaler les préconisations de désignation et de gestion des sites Ramsar.

Le premier site Ramsar français fut la Camargue, désigné en 1986, validant ainsi la ratification de la convention par la France. Aujourd'hui le pays compte 46 sites Ramsar (Annexe 1):

- 35 en France métropolitaine couvrant 1,26 millions d'hectares ;
- 11 dans les Outre-mers couvrant 2,41 millions d'hectares.

Et sept territoires ont engagé des démarches pour la désignation de nouveaux sites.

#### 1.4. L'association Ramsar France

Créée en 2011, l'association Ramsar France est née de la volonté des gestionnaires de sites d'avoir une structure qui anime le réseau français et promeut le label. Elle souhaite œuvrer pour une bonne gestion des zones humides classées au titre de la Convention de Ramsar. Ses missions sont de :

- Faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France et les approches préconisées par la convention ;
- Promouvoir les sites Ramsar auprès de tout public, des opérateurs socio-économiques et des collectivités ;
- Encourager et accompagner l'inscription de nouveaux sites français ;
- Créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise en valeur, l'animation, la gestion et la restauration du patrimoine des zones humides en lien avec les autres réseaux d'espaces protégés ;
- Créer un lien entre les sites Ramsar français d'une part, et le ministère de l'écologie et le secrétariat de la convention de Ramsar d'autre part.

En 2014, l'association a réalisé un état des lieux de la gestion des sites du bassin hydrographique Seine-Normandie en collaboration avec l'agence de l'eau Seine-Normandie. Aujourd'hui, l'étude se poursuit sur le bassin Rhin-Meuse (Coïc, Amezal, 2014).

## 1.5. Les sites du bassin Rhin-Meuse

Trois sites classés au titre de la convention Ramsar sont présents sur le territoire couvert par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Les présentations ci-dessous font état d'hypothèses que nous chercherons à confirmer ou infirmer.

- **Les Etangs de la Petite Woëvre** (5985 ha)

Situé au cœur de la Lorraine dans le Parc Naturel Régional du même nom, le site est à l'intérieur d'une dépression, composante du paysage de cuesta de l'Est du bassin parisien. Il est composé de plusieurs étangs piscicoles tantôt imbriqués dans des forêts humides, tantôt dans un paysage agricole de prairies et de cultures. Le site est un des plus anciens sites français désignés (1991), et si sa valeur écologique semble avoir été préservée, la dynamique des élus locaux ne semble pas, quant à elle, avoir perduré. Par conséquent, l'état des lieux devra mettre en évidence les éléments qui font obstacle à l'engagement des collectivités locales.

- **Les Etangs du Lindre, Forêt de Romersberg et zones voisines** (5300 ha)

Situé également en Lorraine et dans le Parc Naturel Régional (partie Est du Parc), le site constitue une partie de la tête de bassin versant de la rivière Seille et appartient au secteur du pays des étangs (entité patrimoniale). La zone comporte une grande portion de forêts, une dizaine d'étangs piscicoles dont le grand étang du Lindre, reconnu comme un site naturel riche et exceptionnel (notamment pour l'avifaune) par les habitants et des ornithologues étrangers. Ce site, classé au titre de la Convention Ramsar en 2002, bénéficie, depuis plusieurs décennies déjà, d'une gestion destinée à sa préservation. A priori le site est donc bien géré par plusieurs maîtres d'ouvrages, et il sera intéressant de mettre en évidence les clefs de cette réussite (si elle est avérée) par le biais de l'état des lieux.

- **Le Rhin Supérieur/Oberrhein** (22413 ha en France, 25117 ha en Allemagne, 47530 ha en totalité)

Ce site est le seul site Ramsar transfrontalier de France, situé en Alsace et dans le Land Bade Wurtemberg. Il recouvre les terrains alluviaux de part et d'autre du Rhin franco-allemand, avec une multitude de milieux issus de l'ancien fonctionnement du fleuve. Le territoire a subi des modifications importantes aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles de par la canalisation et la rectification du fleuve. Aujourd'hui, des travaux de restaurations et de renaturation sont réalisés le long du fleuve et sur les zones humides associées. L'étude du site Ramsar, désigné en 2008, présente deux objectifs : évaluer la coopération transfrontalière qui entoure la gestion de ce site très étendu et identifier la place de la désignation Ramsar (et de son comité) dans les actions et la gestion des différents maîtres d'ouvrage.

## 2. Objectifs de l'étude

L'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) a fait appel à l'Association Ramsar France pour réaliser un état des lieux des sites Ramsar de son territoire. Certains outils de l'étude du bassin Seine-Normandie pourront être réutilisés et adaptés, cependant la commande de l'agence Rhin-Meuse inclut des demandes spécifiques, liées à son action et à son territoire.

Les objectifs de l'étude ont été décidés à la suite d'un dialogue entre l'association Ramsar France et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour chacun des trois sites du bassin, il s'agit de :

- Réaliser un état des lieux (administratif, fonctionnel, écologique, socio-économique) ;
- Analyser le jeu d'acteurs à l'échelle des sites et des bassins versants ;
- Identifier les éléments pouvant entraver la bonne gestion des sites ;
- Proposer et identifier des leviers d'appropriations du label Ramsar, des nouveaux outils de communications.

L'AERM souhaite notamment savoir comment le label de valorisation Ramsar est utilisé pour aider à la préservation des zones humides.

Parallèlement l'AERM lancera, à l'automne 2017, un Appel A Projets (AAP) « soutien aux filières favorables à la protection des ressources en eau ».

C'est pourquoi, ajouté aux objectifs précédents, l'agence de l'eau insiste sur le fait de :

- Evaluer l'état des filières en lien avec les usages identifiés sur le site ;
- Connaître la perception des acteurs vis-à-vis des milieux humides ;
- Et identifier les idées de projets de territoire.

Dans la mesure des moyens mis à disposition, l'AERM souhaite que l'étude évalue le potentiel d'une des idées de projets, pouvant répondre à l'AAP et en s'appuyant sur le label Ramsar pour le valoriser.

### 3. Méthode de travail

Afin de répondre à la commande de l'agence de l'eau, l'étude s'est segmentée en deux parties : la première est la réalisation de l'état des lieux général des sites par le biais d'entretiens avec des personnes ciblées et de la bibliographie ; la seconde est l'analyse socio-économique d'une filière d'activité sur un des sites Ramsar avec l'identification de projets de territoire potentiels ; le tout supervisé par un comité de pilotage de l'étude.

#### 3.1. Comité de pilotage de l'étude

Le choix a été fait de réunir un comité de pilotage (CoPil) de l'étude afin d'encadrer et de suivre la réalisation de l'état des lieux des sites Ramsar du bassin hydrographique Rhin-Meuse. Il permet également de concerter et d'impliquer les services régionaux sur le thème des zones humides (Forum des Marais Atlantiques, 2013). Le choix des membres du comité est directement lié aux missions qui sont demandées au comité de pilotage :

- Une connaissance globale de la région et des sites ;
- Un listing des acteurs locaux important à contacter pour récolter les informations de l'état des lieux ;
- Une liste des financements alloués aux sites et des actions financées réalisées.

La conduite de l'étude requière également leurs avis sur les objectifs, sur la méthode proposée pour la récolte des données, sur les premiers résultats de l'étude et enfin sur le rapport découlant du travail réalisé.

Plusieurs structures ont donc été invitées à participer au comité de pilotage :

- **L'Agence de l'eau Rhin-Meuse** : Elle est le commanditaire et le financeur de l'étude. C'est également un service incontournable sur le sujet de la ressource en eau et des milieux humides. Elle finance notamment des projets visant la restauration des milieux humides, des cours d'eau et du fonctionnement hydraulique des milieux.
- **L'Association Ramsar France** : Elle réalise l'étude commandée et a une connaissance globale de la dynamique des sites Ramsar en France.
- **La DREAL Grand-Est** : Ce service déconcentré de l'état est le correspondant local pour l'application de la convention de Ramsar ainsi que le suivi d'autres aires de protections (RNN, Natura2000). C'est également un aménageur du territoire.
- **La Région Grand-Est** : Elle est chef de file en matière de protection de la biodiversité, autorité de classement des RNR, et est un acteur de la politique globale appliquée sur la région. Elle finance également des projets sur son territoire.
- **Le Parc Naturel Régional de Lorraine** : C'est une grande intercommunalité de Lorraine travaillant sur le développement durable et la valorisation du patrimoine naturel. Deux des trois sites se situent dans le PNR. Il porte des actions et une animation du territoire en faveur des milieux naturels.
- **Les Correspondants des sites Ramsar** : Ils ont la connaissance précise des territoires Ramsar et des acteurs concernés par les sites.

Dans le cas présent, le correspondant du site du Rhin Supérieur/Oberrhein est également chargé d'études milieux naturels et biodiversité à la Région Grand Est ; le correspondant pour la petite Woëvre et co-correspondant des Etangs du Lindre, Forêt de Romersberg et zones voisines est le responsable de la mission « Préservation et valorisation des espaces naturels » du Parc naturel de Lorraine. Le second co-correspondant du site du Lindre est le directeur du Domaine du Lindre, appartenant au département de la Moselle.

A noter que la région Grand Est a été récemment constituée par la fusion des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. Il est donc important d'avoir plusieurs personnes issues de chacune de ces anciennes régions pour avoir les connaissances recherchées. Il en est de même pour la DREAL Grand Est et l'agence de l'eau qui, elle, est divisée en sous-unités territoriales.

Finalement, 14 personnes ont été sollicitées pour participer au comité de pilotage (Annexe 2)

### 3.2. Etat des lieux de la gestion des sites Ramsar (Partie 1)

Il s'agit de rassembler l'ensemble des données existantes sur l'état et la gestion des sites Ramsar et d'apporter des compléments utiles. Plusieurs aspects sont traités dans l'étude :

- Le **contexte historique** et la **description** du site : la date de désignation, les acteurs à l'origine du site, l'organisme coordonnant la gestion du site etc.
- La **gestion** du site : comité de pilotage, plan de gestion, superposition avec d'autres aires de protection, actions réalisées etc.
- **L'écologie** : contexte écologique, critères de désignation, connaissances scientifiques, évolution des milieux, enjeux écologiques etc.
- **L'économie et le dynamisme sociale vis-à-vis des milieux naturels** : implication des élus, implication des acteurs du territoire, état des filières d'activités, enjeux économiques etc.

Pour répondre à ces éléments, plusieurs sources d'informations sont utilisées :

- La Fiche Descriptive Ramsar : Fiche officielle remplie par le correspondant du site ; le secrétariat de la convention recommande de la mettre à jour tous les 6 ans (ce qui n'est pas toujours fait) (Convention de Ramsar, 2017);
- L'analyse du réseau des sites Ramsar : Rapport réalisé par Eve Alcoumbre, stagiaire de l'Association Ramsar France et du ministère en charge de l'Ecologie en 2016 (Alcoumbre, 2016) ;
- Autres documents : Plan de gestion réserve, DOCOB Natura2000, documents SAGE et SDAGE etc ;
- Des entretiens avec les correspondants des sites Ramsar et avec les acteurs principaux des territoires (voir ci-dessous) ;
- Réponses du questionnaire envoyé à tous acteurs du territoire (voir ci-dessous).

#### ▪ Questionnaire

Le choix a été fait de privilégier les entretiens en présentiel ou téléphoniques à questionnaire long. Néanmoins un questionnaire court permet de sonder beaucoup d'acteurs et d'identifier des personnes à rencontrer pour la phase d'entretien et qui n'avaient pas été proposées par le CoPil.

L'objectif du questionnaire est de sonder le plus d'acteurs possible sur quatre thèmes identifiés :

- **La connaissance du Label et des zones humides** : Evaluer le niveau de connaissance vis-à-vis du label Ramsar et vis-à-vis des milieux humides, identifier les personnes pour lesquelles le caractère humide (voire la labellisation) du territoire a un effet sur leur activité professionnelle, de loisir ou d'élu.
- **Les informations reçues par les acteurs au sujet des sites** : Evaluer l'information fournie aux acteurs sur la mise en place et l'application de la gestion du site.
- **L'implication des acteurs sur les sites** : Identifier des personnes clés, investies dans la gestion ou l'animation, au sens large, du territoire. Cette partie permettra d'orienter mes choix d'entretiens en seconde phase de l'étude.
- **Les projets de territoire** : identifier des projets, des actions, des événements qui participent ou qui pourraient participer à la dynamique du territoire (en lien avec son caractère humide et son label).

Il a été choisi de proposer un questionnaire court avec des questions aux réponses binaires avec une possibilité de préciser sa réponse (Annexe 6). Ce choix de forme devrait favoriser un taux de réponses important.

#### ▪ Entretiens avec les acteurs du territoire

La liste des acteurs à rencontrer a été établie au premier comité de pilotage. L'objectif est de pouvoir recueillir l'avis des gestionnaires principaux et avoir un aperçu des filières d'activités présentes sur le site. Pour chaque site, une dizaine de personnes ont été contactées. (Annexe 3)

Les entretiens sont menés de manière semi-directive. Les discussions libres sont recherchées car plus riches en contenu ; néanmoins une liste d'informations à recueillir est établie pour chaque catégorie d'acteurs et quelques questions larges sont préparées à l'avance pour débiter les entretiens et orienter les discussions vers les informations à récolter. A la fin de l'entretien, on peut ainsi estimer si les discussions ont permis de recueillir toutes les informations recherchées ou si des questions précises supplémentaires sont requises avant de clôturer l'entretien.

Un contrat d'entretien est lu avant de débiter les discussions pour présenter brièvement l'étude (Annexe 5). Les entretiens sont pris en note et enregistrés par dictaphone (avec l'accord de l'interlocuteur) pour une meilleure retranscription.

#### ▪ **Synthèse des données**

L'analyse et la synthèse des données s'appuient sur la grille relative aux critères déterminants pour la bonne gestion des zones humides du territoire du site (Annexe 7), outil établi pour l'étude des sites Ramsar du bassin Seine-Normandie (Coïc, Amezal, 2014). La grille a été construite à partir des conclusions des ateliers des différents séminaires de gestionnaires de sites Ramsar, de cas concrets (Marais audomarois, Etangs littoraux de la Narbonnaise notamment). Elle est également cohérente avec les indications de « La Boite à outils 'zones humides' », document de l'agence de l'eau Seine-Normandie (Forum des Marais Atlantiques, 2013), dont les éléments et recommandations sont transposables aux zones humides du bassin Rhin-Meuse. La grille n'a donc pas nécessité de modifications avant d'être utilisée dans le cadre de cette étude.

### 3.3. Etude complémentaire de la filière piscicole de Moselle (Partie 2)

Les choix du site et de la filière ont été décidés en comité de pilotage et se sont appuyés sur la synthèse et l'analyse des données de l'état des lieux des trois sites Ramsar. Les arguments de ce choix sont présentés dans la partie correspondante.

#### ▪ **Entretiens semi-directifs avec les acteurs locaux de la filière**

Une nouvelle fois, les informations concernant la filière sont récoltées par le biais d'entretiens (Annexe 5) avec les acteurs de la filière. Une vingtaine de personnes, concernées par le site et la filière choisis, ont été identifiées avec les membres du CoPil (Annexe 4). Ils sont séparés en 3 groupes d'acteurs :

- Les acteurs premiers de la filière : il s'agit ici des pisciculteurs du territoire. Avec cette catégorie, les entretiens sont semi-directifs et portent principalement sur l'activité des pisciculteurs (pratiques, difficultés techniques et économiques, les points positifs, les choix pour l'avenir) et sur un projet potentiel (ce qu'il serait possible de faire pour limiter les difficultés et accroître les possibilités de la filière, motivation, participation) (Annexe 5) ;
- Les acteurs seconds de la filière : il s'agit des structures concernées directement par l'activité de la filière piscicole. Les entretiens sont davantage dirigés avec des questions préparées à l'avance ;
- Les acteurs d'autres territoires piscicoles français qui ont développé des projets pour la filière.

#### ▪ **Synthèse de l'état de la filière et proposition d'un projet local à l'échelle du site Ramsar**

Les informations recueillies sont complétées par de la bibliographie. La synthèse doit mettre en évidence la trame d'un projet qui correspondrait aux enjeux du territoire, serait cohérent avec le label Ramsar et répondrait aux demandes des acteurs de la filière et des partenaires publics. Elle doit également souligner les points bloquants qui nécessitent la concertation des acteurs concernés.

En fonction des résultats et des disponibilités des acteurs, une restitution publique de l'étude et une présentation de la proposition de projet sont envisagées auprès des acteurs de la filière et des partenaires publics.

#### 4. PARTIE 1 - Etats des lieux des sites Ramsar du bassin Rhin-Meuse

Site 1 : Les étangs de la Petite Woèvre

Site 2 : Les étangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines

Site 3 : Le Rhin supérieur/Oberrhein

## Les Etangs de la Petite Woëvre



Etang de Lachaussée. Prairies humides  
Crédits photos : Marie LEMOINE – Agence de l'Eau Rhin-Meuse

## I. Le site

### ▪ Présentation générale du Site

Le site de la Petite Woèvre est une portion de la Plaine de la Woèvre, dépression située entre la côte de Meuse et le plateau de la Haye, et appartenant au système de cuesta de l'Est du Bassin Parisien. Le site est inclus dans le grand réseau hydrographique de la Moselle. La délimitation du site correspond au bassin versant de l'étang de Lachaussée qui alimente l'Yron, affluent de la Moselle ; elle-même s'écoulant de l'autre côté du plateau de la Haye (Parc Naturel Régional de Lorraine, 2012). Il est composé majoritairement d'un sol argilo-calcaire qui, associé au système dépressionnaire humide, en faisait autrefois des terres marécageuses (Convention de Ramsar, 1992). Le territoire a depuis été drainé par la création d'étangs piscicoles au Moyen-Age et s'est organisé en une mosaïque de forêts humides riche en mardelles, étangs piscicoles, mares et prairies humides (Parc Naturel Régional de Lorraine, 2011). Les terres céréalières (en culture) étaient, elles, localisées sur le commencement du plateau (Parc Naturel Régional de Lorraine, 2012). Aujourd'hui cependant si les Forêts se maintiennent, les cultures gagnent du terrain dans la dépression : les prairies sont progressivement drainées et retournées pour la céréaliculture. Les étangs occupent 11% du site, les forêts 43% (dont les ¾ sont domaniales), les terres à usages agricoles (prairies et cultures) représentent 41% du territoire et les 5% restants correspondent à des zones urbanisées et infrastructures de transport (Convention de Ramsar, 1992).

Néanmoins, grâce à l'alternance de ceintures végétales, d'étangs et de prairies extensives restantes, le territoire est un site majeur de nidification, d'hivernage et de haltes migratoires pour de nombreux oiseaux (Parc Naturel Régional de Lorraine, 2011). La plaine accueille notamment la plus grande population de Butor étoilé du Nord-Est de la France. Elle est également propice à de nombreuses autres espèces (en plus des oiseaux). On peut citer, par exemple, la présence de 45 espèces de libellules sur le site (sur les 65 recensées en Lorraine)(Convention de Ramsar, 1992).

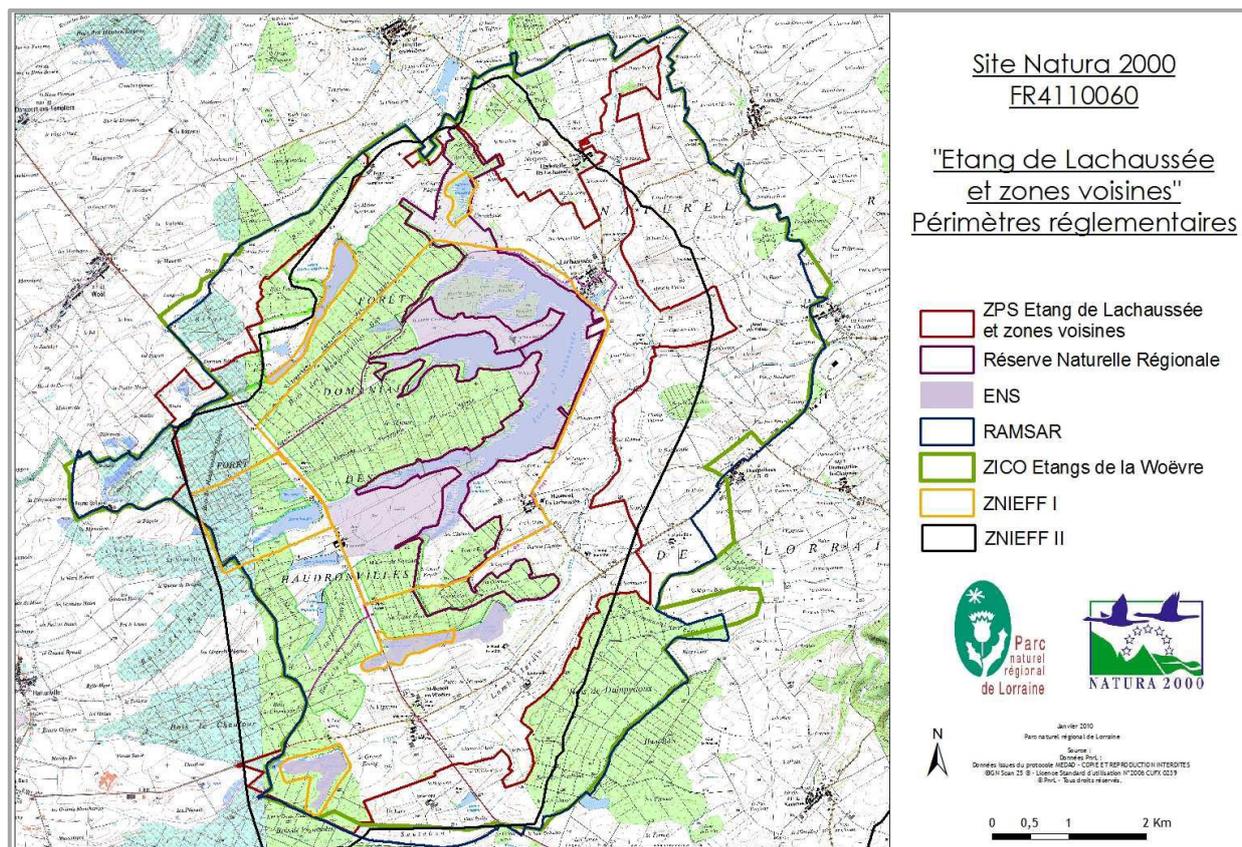
### ▪ Le site Ramsar des « Etangs de la Petite Woèvre »

Désigné en 1991, le site des Etangs de la Petite Woèvre était l'un des premiers sites Ramsar français. Après la ratification de la convention et la désignation du site de la Camargue (en 1986), le ministère de l'environnement (autorité administrative de la Convention pour la France) a voulu marquer son engagement en aidant à la labellisation de nouveaux sites (7 sites en 1991). Si la démarche est globalement descendante (du ministère vers les territoires), le Parc naturel régional de Lorraine, créé en 1974, et la commune de Lachaussée se sont largement investis dans le processus.

Le site Ramsar recouvre 5803 hectares : 7 communes sont concernées par la délimitation Ramsar (la commune de Lachaussée couvre 50% de la zone) ainsi que 3 communautés de communes. Aucun organisme coordinateur du site Ramsar n'est actuellement défini. Par nature et « habitude » le Parc naturel régional de Lorraine est l'organisme référent (travaillant plus pour la sensibilisation que sur la gestion directe de la zone) (Convention de Ramsar, 1992).

La commune de Lachaussée, sous la direction de l'ancien maire de la commune (de 1980 à 2014), a souhaité valoriser et préserver son territoire et ses caractéristiques naturelles en désignant le site sous plusieurs aires de protection et de reconnaissance (Carte 1). Ainsi, en plus d'être sur le territoire du parc de Lorraine et désigné « zone humide d'importance internationale », le site est aussi :

- Site inscrit pour le paysage (1982)
- ZNIEFF (1986)
- Espace naturel sensible du département (1994)
- Une zone Natura2000 (2005)
- Une réserve naturelle Régionale centrée sur le grand étang de Lachaussée (2009)



Carte 1 : Périmètres réglementaires du site Natura 2000 FR4110060  
 Source : DocOb Natura2000 (Parc Naturel Régional de Lorraine, 2011)

Toutes les désignations ont cependant des limites différentes et la multitude de recouvrement des aires de protection donne une impression floue (voir négative) pour le public non initié.

Le site bénéficie du classement Natura2000 depuis 2005 au titre de la directive Oiseaux (classement ZPS « Etang de Lachaussée et zones voisines ») (MNHN, 2017a). Depuis 2008, les orientations du site et actions à mener ont été décidées en concertation avec les acteurs locaux rassemblés dans un comité de pilotage qui se réunit régulièrement (12 fois depuis 2008). De cette concertation, a résulté la formation d'un DocOb, validé en juillet 2011, et qui est encore suivi actuellement. Ajouté à cela, une réserve naturelle régionale de 610ha, classé en 2009, est localisée sur le grand étang de Lachaussée et sa périphérie. La gestion a été déléguée au CEN de Lorraine (un des propriétaires du site) par la Région et le gestionnaire est en étroite collaboration avec les deux autres propriétaires, la commune de Lachaussée et l'APF, qui étaient également très favorables à cette désignation.

La RNR ne représente que 10% du site Ramsar et la zone Natura2000, 60%. Seul le PnrL inclut presque la totalité du site (95%) (Alcoumbre, 2016).

▪ **Critères motivant la reconnaissance**

- Critère relatif aux zones humides représentatives ou unique :

Le complexe d'étangs, de mares, de prairies et de forêts humides riches en mardelles est représentatif de la dépression de la Woèvre et des zones d'étangs du Nord-Est de la France. En outre, le site, en amont du bassin versant de l'Yron, lui sert de réservoir d'eau, en particulier pour la maîtrise des crues et le soutien de débit d'étiage.

- Critères tenant compte des espèces et des communautés écologiques :

Le site abrite un nombre important d'espèces d'oiseaux citées comme étant vulnérable ou en danger (Annexe 1 de la directive Oiseau, livre rouge des oiseaux de Lorraine, livre rouge national des oiseaux). On trouve 88 espèces d'oiseaux (dont 29 de la Directive Oiseaux), 10 amphibiens, 2 mammifères, 3 invertébrés de la liste rouge de l'UICN 2007. Le site abrite un grand nombre d'espèces pour différents stades de vie. En période de reproduction notamment, les roselières du site abritent des espèces sensibles comme le Butor étoilé, le Blongios nain, le Héron pourpré, le Busard des roseaux, la Marouette ponctuée, la Marouette poussin et la Rousserolle turdoïde (MNHN, 2017a). Il est en lien direct avec deux grands plans d'eau de Lorraine et terres humides associés (le lac de la Madine à 6km et l'étang du Lindre à 65 km), toutes trois formant un réseau de grands plans d'eaux riches sur le plan ornithologique.

En outre, 183 espèces d'oiseaux sont observables (sur les 290 comptabilisées en Lorraine), représentatives de l'avifaune des étangs de Lorraine. Le site se situe sur un axe de migration privilégié Nord-Sud. Les oiseaux fréquentent le site tout au long de l'année pour des stades différents de cycle de vie (nidification, hivernage, halte migratoire). La zone est également représentative des zones d'étangs du nord-est pour les amphibiens et les insectes aquatiques.

(Convention de Ramsar, 1992)

#### ▪ **Cadre réglementaire et gestion des zones humides**

La convention de Ramsar n'apporte pas de contraintes réglementaires aux sites désignés. Souvent, c'est la délimitation au titre de Natura2000 qui s'impose sur le territoire. Cependant ici, la zone Natura2000 ne recouvre que 60% du site Ramsar alors que le parc en recouvre 95%. Ramsar s'appuie donc sur la Charte du PnrL, mais également sur le DocOb Natura2000 et le plan de gestion de la réserve (réglementation et moyen d'actions plus fort) pour atteindre au mieux les objectifs fixés.

Le grand étang est propriété de l'Association des Paralysés de France qui réalise une activité de pisciculture. La structure a toujours conservé des pratiques extensives qui ont maintenu les milieux en bon état écologique. Les prairies, dont ils sont propriétaires en bordure d'étangs, sont pâturées par un troupeau de chevaux et gérées, là-aussi, pour favoriser la biodiversité. De manière générale, l'APF travaille en collaboration avec le gestionnaire de la RNR pour que les activités du site soient cohérentes avec les objectifs de l'aire de protection.

La forêt représente une part importante du site et est en grande majorité gérée par l'ONF (domanial ou communal en régime forestier). En plus des directives internes de l'ONF concernant la préservation des sols, fossés, mardelles et de la biodiversité forestière (ilot de vieillissement et senescence), le gestionnaire travaille également en partenariat avec Natura2000 et la Réserve pour la cohérence des plans de gestion/aménagement.

La discussion est privilégiée avec les autres acteurs ayant des activités sur le territoire (agriculteurs, pisciculteurs, chasseurs, pêcheurs etc.) et chacun agit donc à son niveau pour aider les filières d'activités. De manière générale, si les activités ne sont pas rentables économiquement, l'entretien des milieux n'est plus effectué (ou plus avec des pratiques favorables à la préservation du milieu) et l'on risque leur disparition. Le rôle du PnrL est important dans le processus et il travaille depuis plusieurs décennies dans ce sens avec, par exemple, des propositions de projets innovants (ex : la filière foin de qualité, vente de foin issue des prairies humides pour l'alimentation des animaux de compagnie), les « Boutiques Parc », etc.

## II. Analyse de la gestion – Grille

Etangs de la Petite Woëvre		Nom du Site Ramsar
Motivation et implication des élus		
Acteurs locaux impliqués	Commune de Lachaussée	Oui - Initiateurs de la démarche de labellisation Ramsar et au Comité de Pilotage Natura2000
	CENL	Oui - Gestionnaire de la RNR du Grand étang de Lachaussée et participe au Comité de Pilotage Natura2000
	PNRL	Oui –Initiateurs de la démarche de labellisation Ramsar et Structure porteuse du Site Natura2000
	Conseil Régional du Grand Est	Oui – A validé le classement RNR et participe au Comité de Pilotage Natura2000
	DREAL	Oui - Maitre d’ouvrage de la Réalisation du DocOb Natura2000
	DDT de la Meuse et Meurthe-et-Moselle	Oui - participent au Comité de Pilotage Natura2000 et à la réalisation du Document d’objectifs
	Préfecture de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle	
	Agence de l’eau Rhin-Meuse	
	AFB	
	Conseils départementaux de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle	
	LPO	
	Centre Ornithologique Lorrain	
	ONF	
	ONCFS	
	Association des paralysés de France	
	Fédérations départementales de la pêche et de la protection des milieux aquatiques	
	Fédérations départementales des chasseurs	
	Chambres d’agriculture de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle	
	FDSEAs	
Communes	Non – Rarement présent au Comité de pilotage	
Communautés de Communes		
Acteurs spécifiques du tourisme	Non	

Dynamique commune entre élus et techniciens		La politique de la nouvelle région concernant les espaces « Natura2000 » et « RNR » manque de clarté selon les gestionnaires mais globalement pas d'opposition majeure.
Réunions d'informations et d'échange avec les acteurs		CoPil en moyenne 1fois/an (12 fois depuis 2008) et échanges avec les usagers du territoire privilégiés (réunions formelles mais surtout informelles « de voisinage »).
<b>Information et concertation des acteurs autour des différents usages</b>		
Concertation autour des différents usages	Agricole	Oui – Groupe de travail pour le DocOb et concertation pour la contractualisation (MAEC)
	Forestier	Oui - Groupe de travail pour le DocOb et concertation pour la contractualisation (Contrat Natura sur 200 arbres en vieillissement) et sur les pratiques
	Piscicole	Oui - Groupe de travail pour le DocOb et concertation pour la contractualisation (Contrats Natura2000 sur des digues d'étangs)
	Urbain	Pas Concerné
	Touristique	Oui – Faible pour l'instant mais objectifs de soutenir les activités de l'APF (restauration, boutique et animation naturaliste).
	Loisirs	Oui – concernant la chasse et la pêche.
Intégration dans les documents d'urbanisme		Oui – Le parc donne son avis à chaque révision de documents d'urbanisme des communes
<b>Connaissance et identification des usages</b>		
Acquisition/collecte de connaissances sur le site (+ source)	Inventaire	Oui – <i>Données</i> RNR (suivi espèces et état des milieux) et N2000 (Diagnostic complet pré-désignation et suivi d'espèces)
	Cartographie	Oui – <i>Données</i> PnrL et DocOb Natura2000 (ABC sur l'ensemble des communes du Parc, anciennes maintenant)
	Base de données	Oui - <i>données</i> Natura2000, PnrL et Réserve répertoriées dans des bases.
Superpositions des périmètres de protection	N2000 « Etang de Lachaussée et zones voisines »	Oui – 58% du site Ramsar
	PNR de Lorraine	Oui – 95% du site Ramsar
	RNR du Grand étang de Lachaussée	Oui – 10% du site
	RNN	Non
	APPB	Oui – Etang de Vigneulles (32ha)
	Site Classé	Oui

	ENS	Oui – env. 15% du site
<b>Diagnostic de territoire (enjeux, fonctions, menaces)</b>		
Prairies Humides : Enjeu fort, menacées de destruction par la mise en culture. Un soutien à la filière élevage est une des clefs pour maintenir les prairies.		
Forêts : Rajeunissement des forêts et menaces pour leur régénération (anomalie de la fructification des chênes et dépérissement à cause de la chenille processionnaire).		
Etangs : Bon état écologique et gestion appropriée. Conserver la dynamique		
<b>Animation Zones Humides sur le territoire</b>		
Coordinateur Ramsar		Laurent Godé - PnrL
Animateur Zones Humides		1,3 ETP (1 ETP RNR + 0,3 ETP Natura2000) + temps d'animation global du Parc + 3 ETP APF (Animations Nature, sorties scolaires et tout public)
Ancrage physique au sein du territoire (centre d'accueil)		Non
<b>Contractualisation</b>		
Présence d'un document de gestion spécifique (ex : contrat de marais etc.)		Non – au titre de Ramsar Mais Charte du PnrL, DocOb Natura2000 et Plan de gestion de la RNR, qui tiennent compte des objectifs Natura2000
Plan de gestion en lien avec d'autres documents de planification	SDAGE	Oui - pris en compte dans le DocOb Natura2000 et le plan de gestion de la RNR
	SAGE	Oui - pris en compte dans le DocOb Natura2000 et le plan de gestion de la RNR
	Plan d'aménagement ONF	Oui - prise en compte mutuelle avec le DocOb Natura2000 et le plan de gestion RNR
	Charte PnrL	Oui - pris en compte dans le DocOb Natura2000 et le plan de gestion de la RNR
Contractualisation impliquant tous les acteurs		Oui avec certains acteurs – MAEC avec agriculteurs, 3 Contrats Natura2000 avec pisciculteurs et ONF

### III. Synthèse de gestion

#### ▪ Bonne entente entre les différentes structures de gestion et d'animation du territoire

Malgré le recoupement de leurs périmètres de gestion, la gestion du site est marquée par un travail en bonne intelligence du gestionnaire de la RNR et l'animateur Natura2000. Sachant que les objectifs de préservation des milieux des deux plans de gestion sont similaires, ils travaillent de concert et tentent ainsi d'éviter les doublons et les dépenses inutiles en partageant les informations et les données naturalistes. Les échanges entre le PnrL et le CENL (structures porteuses de l'animation et de la gestion) sont également nombreux et constructifs.

#### ▪ Information et concertation appuyée des acteurs autour des différents usages

Dans la même philosophie, les échanges sont nombreux et productifs avec l'APF (pisciculteur et propriétaire du Grand étang de Lachaussée et de trois étangs satellites) et l'ONF (gestionnaire de la majorité des forêts du site). Néanmoins, l'APF traverse des difficultés importantes vis-à-vis de certaines de ses activités (probable

arrêt de la production de volailles et de lapins) qui engendre des inquiétudes quant à la poursuite du centre de Lachaussée.

Globalement la concertation est positive avec les usagers des étangs, de même qu'avec les agriculteurs dans la Réserve. A l'échelle de Natura2000, l'effort d'information et de concertation est important, mais l'adhésion au projet Natura2000 dépend de l'interlocuteur.

#### ▪ **Bonne connaissance et diagnostic du territoire établi**

Des diagnostics de territoire ont été réalisés et ont permis d'aboutir au DocOb Natura2000 et au plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale. Ils se sont tous les deux appuyés sur des connaissances acquises par le PnrL depuis sa création en 1974. Ces différentes entités continuent à récolter de la connaissance notamment pour évaluer l'incidence des contrats Natura2000 et la réaction des milieux et des espèces aux actions d'entretien ou de restauration. On peut citer ainsi le comptage annuel de la nidification du Butor étoilé. Ces données sont partagées entre les différentes structures.

#### ▪ **Animation existante mais limitée**

L'animation sur le territoire de la Réserve est suffisante. En revanche, à l'échelle de Natura2000, le temps d'animation est trop faible pour atteindre les objectifs fixés. Le territoire Ramsar hors Natura 2000 (environ 40% du site) est sans animation dédié en dehors des actions globales portées par le PnrL.

#### ▪ **Contractualisation s'appuyant sur plusieurs outils volontaires**

Les contrats Natura sont des contrats volontaires qui apportent un engagement conforme aux objectifs définis par le DocOb. Ils peuvent être agricoles (MAEc, mesures agro-environnementales et climatiques), forestiers ou autres.

- **MAEc** : plusieurs mesures spécifiques sont proposées sur le secteur de Lachaussée, des mesures concernant les prairies, cultures ou les linéaires d'arbres (haies, ripisylves) Certaines, spécifiques, concernent les mares.
- **Contrat Natura2000 Forestier** : Un contrat « îlots de vieillissement » est en cours sur la forêt de Haumont avec la commune (propriétaire) et l'ONF (gestionnaire).
- **Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier** : Deux contrats ont été engagés sur deux étangs satellites du grand étang pour des restaurations de digue et un contrat avec l'APF pour le pâturage extensif des prairies humides par des chevaux Konik polski.
- **Chartre Natura2000** : peut être signée par tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura2000. Elle se compose d'une liste de recommandations et d'engagements portant sur des pratiques de gestion courantes, sportives ou de loisirs, respectueuses des habitats naturels et des espèces. Les propriétaires et les exploitants y adhèrent volontairement.
- **Baux ruraux environnementaux** : sur le territoire de la réserve, tous les agriculteurs ont signé volontairement (et/ou renouvelé) des baux ruraux environnementaux.

La présence de la Réserve Naturelle est très importante pour la préservation des milieux ciblés par Natura2000 et Ramsar, car la réglementation est plus forte avec un budget conséquent.

#### ▪ **Motivation et implication des élus locaux presque inexistante**

En dehors de la commune de Lachaussée, les communes et les communautés de communes ne sont pas impliquées dans Ramsar ou Natura2000. Le nouveau conseil municipal de Lachaussée est peu au courant des gestions et désignations environnementales engagées par son précédent maire.

Ce manque d'implication est un héritage du contexte politique passé. L'ancien maire de Lachaussée était à l'origine de toutes les désignations (depuis 1980) et était impliqué dans des relations conflictuelles avec les élus des communes et des communautés de communes voisines (origine citée du désintéressement des autres communes et communautés de communes au projet Ramsar et Natura2000). En outre, le récent changement politique à Lachaussée et l'instabilité constaté du nouveau conseil municipal provoque un contexte défavorable à une motivation et une implication des élus de Lachaussée dans ces périmètres de protection.

#### ▪ **Financement**

Du point de vue de Natura2000, les financements sont trop faibles pour atteindre les objectifs affichés. On note également un défaut de paiement des MAEC, discréditant l'outil et Natura2000 du point de vue des agriculteurs. A l'échelle de la réserve régionale (607ha sur 5300), les financements sont suffisants à répondre aux objectifs fixés (Annexe 8).

#### ▪ **Extension envisagée du site Ramsar**

Un projet d'extension du site Ramsar vers l'étang de Madine et la forêt de la Reine est actuellement envisagé. L'espace proposé est également dans la dépression de la Woëvre, possède les mêmes caractéristiques humides et pédologiques et est reconnu pour son intérêt écologique par deux désignations Natura2000 au titre des directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux. Il est également prévu d'intégrer les espaces agricoles entre les sites d'intérêts (les étangs et la forêt), bien qu'ils ne bénéficieront que de l'animation du PnrL. L'extension est plutôt bien perçue par la plupart des acteurs rencontrés (Annexe 3) et est considérée comme cohérente d'un point de vue écologique. Un des effets attendus de cette extension est de redynamiser le site originel en ajoutant des nouveaux territoires avec des acteurs impliqués et motivés.

### **IV. Pistes d'amélioration**

Une des principales difficultés du site, et qui a été très souvent citée par les acteurs rencontrés, est le manque d'implication des élus locaux.

Pour reconquérir l'attention des élus, il faudrait, en premier lieu, effacer progressivement les traces des anciens conflits politiques, notamment en réaffirmant, et officialisant, la coordination du site par le Parc naturel Régional de Lorraine. Le parc est en effet la structure la mieux placée pour rétablir un dialogue avec les élus des communes et communautés de communes sur un sujet concernant l'environnement et la naturalité de la zone. D'autre part, travailler pour développer un projet de territoire, en accord avec les objectifs environnementaux, serait un moyen d'attirer l'attention des élus sur les enjeux du site.

Un deuxième point inquiétant est la situation difficile de l'association des paralysés de France, propriétaire de l'étang de Lachaussée. Il s'agit d'un acteur important du site qui est attentif aux recommandations des animateurs des aires de protection. Un moyen d'aider cet acteur est également de proposer un projet dans lequel pourrait s'inscrire l'association et ses activités.

Enfin le dernier point à relever est la difficulté à apporter une gestion et une animation sur la partie du site Ramsar qui est en dehors de la délimitation Natura 2000 (et de la RNR). La question de la gestion des espaces sans animation spécifique se pose aussi pour la proposition du site Ramsar étendu. Deux solutions répondent à cette question :

- Soit on réduit les sites Ramsar aux territoires où l'animation est déjà effective.
- Soit on conserve des zones périphériques et on utilise le label Ramsar pour appuyer des projets de restauration de cours d'eau et de mares, de plantation de haies, de création de circuits de proximité, de conversion en bio, etc. qui améliorent la qualité des milieux et de l'eau en périphérie (donc potentiellement en amont) des zones humides à fort enjeux.

C'est ce deuxième choix qui a été retenu pour le site Ramsar de la Petite Woëvre.

Concernant les projets de territoire, de nombreuses pistes sont en cours de réflexion :

- Développer un tourisme ornithologique, avec chemins de randonnées et observatoires, associé à une offre d'hébergement et de restauration. L'ensemble de la dépression (délimitation envisagée pour le site Ramsar étendu) semble l'échelle la plus pertinente pour proposer une offre variée avec plusieurs points

d'intérêts. Un programme Leader pour le développement touristique est déjà en cours sur la partie Ouest du parc incluant le site Ramsar (actuel et la proposition d'extension). La stratégie du programme Leader s'articule autour d'une priorité ciblée, qui est « s'approprier le territoire et le mailler pour une meilleure organisation du tourisme durable ».

- Développer avec l'APF d'une filière de production de végétaux aquatiques « locaux ».
- Développer un circuit de vente de proximité de viande pour venir en aide à la filière élevage.
- Travailler sur les trames vertes et bleues avec de l'investissement et de l'accompagnement à la restauration des continuités écologiques et infrastructures pour la biodiversité (haies, mares, berges etc.)
- Développer l'agroforesterie. Actuellement un projet de conversion de 1000 hectares en agroécologie est porté par la chambre d'agriculture.
- Encourager les conversions en bio. Le parc avait déjà essayé de travailler avec les agriculteurs du Ried de Mad et de l'Iron il y a quelques années. Mais les agriculteurs n'étaient encore pas prêts. Aujourd'hui les réflexions ont évolué et le contexte économique autour de la filière bio est favorable.

A noter qu'un listing des maîtres d'ouvrage et un bilan complet des financements alloués au territoire du site n'ont pas pu être effectués par manque de temps. Les aides de l'Agence de l'Eau n'ont, par exemple, pas pu être récoltées. Ce travail pourrait apporter des informations complémentaires (Annexe 7).

## V. Conclusion

Le site Ramsar de la Petite Woèvre réunit quelques conditions favorables à la bonne gestion de la zone humide :

- Le processus de désignation au titre de la directive Oiseaux s'est fait en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'identifier les enjeux, les problématiques et de proposer des solutions adaptées au site. Cette concertation se maintient par la réunion régulière du comité de pilotage.
- La présence d'un gestionnaire du CENL pour la réserve régionale et d'un animateur Natura2000 du PnrL sur le site et d'un ancrage physique sur le site. Une gestion et une animation effective sur ces espaces permettent la définition de plan de gestion concerté et cohérents entre eux. Cet aspect est renforcé par la très bonne entente entre les gestionnaires et animateurs et la coopération des structures auxquels ils appartiennent.

Néanmoins le site pâtit aussi de conditions défavorables à sa gestion :

- La motivation et l'implication des élus locaux sont inexistantes cet état résultant d'anciennes querelles politiques. Ce manque de considération des périmètres de protection n'aide pas à l'animation de la zone, et donc à sa préservation.
- Le périmètre Ramsar est plus étendu que les autres aires de protection, ce qui entraîne un défaut d'animation sur une grande partie du site.

Cependant, grâce à l'implication du Parc Naturel Régional de Lorraine et des partenaires publics (Région, agence de l'eau), associatifs (CENL) et privée (APF), les milieux composants le site ont été globalement préservés depuis 1991, à l'exception des prairies humides qui souffrent encore des évolutions du modèle agricole.

Les acteurs impliqués de ce territoire réfléchissent activement à une extension du site Ramsar vers d'autres zones d'étangs et de forêts humides d'intérêt reconnu. Les retombées espérées sur l'ensemble du site Ramsar sont, en plus de la reconnaissance de l'importance de la zone, la naissance de projets à visées environnementales qui participeraient à la préservation des milieux humides et des zones terrestres périphériques ; et l'ajout de nouveaux acteurs politiques locaux qui favoriseraient une nouvelle dynamique.



## Les étangs du Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines



Etang du Lindre, vue sur la presqu'île de Tarquimpol. Crédits photos : Justine Duret

## I. Le site

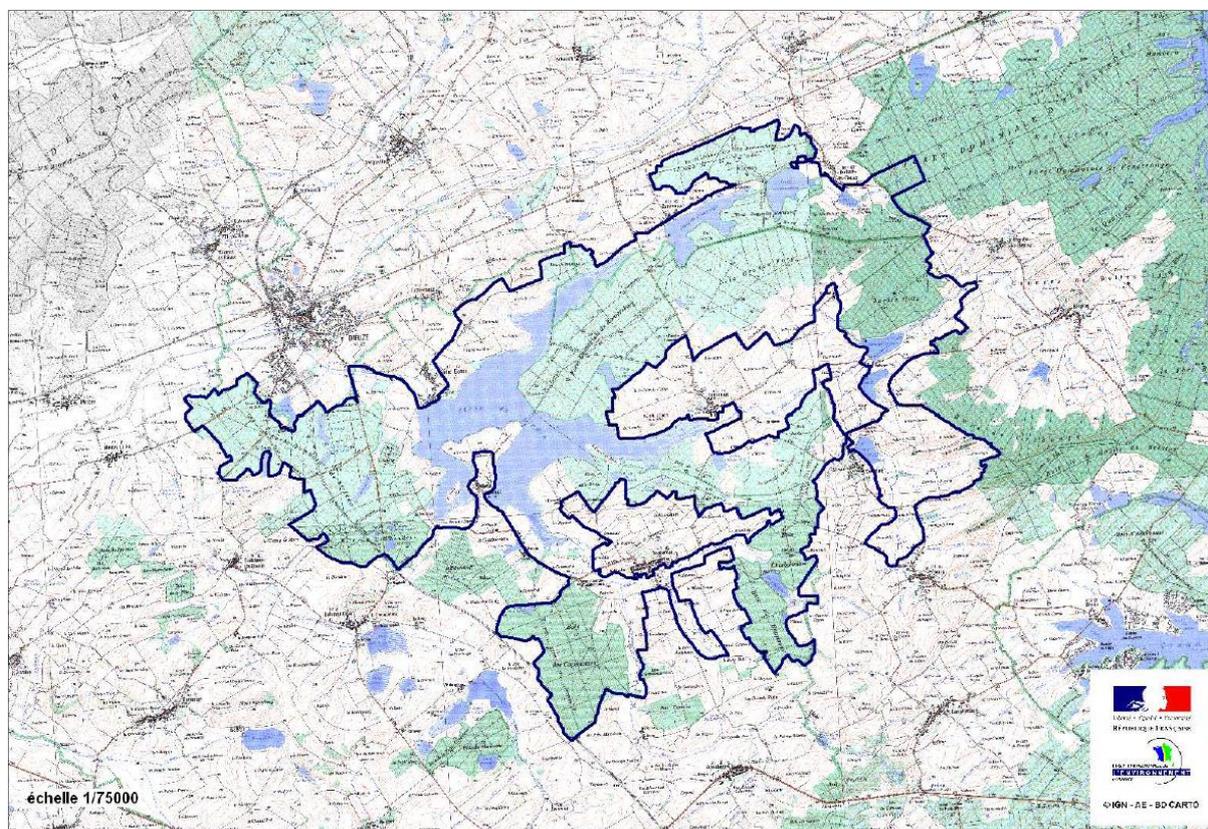
### ▪ Présentation générale

Le site du Lindre est situé à l'extrême Est du bassin parisien et du système de côte/dépression qui le caractérise. Il est au cœur de la Plaine humide du pays des étangs, un territoire plat, homogène et composé de marne du Keuper, où les principales dépressions sont recouvertes par des étangs (Parc Naturel Régional de Lorraine, 2012).

Le pays des étangs comprend plus d'une centaine d'étangs et est parcouru par un réseau important de cours d'eau. La création des étangs remonte au Moyen Âge, construits par les religieux pour la production de poisson. Certains ont été modifiés pour un usage militaire : c'est le cas du grand étang du Lindre, conçu au 13<sup>ème</sup> siècle pour inonder la vallée de la Seille et protéger la place forte de Marsal (Conseil départemental de Moselle, 2016).

Le territoire est un paysage dit « mixte » de forêts, plan d'eau et terres agricoles en herbe ou cultivées. Cette mosaïque d'étangs, roselières, ruisseaux, forêts, mares et lisières, prairies, pâtures, cultures et haies constitue un milieu exceptionnel pour la flore et la faune. Notamment pour l'avifaune qui, selon les espèces, hiverne, niche ou utilise la zone en halte migratoire (Convention de Ramsar, 2002). Le territoire est en effet situé sur un des principaux couloirs de migration européens Nord-Sud. L'étang de Lindre bénéficie d'une reconnaissance européenne pour l'observation ornithologique (Weber et al., 2016). Le site est inclus dans le territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine depuis sa création en 1974.

Le site Ramsar représente une partie du pays des étangs. Il recouvre le grand étang du Lindre (620 ha) et ses étangs périphériques qui sont les réceptacles de ruisseaux. Le tout constitue la tête du bassin versant de la rivière Seille. Le site comprend également une large part de domaine forestier (50% du site) et des milieux ouverts agricoles (Carte 2).



Carte 2 : Périmètre de la Zone humide Ramsar « Etangs du Lindre, Forêt du Romersberg et zones voisines »

Source : (Convention de Ramsar, 2002)

Deux activités importantes ont marqué le territoire. D'une part, l'exploitation du sel dans la vallée de la Seille au départ de l'étang du Lindre, fut une activité florissante depuis l'antiquité, avec des traces d'exploitation qui remontent au néolithique. Cette activité a conduit à une exploitation importante des forêts et un défrichage complet du secteur jusqu'à leur replantation au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. L'activité piscicole en étang est également très développée dans le secteur. Si elle est aujourd'hui économiquement moins importante qu'elle le fut du Moyen-Age au 20<sup>ème</sup> siècle, elle reste très liée à l'identité du territoire, elle est essentielle à l'entretien des étangs et au maintien de leur qualité écologique.

### ▪ Présentation du Site Ramsar

Le site Ramsar « étang du Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines » a été désigné en 2002 sous l'impulsion du département de la Moselle, propriétaire du Domaine du Lindre (recouvrant environ  $\frac{1}{5}$  du site Ramsar) et avec l'appui du Parc naturel régional de Lorraine.

Lors de la mise en vente du Domaine de Lindre dans les années 70, les habitants et élus locaux avaient souhaité que le site soit racheté par une collectivité, pour que l'étang garde son caractère naturel et ne soit pas développé pour le tourisme de masse. Au vu de la taille du domaine et de la responsabilité liée à la surveillance de l'ouvrage hydraulique, seul le département a pu en réaliser l'acquisition. Il est aujourd'hui un site Espace Naturel Sensible du département de la Moselle. A ce titre, il bénéficie d'une gestion en interne du département (financement du département majoritaire) qui s'appuie sur l'avis expert de partenaires conventionnés : le muséum de Genève, le MNHN de Paris, la LPO, l'Université de Sud Bohême (Jihočeská univerzita v Českých Budějovicích) en République Tchèque, le conseil départemental du delta du Danube. Il accorde de manière informelle la gestion du site avec les autres animateurs et gestionnaires agissant sur le territoire (animateur N2000, agent du PnrL et de l'ONF).



Etang du Lindre, vue sur la digue.  
Crédit photo : JCK, Domaine de Lindre.

La zone bénéficie également du classement Natura2000 désigné en 2003 au titre de la directive Habitat-Faune-Flore (classement SIC, site d'intérêt communautaire « Complexe étang du Lindre, Forêt du Romersberg et zones voisines »). Les orientations du site et actions à mener ont été décidées en concertation avec les acteurs locaux réunis dans un comité de pilotage présidé par le sous-préfet de Château-Salins. La concertation a mené à l'établissement d'un document d'objectif (validé le 22 Juin 2001) et à la définition du périmètre de classement (Weber et al., 2016).

Le site Ramsar est complément superposé au site Natura2000 du même nom. Les démarches pour les deux reconnaissances ont été effectuées en même temps et, dès le départ, le choix de superposer les délimitations s'est imposé. Le site Ramsar bénéficie ainsi de la concertation des acteurs lors du comité de suivi et des actions découlant du Document d'objectifs Natura2000 (qui inclut les objectifs du label Ramsar).

Déjà connu comme un site d'intérêt mondial et européen, les classements en site Ramsar (et Natura2000) lui réitérent cette reconnaissance internationale. A titre d'exemple une convention de coopération a été engagée en 2007 avec le conseil départemental du Judet de Tulcea, gestionnaire du site Ramsar du Delta du Danube (Roumanie) : les sites sont désormais jumelés.

### ▪ Critère de désignation

- Critère relatif aux zones humides représentatives ou uniques

Le site abrite une petite surface de prés salés continentaux, type d'habitat très rare en France et en Europe, et héberge une flore remarquable. Ce milieu est prioritaire dans la Directive Habitat.

- Critères tenant compte des espèces et des communautés écologiques :

Le site abrite un nombre important d'espèces d'intérêt communautaire figurant dans les listes des directives Habitats et Oiseaux (56 espèces d'oiseaux dont 18 espèces nicheuses et 38 en passage migratoire ou en stationnement hivernal)

237 espèces d'oiseaux ont été vues sur l'ensemble du site depuis 1990 sur les 291 qui ont été recensées en Lorraine. Le site est considéré comme majeur pour les rassemblements postnuptiaux. Les espèces nicheuses sont indicatrices de la qualité et de la diversité des milieux ; les espèces en migration sont révélatrices de l'existence et de la disponibilité de milieux particuliers (vasières, prairies humides...) et les espèces en stationnement hivernal sont indicatrices des qualités des milieux (nourriture, tranquillité...). Ainsi, la richesse ornithologique du site s'explique par la mosaïque de milieux d'accueil de qualité qu'il offre et par la relative tranquillité de vastes secteurs  
(Convention de Ramsar, 2002)

## ▪ Cadre réglementaire

La convention de Ramsar n'apporte pas de contraintes réglementaires aux sites désignés.

Par conséquent, c'est la délimitation au titre de Natura2000 qui s'impose sur le territoire. Les actions et les opérations de gestion du site sont donc dictées par le DocOb, et doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Le second DocOb du site est actuellement en cours de finalisation. Le plan s'appuie sur cinq objectifs stratégiques à long terme qui concernent la préservation des trois types de milieux et de leurs activités associées (forêts et gestions forestières, milieux humides et pisciculture, milieux ouverts et agriculture), ainsi que la sensibilisation et l'information des acteurs du territoire, et le suivi et l'évaluation des conservations des habitats et des espèces. Ces objectifs stratégiques sont ensuite divisés en 25 objectifs opérationnels. Plusieurs d'entre eux sont spécifiques à la préservation des milieux humides et l'utilisation rationnelle de leur ressource (Weber et al., 2016). L'animation du site Natura2000 a été attribuée au Parc naturel régional de Lorraine.

Les autres gestions qui s'appliquent sur le territoire, concourent aussi à la réalisation de ces objectifs. Le département de la Moselle via son service du Domaine de Lindre s'est formellement engagé, en achetant le site, à préserver les milieux et la biodiversité du site ainsi qu'à conserver une activité piscicole. Les deux engagements sont complémentaires puisque l'exploitation piscicole extensive de l'étang (et les pratiques associées) aide à la conservation de l'équilibre écologique de ce milieu. L'ONF, gestionnaire des ¾ des forêts du site, intègre également dans sa politique nationale un certain nombre de mesures en faveur de la biodiversité et de la préservation des milieux humides forestiers (préservation des mardelles, des fossés par exemple). Enfin, les actions du PnrL, qu'il s'agisse de restauration de milieux, de récolte de données naturalistes ou d'accompagnement des acteurs des filières piscicoles et agricoles, participent aux objectifs de gestion.

## II. Analyse de la gestion – Grille

Etangs du Lindre, Forêt de Romersberg et zones voisines		
Motivation et implication des élus		
Acteurs locaux impliqués	Etat – Préfet de la Moselle	Oui – Responsable de la mise en œuvre de Natura 2000
	Département de la Moselle	Oui – Initiateurs de la démarche de labellisation Ramsar et participent à la promotion du label
	PNR de Lorraine	
	DREAL	Oui – Membre du comité de Pilotage Natura2000
	Région Grand Est	
	DDT de Moselle	
	Agence de l'eau Rhin-Meuse	
	Filière aquacole du Grand Est	
	Chambre d'agriculture	
	Associations Agricoles	Faible implication – participe au Comité de pilotage Natura2000 mais rien de plus.
	Communes	
	Communauté de communes	Oui – Membre du comité de pilotage et attention particulière portée à la gestion de la forêt domaniale du Romersberg
	ONF	Oui – Membre du comité de Pilotage Natura2000
	Centre régional de la propriété forestière de Lorraine	
	ONCFS	
	Fédération des Chasseurs de Moselle	
Fédération de Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
LPO		
CENL		
Associations Naturalistes		
Moselle tourisme		
Dynamique commune entre élus et techniciens		Oui pour l'élaboration du DocOb, Oui dans le cadre du PNRL Au domaine du Lindre, soutien des élus pour le maintien des activités au domaine mais coupes budgétaires qui mettent en péril leur pérennité.
Réunions d'informations et d'échange avec les acteurs		Echanges réguliers avec les agriculteurs, pisciculteurs et propriétaires forestiers. Réunions du Comité de pilotage lorsqu'il y a besoin (ex 2017 pour la validation du DocOb)
Information et concertation des acteurs autour des différents usages		
Concertation autour des différents usages	Forestier	Oui - Prise en compte de Natura2000 dans le plan d'aménagement forestier de l'ONF. Dialogue avec les gestionnaires des forêts privés et possibilité de contrats Natura2000.
	Piscicole	Oui - Dialogue entre PNRL, natura2000, FAGE et les pisciculteurs pour les pratiques d'entretien d'étang et la valorisation de la filière aquacole.

	Agricole	Oui - A travers le DocOb, les contrats Natura2000 et le dialogue.
	Urbain	Oui - A travers la charte du parc
	Touristique	Oui – entre le Parc, le domaine et le département. Pas d’implication de la communauté de communes du Saulnois qui a la compétence locale.
	Loisirs	Peu concerné – tous les acteurs souhaitent conserver le cadre naturel et éviter le dérangement
Intégration dans les documents d'urbanisme		Oui – Le parc donne son avis à chaque révision de documents d’urbanisme des communes
<b>Connaissance et identification des usages</b>		
Acquisition/collecte de connaissances sur le site (+ source)	Inventaire	Oui – Inventaire Natura2000, Suivi et atlas de biodiversité communal (PNRL), suivi régulier des oiseaux et autres espèces sur l’ENS.
	Cartographie	
	Base de données	
Superpositions des périmètres de protection	N2000	Oui (100% du site)
	PNR	Oui (100% du site)
	RNN	Non
	RNR	Non
	ENS	Oui (19% du site)
<b>Diagnostic de territoire (enjeux, fonctions, menaces)</b>		
<p>Le principal enjeu est piscicole : l’entretien des étangs et des milieux associés (roselières etc.) est lié à l’activité piscicole extensive. Or la filière est en difficulté, la consommation de poisson d’étang est faible (carpe)</p> <p>Autres points d’inquiétude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rajeunissement des forêts en général et la possible transformation des forêts privées en forêts de pin à croissance rapide.</li> <li>- La disparation des prairies humides pour la céréaliculture.</li> </ul>		
<b>Animation Zones Humides sur le territoire</b>		
Coordinateur Ramsar	Thibaut Glasser (Domaine du Lindre) et Laurent Godé (PnrL)	
Animateur Zones Humides	10,3 ETP (6 ETP pour la partie technique, 4 ETP pour l’animation au domaine du Lindre ; 0,3 ETP pour l’animation Natura2000)	
Ancrage physique au sein du territoire (centre d'accueil)	Espace d’accueil et d’exposition au domaine du Lindre	
<b>Contractualisation</b>		
Présence d'un document de gestion spécifique (ex : contrat de marais etc.)		NON au titre de Ramsar – mais Oui à celui de Natura2000. DocOb tient compte des objectifs Ramsar
Plan de gestion en lien avec d'autres documents de planification	SDAGE	Oui - pris en compte dans le DocOb Natura2000
	SAGE	Pas de SAGE sur le territoire Ramsar
	Plan d’aménagement ONF	Oui - prise en compte mutuelle avec le DocOb Natura2000
	Charte PNR	Oui - pris en compte dans le DocOb Natura2000
Contractualisation impliquant tous les acteurs		Oui – MAEC avec agriculteurs, Contrats Natura2000

### III. Synthèse de Gestion

#### ▪ Une motivation et une implication importante des élus et des gestionnaires locaux pour la désignation du site.

Dans les années 70, la volonté locale des élus et des habitants, de préserver le site exceptionnel de l'étang du Lindre s'est traduite par le rachat du site par le département de la Moselle et donc de la maîtrise totale de la gestion pour la préservation de l'environnement. A plus large échelle, le parc naturel régional de Lorraine a été créé en 1974. Ces deux événements ont été préfigurateurs des désignations Natura2000, Ramsar et ENS et ont permis la conservation du site. Les élus locaux souhaitent la poursuite des actions engagées pour la préservation de ce milieu. Une ombre à ce tableau, les communautés de communes s'impliquent peu dans les actions et la promotion du site.

#### ▪ Une information et une concertation des acteurs autour des différents usages

La concertation et le partage d'information sont excellents entre le Domaine du Lindre, l'animatrice Natura 2000, le PnrL et les agents de l'ONF (soit les 4 principaux gestionnaires et animateurs du site). La concertation avec les autres acteurs tels que les agriculteurs, les pisciculteurs et les chasseurs est plutôt bonne.

Les acteurs sont notamment consultés pour la révision (presque achevée) du DocOb Natura 2000. Les activités sur le territoire sont prises en compte via les 4 groupes de travail portant sur l'agriculture, la pisciculture, la forêt et le tourisme.

#### ▪ Une bonne connaissance et un diagnostic du territoire

Un diagnostic complet du site a été effectué pour préparer la désignation en site Natura2000 et l'écriture du premier DocOb au début des années 2000. Le diagnostic s'était appuyé en partie sur les informations récoltées par le Domaine et le PnrL.

Aujourd'hui, les suivis et les inventaires continuent à être menés dans le cadre de Natura2000, du domaine du Lindre ou du PnrL. Ils sont réalisés pour répondre à des objectifs Natura 2000 ou du Parc, pour la mise en place des contrats (MAEC, Natura2000, pour suivre l'évolution consécutive à des travaux etc.) ou pour suivre les évolutions du milieu et des espèces suite à des actions de restauration ou d'entretien.

#### ▪ Une animation sur l'étang du Lindre et relayé sur les autres milieux humides

Sur le Domaine du Lindre l'animation est importante pour l'accueil du public et l'entretien du site. L'étang est également un espace d'expérimentation pour l'activité piscicole. L'expérience acquise est mise à disposition des autres pisciculteurs locaux afin de soutenir la filière. Néanmoins la réduction récente des effectifs met en péril la continuité des certains ateliers (écloserie) ou événements (Grande pêche).

Le PnrL et la FAGE viennent également en soutien de la filière par de l'aide à l'éligibilité des piscicultures à des contrats avec la région.

L'animation Natura 2000 est en revanche un peu faible pour la taille du territoire concerné.

#### ▪ Contractualisation pour la gestion des milieux humides

Les contrats Natura sont des contrats volontaires qui apportent un engagement conforme aux objectifs définis par le DocOb. Ils peuvent être agricoles (MAEC, mesures agro-environnementales et climatiques), forestiers ou autres.

- **MAEC** : Au bilan de 2015, 533 ha de prairie avaient été engagés dans 6 mesures prairiales proposées avant le renouvellement de la PAC. Mais la nouvelle programmation de la PAC a stoppé les contrats en cours. Seulement 350 ha ont été réengagés dans cette nouvelle programmation. Sont mis en cause la disparition de certaine proposition type de contrat (ex : réduction de fertilisation à 30 Unités d'Azote) et la baisse des indemnités.
- **Contrat Natura2000 Forestier** : Un contrat est en cours de négociation sur un secteur de forêt privée.
- **Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier**
- **Chartre Natura2000** : peut être signée par tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000. Elle se compose d'une liste de recommandations et

d'engagements portant sur des pratiques de gestion courantes, sportives ou de loisirs, respectueuses des habitats naturels et des espèces. Les propriétaires et les exploitants y adhèrent volontairement.

- **Baux ruraux environnementaux** : Une partie des terrains qui bordent le grand étang du Lindre sont sous baux ruraux environnementaux. Par exemple, la commune de Lindre Basse ne loue les terres communales qu'à la condition d'un passage en agriculture biologique ou par la signature d'un bail environnemental.

- **Des moyens financiers en déclin qui mettent en péril la gestion du Site**

Au Domaine du Lindre, 8 ETP ont été supprimés en 2 ans, entraînant une grosse incertitude sur la poursuite de l'écloserie et la Grande Pêche qui a lieu tous les 2 ans en Novembre.

On note également un défaut de paiement des MAEC, discréditant l'outil et Natura2000 du point de vue des agriculteurs ; et entraîne des non-renouvellements de contrats.

- **Extension envisagée du site Ramsar**

Un projet d'extension du site Ramsar est actuellement envisagé a minima sur la partie amont de la vallée de la Seille et, possiblement sur l'ensemble du territoire Est du PnrL.

L'extension est plutôt bien perçue par la plupart des acteurs rencontrés (Annexe 2). Elle labellise la totalité de la dépression et de la vallée, également très intéressant d'un point de vue des habitats écologiques et de la biodiversité.

#### **IV. Pistes d'amélioration**

Un des points d'inquiétudes cité est le risque de transformation des forêts privées en forêt de conifères à croissance rapide. A part le dialogue, peu d'outils sont à disposition de l'animation Natura2000. Des contrats forestiers Natura2000 sont possibles mais si sont très coûteux pour l'administration et sont donc peu proposés et acceptés.

L'enjeu prioritaire reste le maintien de la pisciculture extensive d'étang. Ces quarante dernières années la production de poisson a diminué alors que les charges ont augmenté, ce qui au final pose un problème de rentabilité de la filière. A l'heure actuelle 90% du poisson produit est destiné à du repeuplement de cours et plan d'eau par les associations de pêche de loisir. Très peu de poissons sont vendus pour la consommation, alors que la demande de la part des restaurateurs existe, notamment en carnassier. En outre, la moyenne d'âge des pisciculteurs est élevée (plus de 50 ans) et il y a peu de reprise par de jeunes pisciculteurs.

Un projet est déjà en réflexion pour venir en soutien à la filière. Il est porté par la FAGE (Filière Aquacole du Grand-Est) et le Domaine de Lindre et porte sur le développement d'un circuit de proximité, de transformation locale du poisson avec l'appui d'une charte pour cadrer les pratiques (éviter l'intensification principalement). Pour l'instant quelques pisciculteurs proches du Lindre sont impliqués.

D'autres pistes ont été également suggérées pour la filière piscicole :

- La valorisation des roseaux en tant que matière isolante. Il faut peu de roseau pour faire une grande quantité de produit isolant, en plus d'être facile à travailler. Cela peut être intéressant comme destination des déchets de l'entretien des roselières ; attention toutefois à éviter la déformation vers de la production intensive de roseaux.
- Maraichage flottant : produire des légumes en utilisant les eaux eutrophes des étangs. Il a peu de risque d'encourager le maintien des eaux eutrophes car elles sont plutôt hyper-eutrophes sur ce territoire et cela entraîne d'ailleurs de nombreux problèmes. Cependant, le projet est ambitieux, il demande beaucoup d'investissements et le climat lorrain n'est pas très favorable aux cultures sur l'eau (gel en hiver).

Concernant les activités agricoles, d'autres pistes sont envisagées pour encourager des pratiques respectueuses des milieux, le maintien des prairies humides qui, par extension une meilleure qualité de l'eau :

- Développer les Trames Verte et Bleue : investissement et accompagnement à la restauration des continuités écologiques et infrastructures pour la biodiversité (haies, mares, etc.) ;
- Projet de vente de proximité de viande pour venir en soutien à la filière d'élevage ;
- Conversion bio, pisciculture et agriculture du bassin versant.

Les terres agricoles recouvrent une part importante des bassins versants des étangs. Ces projets cités seraient donc complémentaires au projet de filière piscicole évoqué plus haut.

De même, un projet de territoire peut être envisagé, centré sur le développement appuyé d'une filière de valorisation des poissons d'étangs et en incluant un volet sur les pratiques agricoles sur le bassin. Il s'agirait de valoriser les aspects "local" et "sans impacts" sur le milieu naturel et la ressource en eau essentiel pour la filière piscicole. Le label Ramsar semble tout indiqué pour fédérer l'ensemble des filières pour tendre vers un territoire où l'équilibre homme/milieu serait exemplaire.

A noter qu'un listing des maîtres d'ouvrage et un bilan complet des financements alloués au territoire du site n'ont pas pu être effectués par manque de temps. Ce travail pourrait apporter des informations complémentaires (Annexe 8)

## V. Conclusion

Le site Ramsar des Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines réunit des conditions favorables à la bonne gestion de la zone humide :

- Le contour Ramsar est parfaitement superposé à la délimitation au titre de Natura2000. Il bénéficie ainsi des outils de gestion de la désignation européenne.
- Le processus de désignation au titre de la directive Habitat-Faune-Flore s'est fait en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'identifier les enjeux, les problématiques et de proposer des solutions adaptées au site. Cette concertation se maintient par la réunion régulière du comité de pilotage.
- La motivation et l'implication des élus locaux furent importantes pour la désignation du site et le sont encore pour son animation et sa préservation. Le département de la Moselle a notamment débloqué des fonds conséquents pour sa politique ENS. L'extension envisagée du site Ramsar est révélatrice du dynamisme du site et la motivation des élus.
- La présence d'un coordinateur, de gestionnaires, d'une animatrice et d'un ancrage physique sur le site favorise sa gestion. D'autant que la coopération entre les différents animateurs et gestionnaires est très développée. L'animation est relativement importante par le Domaine de Lindre (11 ETP), ce qui a pour conséquence un excellent état écologique des zones qui sont sous sa gestion.

Une ombre à ce tableau est toutefois à noter. Il s'agit la baisse de dotation attribuée au Domaine de Lindre par le département de la Moselle. Ces diminutions de moyens rendent très incertaines l'animation et gestion du Domaine, notamment son activité piscicole.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Le Rhin supérieur / Oberrhein



Forêt de la Robertsau. Crédits photos : Camille FALLER – DREAL Grand Est

## I. Le site

### ▪ Présentation générale

La vallée du Rhin est un site alluvial d'importance internationale, portion amont d'un des plus longs fleuves d'Europe (MNHN, 2017b).

Dans ce secteur, le lit majeur à l'origine en tresse et anastomose, a été largement remanié au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle, car estimé dangereux du fait de ses crues importantes et de sa navigation difficile. Il a été canalisé, rectifié entraînant une accélération de la vitesse de ses eaux, un surcreusement son lit mineur et un report des crues en aval (en Allemagne) (De la gorge, Schaeffer, 2007).

Les milieux associés ont été largement modifiés par les changements hydrauliques mais accueillent encore une biodiversité remarquable. Une multitude de milieux est héritée de l'ancien fonctionnement alluvial et des activités humaines : forêts alluviales, pelouses sèches à orchidées, prairies humides, roselières, marais, rivières phréatiques. La conservation du reliquat de forêts alluviales est un des principaux enjeux de la zone. Ces forêts sont à la fois très productives et d'une grande complexité structurelle. Elles figurent parmi les boisements européens les plus riches en espèces ligneuses (Convention de Ramsar, 2008).

Le Rhin lui-même, les bras morts du fleuve, alimentés par les eaux phréatiques, les dépressions occupées de mares, constituent autant de milieux de vie de grand intérêt où se développent une flore et une faune variée, aujourd'hui rares (MNHN, 2017b).

La vallée du Rhin supérieur se situe sur l'un des principaux axes européens de migration Nord-Sud. Il s'agit du deuxième site d'accueil pour l'avifaune migratrice en France. Le fleuve et ses annexes, non chassés, et les étendues d'eau rarement gelées à cause du débit et des remontées d'eau de la nappe, rassemblent des conditions favorables pour le stationnement hivernal des oiseaux d'eau.

Outre son intérêt écologique indiscutable, sous les milieux alluviaux de surface se trouve une nappe d'eau souterraine très importante qui constitue l'un des plus grands réservoirs d'eau potable en Europe (De la gorge, Schaeffer, 2007). La région se distingue aussi par des performances économiques très élevées, entraînant une dynamique démographique positive qui fait peser une pression foncière de plus en plus importante sur les milieux rhénans. Enfin, la région qui a longtemps souffert des conflits franco-allemands est aujourd'hui à la pointe des initiatives de coopération transfrontalières (Convention de Ramsar, 2008).

### ▪ Présentation du site Ramsar

Le site Rhin supérieur/Oberrhein a été classé au titre de la convention Ramsar en 2008. Le site est transfrontalier franco-allemand, et recouvre 47 530 ha situé le long des 170 km du fleuve frontière (25 117 ha côté allemand et 22 413 ha côté français). Si administrativement, il est séparé en deux sites distincts, il y a une volonté forte de part et d'autre de la frontière d'animer le site en collaboration. Sur les 2266 sites Ramsar inscrits à ce jour dans le monde, seulement 19 sont transfrontaliers.

Côté français, le site Ramsar se superpose entièrement aux territoires Natura2000 Rhin-Ried-Bruch contenu dans la bande rhénane (le lit majeur de l'ancien cours du Rhin). Cette zone Natura2000 est un assemblage de deux portions désignées au titre de la directive Habitats-Faune-Flore et de quatre désignées au titre de la Directive Oiseaux. L'ensemble s'étend au-delà de la bande rhénane.

En outre, six Réserves naturelles régionales sont contenues dans le périmètre Ramsar :

- Le Delta de la Sauer, la forêt d'Offendorf, l'île de Rhinau et la Forêt d'Erstein gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens
- L'île du Rohrschollen gérée par la Ville de Strasbourg
- La petite Camargue Alsacienne gérée par l'Association de la petite Camargue Alsacienne.

En tout, près de 2250 ha de milieux naturels sont préservés et soumis à la réglementation forte des réserves naturelles.

La moitié du site est couvert de forêts alluviales dont les 2/3 sont désignés « forêts de protection » et bénéficient d'une gestion en faveur de la biodiversité par l'ONF (Convention de Ramsar, 2008).

#### ▪ Critères de désignation

- Critère relatif aux zones humides représentatives ou uniques :

Le Rhin supérieur fait partie du plus important bassin versant d'Europe Nord-Occidentale. Le site Ramsar est une zone de tresses et d'anastomoses avec une transition vers les méandres sur la partie nord (aval). L'imbrication des éléments de paysages naturels (zone alluviale récente), de paysages agricoles diversifiés et de forêts aux conditions hydriques très variables est une particularité d'importance patrimoniale.

- Critères tenant compte des espèces et des communautés écologiques :

Le Rhin Supérieur héberge un large éventail de types d'habitats auxquels sont inféodées des communautés animales et végétales riches en espèces (en particulier les habitats hérités de la dynamique alluviale). La biodiversité y est très élevée. La région est un refuge pour nombre de biotopes, de communautés et d'espèces menacés.

De par sa situation géographique particulière au carrefour de divers axes de migration, cette région accueille des espèces animales et végétales d'origine subméditerranéenne, atlantique, déalpine et subcontinentale. Un tel contexte est unique au sein de la région biogéographique continentale.

Les milieux aquatiques de la bande rhénane jouent un rôle primordial pour nombre d'espèces migratrices, notamment en période hivernale quand de vastes espaces du Nord de l'Europe disparaissent sous la neige et la glace. Pour d'autres migrateurs qui fréquentent nos régions en été, la riche entomofaune des forêts rhénanes est mise à profit pour l'élevage des jeunes.

- Critères tenant compte des oiseaux d'eau :

Comme en témoignent les comptages hivernaux Wetlands coordonnés par la LPO depuis plus de 30 ans, la bande rhénane constitue un site d'hivernage exceptionnel d'importance internationale. Avec en moyenne entre 50000 et 60000 oiseaux hivernant et appartenant à près de 40 espèces différentes, cette zone représente le second site d'hivernage pour des oiseaux d'eau en France (après la Camargue). Pour la zone concernée, le seuil de 1 % des effectifs peut être considéré comme atteint pour 7 espèces : Canard colvert, Canard chipeau, Fuligules morillons, Oie cendrée entre autres.

- Critères tenant compte des communautés piscicoles :

Le cours du Rhin revêt une importance internationale comme voie de migration pour des espèces migratrices anadromes rares ou protégées (Ex : le saumon, la grande alose, la truite de mer, la lamproie de rivière et la lamproie marine) et des espèces catadromes (Ex : l'anguille). Les liaisons du fleuve avec ses affluents en provenance des zones de moyenne montagne permettent aux migrateurs d'y développer et de maintenir des populations autochtones. La bande rhénane constituée du Rhin et de ses annexes hydrauliques offre aux diverses espèces (migratrices ou inféodées aux annexes du fleuve), des milieux de vie variés pour la reproduction et l'alimentation. À noter tout de même que les espèces inféodées à la présence d'annexes hydrauliques ont souffert de la déconnection du fleuve et de son aménagement.

(Convention de Ramsar, 2008)

#### ▪ Le cadre réglementaire

La convention de Ramsar n'apporte pas de contraintes réglementaires aux sites désignés. Le site dispose tout de même d'un comité de pilotage propre à Ramsar qui se réunit une fois par an au minimum pour préparer la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH). En revanche, il n'y a pas de document d'objectifs et d'animation dédiés uniquement à Ramsar. C'est le DocOb Natura2000 qui fait foi sur le territoire et c'est par le biais de l'animation et des outils Natura2000 que les objectifs sont atteints.

Ce DocOb a été élaboré de 2004 à 2007 (et validé en CoPil en 2007) en concertation avec les acteurs du territoire. Vu la taille du site, il a été décliné en DocObs sectoriels avec un diagnostic, des enjeux et des propositions d'actions pour chaque secteur. Globalement, 4 enjeux fondamentaux ont été synthétisés et 34 fiches actions ont été décrites. Les grands enjeux concernent la revitalisation des zones alluviales de la bande rhénane, la préservation de la naturalité et de la biodiversité des habitats forestiers, des habitats ouverts et des habitats aquatiques (Région Grand Est, 2016). L'animation est coordonnée par la Région Grand Est et relayée au niveau local par des partenaires qui travaillent au plus proche des territoires et des acteurs locaux. Ils sont 5 à 6 partenaires et peuvent changer tous les ans en fonction des actions. Par exemple, l'animatrice Natura2000 travaille régulièrement avec la LPO, l'ONCFS, l'ONF ou bien le CSA. Les autres gestions (Réserves Naturelles, forêts gérées par l'ONF) qui s'appliquent sur le territoire, concourent aussi à la réalisation de ces objectifs.

## II. Analyse de la gestion – Grille

Site du Rhin supérieur/Oberrhein – Partie Française		
Motivation et implication des élus		
Acteurs locaux impliqués	Région Grand Est	Oui – Participent au CoPil Ramsar
	DREAL Grand Est	
	Alsace Nature	
	Land Bade Wurtemberg	
	Regierumspräsidium Freiburg	
	Regierumspräsidium karlsruhe	
	Conseils départementaux du Haut-Rhin et Bas-Rhin	Oui – Participent à la rédaction du DocOb Natura2000 et à l'animation locale
	ONF	
	CRPF - Centre régional pour la propriété Forestière	
	ONCFS	
	EDF	
	VNF	
	LPO	
	Association de la petite Camargue Alsacienne	
	Conservation des Sites Alsaciens	
	Associations naturaliste	
	Chambre régionale d'Agriculture	Non pour la plupart – Participent peu à la dynamique Natura2000 et Ramsar
Communes		
Communautés de Communes		
Dynamique commune entre élus et techniciens		Faible – Peu d'intérêt des élus de la région pour Natura2000. Politique Etat-Europe sans moyen d'ajustement
Réunions d'informations et d'échange avec les acteurs		CoPil Ramsar : 1 fois/an au minimum CoPil Natura2000 : 1 fois/an Echange régulier entre opérateurs Natura2000 et acteurs/usagers locaux

<b>Information et concertation des acteurs autour des différents usages</b>		
Concertation autour des différents usages	Agricole	Oui - Concertation importante autours des prairies (MAEC)
	Forestier	Oui - Préservation des forêts alluviales
	Industriel	Oui – avec EDF et VNF pour l’entretien des concessions du Rhin et la continuité sédimentaire et piscicole
	Urbain	Oui – Préserver les milieux rhénans de la pression urbaine
	Touristique	Non
	Loisirs	Oui – Chasse pêche et itinéraire de fréquentation
Intégration dans les documents d'urbanisme		Non précisé
<b>Connaissance et identification des usages</b>		
Acquisition/collecte de connaissances sur le site (+ source)	Inventaire	Oui – <i>données</i> Natura2000, LPO
	Cartographie	Oui – <i>données Habitats</i> Life Rhin Vivant, Natura2000
	Base de données	Oui – <i>données</i> LPO
Superpositions des périmètres de protection	Natura2000 Site Rhin-Ried-Bruch	Oui – 100% du Site Ramsar
	PNR	Non
	RNN – 6 Réserves	Oui – 10 % du Site Ramsar
	Réserves biologiques forestières dirigées ou intégrales	Oui – 10% du site Ramsar
	Réserves de chasse et de faune sauvage	Oui – 18% du site Ramsar
	Arrêtés de protection de Biotope	Oui – 14% du site Ramsar
	Forêts de Protection	Oui - 23% du site Ramsar
<b>Diagnostic de territoire (enjeux, fonctions, menaces)</b>		
<p>Enjeux fort restauration des fonctionnalités alluviales des milieux, reconnexion des anciennes annexes hydraulique avec le vieux Rhin.</p> <p>Enjeux forestiers : préservation de la forêt alluviale, menacée par les modifications hydrauliques, les maladies et les changements climatiques.</p> <p>Enjeux agricoles : préservation des prairies.</p> <p>Enjeux piscicoles : restaurer la continuité écologique, restauration des zones de frais pour certaine espèce.</p> <p>Deux menaces principales : la pression foncière liée au développement économique et démographique de la région et les pratiques agricoles intensives (drainage, retournement de prairies).</p>		
<b>Animation Zones Humides sur le territoire</b>		
Coordinateur Ramsar	Christian Blum (Région Grand Est), Cecile Bouquier (DREAL Grand Est) et Felix Normann (Land Bade Wurtemberg)	
Animateur Zones Humides	Non – Au titre de Ramsar 0,6 ETP (animatrice Natura2000) + env. 30jours ETP/an par partenaires Natura2000 3 ETP pour les 4 réserves gérées par le CSA	

		11 ETP pour la Réserve de la petite Camargue Alsacienne (technique et accueil/animation)
Ancrage physique au sein du territoire (centre d'accueil)		Oui - Centre d'accueil et d'exposition dans certaines réserves
<b>Contractualisation</b>		
Présence d'un document de gestion spécifique (ex : contrat de marais etc.)		Non – au titre de Ramsar Oui – DocOb Natura2000
Plan de gestion en lien avec d'autres documents de planification	SDAGE	Oui – Pris en compte dans le DocOb
	SAGE	
	PAPI	
Contractualisation impliquant tous les acteurs		Oui – Charte Natura2000, Contrats N2000, Contrats forestiers et Contrats MAEC

### III. Synthèse de Gestion

#### ▪ Une motivation et une implication importante des Régions de part et d'autre du Rhin

Dès le départ, la Région alsace (aujourd'hui « Grand Est ») et le ministère de l'espace rural et de la protection du consommateur du Land du Bade Wurtemberg ont émis la volonté de désigner un site Ramsar transfrontalier sur le Rhin et les zones humides associées. L'initiative était soutenue par la DREAL Alsace (aujourd'hui « Grand Est »). Un comité de pilotage, rassemblant des acteurs français et allemands, se réunit une fois par an, principalement pour organiser la Journée Mondiale des Zones Humides. L'animation principale de l'évènement est organisée en alternance en France et en Allemagne.

Les élus des communes et des communautés de communes ne sont en revanche pas impliqués dans la dynamique Ramsar, hormis quelques exceptions comme la Commune de Rhinau ou la Ville de Strasbourg. De l'avis des élus locaux, Natura 2000 véhicule une mauvaise image par la lourdeur administrative du classement, mauvaise image renforcée par les problèmes de retard de paiement de contrats.

#### ▪ Une information et une concertation des acteurs autour des différents usages

Via Natura2000 et les Réserves, la concertation entre les acteurs concernant les différents usages est globalement très positive malgré quelques points de discorde et de blocage avec certains secteurs ou acteurs. Le consensus est toujours recherché entre les usages du territoire et la préservation des milieux.

#### ▪ Une bonne connaissance et un diagnostic du territoire

Des diagnostics importants ont été réalisés sur tout le territoire et ont permis la rédaction des DocObs (sectoriels et global). Des connaissances plus poussées sont acquises sur le territoire des Réserves Naturelles pour suivre l'évolution des milieux après des actions d'entretiens ou de restauration. Sur certains secteurs forestiers, de la non-gestion est appliquée et des études regardent l'évolution naturelle du secteur. Elément très important, depuis 30 ans la Ligue pour la protection des Oiseaux Alsace réalise des comptages Wetlands International annuels des oiseaux d'eau hivernants. La base de données qui en découle est une information capitale. Enfin dans la continuité de l'effort de la LPO, un projet InterReg, nommé « Ramsar Rhinature » est en cours. Il vise à réaliser un comptage transfrontalier de 22 espèces (17 oiseaux, 2 mammifères, 3 amphibiens) avec leur homologue allemand NABU, et d'autres partenaires.

#### ▪ Une contractualisation pour la gestion des zones humides

Les contrats Natura sont des contrats volontaires qui apportent un engagement conforme aux objectifs défini par le DocOb. Ils peuvent être agricoles (MAEc, mesures agro-environnementales et climatiques), forestiers ou autres.

- **MAEc** : Dans les espaces de la Bande rhénane, les contrats MAEc ont largement contribué au maintien de l'état de conservation des systèmes prairiaux.

- **Natura2000 Forestier** : ils ont pour objectif la préservation et la restauration des habitats naturels forestiers avec par exemple le maintien d'îlots de sénescence, la conservation de la diversité des milieux intra-forestiers (création ou restauration de clairières, de mares) et de la forêt.
- **Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier** : ils visent à préserver les habitats naturels, les espèces, la qualité de l'eau ou le paysage qui ne rentre pas dans le cadre d'une exploitation agricole ou forestière.
- **Chartre Natura2000** : La charte identifie les bonnes pratiques à poursuivre ou à développer dans le cadre des interventions sur les milieux naturels, afin de conserver la biodiversité des habitats naturels et des espèces présents sur le site. L'engagement est volontaire.
- **Baux ruraux environnementaux** : sur les territoires de la réserve, beaucoup d'agriculteurs ont signé volontairement (et/ou renouvelé) des baux ruraux environnementaux.

La présence des Réserves Naturelles est très importante pour la préservation des milieux ciblés par Natura2000 et Ramsar, car la désignation est plus forte avec une réglementation et un budget conséquent. D'autre part, des conventions sont signées entre des propriétaires et des gestionnaires indépendamment des contrats Natura2000. On peut citer des conventions entre le CSA et EDF/VNF pour l'entretien des digues et berges.

#### ▪ **Une animation difficile relativement à la taille du site et à son caractère transfrontalier**

L'animation du site Natura 2000 est délicate vu la taille du site (plus de 20000 ha). Il n'y a pas le contact entre animateur et acteurs locaux que l'on attendrait sur un site Natura2000 mais le relai est pris par les partenaires Natura2000 agissant sur le secteur.

Habituellement le manque de réglementation et de budget associé à Ramsar entraine une difficulté à animer un site. Ici le choix de collaboration transfrontalière inclut une complexité supplémentaire pour piloter le site, en même temps d'être très enrichissant et logique d'un point de vue écologique. Pour les acteurs impliqués dans des projets de bande rhénane ou transfrontaliers, le CoPil Ramsar n'est pas à assez moteur. Ils souhaiteraient une implication plus importante dans les projets s'associant à Ramsar ou à sa délimitation, tout en étant conscient que les membres du CoPil ont d'autres taches et missions à réaliser dans leurs structures respectives.

#### ▪ **Projets transfrontaliers**

Le projet Rhinature est perçu par ses porteurs comme une occasion d'apprendre du pays voisin, afin de réaliser un travail en commun sur une même zone, écologiquement cohérente. Sur plusieurs aspects les fonctionnements allemands et français diffèrent (circuit administratif, organisation des bases de données, protocoles etc.). Ce projet est la première pierre posée pour réaliser de futurs projets transfrontaliers en gommant progressivement les incompatibilités et les incompréhensions, en plus de faire un bilan écologique d'une vingtaine d'espèces ciblées.

Un projet transfrontalier avait déjà été tenté, il y a quelques années, et avait couru sur 2 InterReg consécutifs (2006-2011) avant de s'arrêter brusquement par la non-validation du 3<sup>ème</sup> InterReg. Le projet concernait la valorisation touristique de la bande rhénane et les milieux restaurés par le Life Rhin Vivant (2002-2007). De nombreux outils et données ont été produits durant ce projet : un site internet, une application, un listing d'établissements et de voies de circulation douce. Ils sont aujourd'hui toujours existants mais inutilisés. Si un nouveau projet sur le tourisme était lancé, ces outils auraient juste besoin d'une mise à jour avant d'être réutilisés.

## **IV. Pistes d'amélioration**

Il est difficile de proposer un projet de territoire sur un site aussi grand et transfrontalier. Beaucoup d'actions de gestion et de restauration se font déjà à des endroits précis de la bande rhénane par plusieurs organisations mais il n'y a pas de programme pour les coordonner.

Un travail préalable serait alors de faire un bilan des projets qui ont été réalisés sur le territoire de part et d'autre de la frontière et de remettre les acteurs en discussion. Sur ce sujet, l'implication du pôle Rhin de la DREAL est importante.

Une étude avait déjà été effectuée, il y a quelques années. Elle géo-référençait les actions faites sur le Rhin supérieur, partie française. Les données issues de la bibliographie et des entretiens avec les acteurs locaux ont été recoupées pour construire un outil internet, l'observatoire, répertoriant les actions. La plateforme web existe toujours mais n'a pas été mise à jour depuis 2015. La DREAL Grand Est projette de reprendre et compléter l'observatoire afin que les maîtres d'ouvrage et les porteurs de projet puissent l'utiliser. Si ce n'est pas le cas un outil de même nature pourrait répertorier les actions réalisées du côté allemand.

La région et l'AERM souhaitent comme la DREAL appuyer des projets de travaux de restauration ambitieux et une animation transfrontalière exemplaire.

Cependant, les démarches transfrontalières ne doivent pas concentrer toutes les attentions : s'il est important de partager les études et les informations techniques, les actions et projets peuvent être propres à chaque pays. En revanche les inventaires et les comptages, tels que le font la LPO et NABU dans le projet Ramsar Rhinature, sont fortement encouragés à être transfrontaliers.

A noter qu'un listing des maîtres d'ouvrage et un bilan complet des financements alloués au territoire du site n'ont pas pu être effectués par manque de temps. Ce travail pourrait apporter des informations complémentaires (Annexe 8).

## **V. Conclusion**

Le site Ramsar du Rhin Supérieur/Oberrhein, seul site transfrontalier français, présente une organisation un peu différente, globalement favorable à la gestion des zones humides.

- Un comité de Pilotage propre à Ramsar, réunissant des acteurs français et allemands se réunit, au moins une fois par an. Pour l'instant, le rôle du comité se cantonne à l'organisation de la JMZH, événement de communication important pour les zones humides et le label Ramsar. Avec l'avancée de la coopération transfrontalière, le comité souhaite augmenter son implication dans les projets de préservation de la bande rhénane.
- Les projets transfrontaliers anciens et actuels participent à une prise en compte du milieu rhénan dans son intégralité, en ne s'arrêtant pas à la frontière administrative. Ce sont des avancées importantes pour la construction de bases de données complètes sur les espèces et les milieux, qui elles-mêmes sont nécessaires à la mise en place de plans de gestion cohérents et efficaces.
- Le contour Ramsar est inclus dans les délimitations Natura2000 présents sur la bande rhénane de part et d'autre de la frontière. Le site bénéficie ainsi des outils de gestion et de l'animation de la désignation européenne.

Sur la partie française, la taille du site et la multitude d'acteurs, qui utilisent la zone ou participent à sa gestion, rendent difficile l'animation. On note également une méconnaissance au niveau régional, de toutes les actions de restauration, et de leurs conséquences écologiques, réalisées sur la bande rhénane.

Une des missions envisagées est donc de réunir toutes ces informations, autant sur la partie française que sur la partie allemande, en une base de données qui aiderait les maîtres d'ouvrage à concevoir les projets de restauration et envisager les conséquences éventuelles sur les milieux. Cette synthèse pourrait être préfiguratrice d'un programme global, concerté et coordonné des partenaires régionaux Région-Agence de l'eau-DREAL en faveur des zones humides de la bande rhénane.

## 5. PARTIE 2 – Utilisation du Label Ramsar dans un Projet de Territoire : Cas de la filière ‘piscicultures d’étangs’ de Moselle



Etang du Lindre. Crédits photos : Justine Duret



Etang du Lindre, Pêche. Crédits photos : Didot – Agence de l’eau Rhin-Meuse

Dans cette seconde partie de l’étude commandée par l’agence de l’eau Rhin-Meuse, le site et la filière d’activité à étudier ont été décidés en comité de pilotage. Le choix s’est appuyé sur les résultats de l’état des lieux réalisé en première partie de l’étude.

Pour le site du Rhin Supérieur/Oberrhein, l’étude de filière n’est pas envisageable au vu de la taille du site et du temps de travail alloué pour la récolte des données (1mois). Une étude intéressante et désignée comme prioritaire pour le site Ramsar est de réaliser la synthèse des projets de restauration sur l’ensemble du site Ramsar transfrontalier. La tâche est toutefois très longue : elle nécessiterait au minimum un stage complet de 6 mois (ou un CDD) et une bonne connaissance et pratique de la langue germanique pour mener à bien cette étude.

Sur le site de Lindre, un projet d’aide à la pisciculture d’étang est en cours de réflexion. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu entre le département de la Moselle et les associations des exploitants piscicoles. Il reste néanmoins des pistes à explorer et des éléments pour conforter le projet : la possibilité de valorisation par la restauration locale, la motivation des pisciculteurs du territoire, en autres. Un cahier des charges pour la pisciculture d’étang est également en construction et, recueillir l’avis des pisciculteurs contribuerait à sa construction.

Pour le site de la Woëvre, aucun projet n’est en construction. Le travail serait alors d’identifier un nouveau projet et de cibler et réunir les acteurs autour ce projet. Il est envisagé de travailler avec la filière d’élevage : la profession est utilisatrice des prairies humides pour lesquelles un enjeu fort a été pointé et les éleveurs sont volontaires pour participer à des projets mais il manque une animation pour aider développer les idées.

Les deux sites du Lindre et de la Woëvre proposent tous deux des pistes de travail intéressantes. Le correspondant du site du Lindre a néanmoins souligné l’urgence de la concrétisation du projet sur la pisciculture mosellane avant l’automne pour bénéficier de l’aide du Département.

C’est donc sur le site de Lindre et sur la filière piscicole mosellane que se poursuit l’étude commandée par l’agence de l’eau.

## 5.1. Contexte écologique, économique et administratif de la filière

### 5.1.1. La pisciculture en Lorraine et en Moselle : une filière traditionnelle en difficulté

La Lorraine en possède environ 7200 ha d'étangs répartis principalement entre le Pays des étangs en Moselle et la dépression de la Woëvre en Meuse (La vigie de l'eau, 2017), soit 6,5 % de la superficie française totale en eau exploitée (110 000ha). Les étangs lorrains sont plutôt de grande taille avec une superficie moyenne de 10,1 ha (Banas, 2001).

La tradition piscicole est ancrée dans ce territoire depuis près d'un millénaire, ce qui explique en partie que la Lorraine soit le 3<sup>ème</sup> territoire piscicole de France avec environ 1000 tonnes (T) de poissons et d'écrevisses produites par an (production totale de la filière intensive et de la pisciculture d'étangs). En moyenne, la productivité des étangs lorrains s'élève à 140 kg/ha (Jouan, 2017). La filière lorraine compte une dizaine de pisciculteurs professionnels (monoactifs) et 300 propriétaires exploitants environ (Bobbé, 2010). Elle est structurée par deux associations de pisciculteurs : le Syndicat des Propriétaires et Exploitants des Etangs de l'Est (SPEEE) qui regroupe environ 200 adhérents (Bobbé, 2010) ; et la Filière Aquacole du Grand-Est (la FAGE, anciennement FLAC, filière lorraine d'aquaculture continentale). La FAGE a récemment agrandi son territoire d'action à la nouvelle Région. Elle compte 85 membres qui sont des pisciculteurs d'étangs ou des exploitants de salmonicultures intensives du Grand Est (Jouan, 2017) ;

En Moselle, on dénombre 11 piscicultures d'étangs dont le Domaine de Lindre, détenu et géré par les services départementaux de Moselle (Glasser, 2017). En général, les pisciculteurs, s'ils ne sont pas toujours propriétaires des étangs qu'ils exploitent, sont à la fois gestionnaires du peuplement piscicole, collecteurs du poisson (ils réalisent les pêches) et distributeurs (ils séparent les poissons en lots et organisent les transports vers les clients). Certains sont aussi négociants : ils achètent et revendent du poisson produit hors de leurs piscicultures.

Cependant, malgré l'ancrage de la tradition piscicole sur ce territoire, la filière est confrontée à un certain nombre de difficultés qui contribuent à la baisse de production de poisson et finalement à la déprise piscicole des étangs.

Tout d'abord, le vieillissement de la profession : la moyenne d'âge des pisciculteurs en Moselle est d'environ 50 ans. Il y a peu de reprise familiale et l'achat d'une pisciculture, et surtout des étangs, a un coût très élevé (20 000€ l'hectare d'eau), ce qui limite l'installation de nouveaux pisciculteurs. Associé à cette contrainte spécifique, l'évolution des normes sanitaires impose aux piscicultures la mise en place obligatoire de l'Agrément Zoo Sanitaire pour celles qui comportent un centre d'alottement. Pour l'instant, seulement trois piscicultures de Moselle l'ont, les autres risquant une interdiction de la poursuite de leur activité (Glasser, 2017). Ces éléments participent, d'année en année, à une réduction des surfaces d'étangs utilisées pour la production piscicole.

En outre, la productivité des étangs est, elle aussi, en nette décroissance. La première cause attribuée à cette baisse est la prédation par les oiseaux piscivores, en particulier les cormorans (Bobbé, 2010), mais d'autres éléments, tels que la qualité et la quantité de l'eau arrivant dans les étangs ou les dérèglements climatiques, affectent également la productivité piscicole des milieux.

Ce manque de production est globalement constaté sur tout le territoire français métropolitain, si bien que la demande se tourne de plus en plus vers de l'import de poisson produit dans les pays de l'Est de l'Europe. Cette production a en plus l'avantage d'être très compétitrice en termes de prix par rapport à la production française (Glasser, 2017). Néanmoins, sur cet aspect, on constate que d'autres débouchés sont possibles pour la filière et pourrait atténuer les effets de la concurrence du marché du ré-empeusement. Par exemple, une étude, menée par des étudiants de l'Université de Lorraine, a mis en valeur une demande de 1,8T/mois de poissons de consommation (surtout des carnassiers) de la part des restaurateurs du territoire Sud Lorrain (Piquard et al., 2017).

Enfin, à partir de 2018, les pisciculteurs ne recevront plus l'indemnité « roseaux » de la Région, qui aidait indirectement à la santé financière des piscicultures. Depuis 2006, le conseil régional de Lorraine conventionnait, avec des pisciculteurs, l'utilisation de bonnes pratiques liées à la sauvegarde des roselières et des herbiers aquatiques en contrepartie d'une indemnité financière. Pour ce, des diagnostics écologiques ont été faits pour établir les conventions et des aides pour la réfection des ouvrages hydrauliques ont été proposées. En tout, 33 pisciculteurs lorrains ont conventionné avec la Région. En 2016, la fusion des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne a entraîné une évaluation et une harmonisation des mesures proposées dans chaque région. Il a été décidé de ne pas reconduire l'aide « roseaux » et de programmer un arrêt progressif jusqu'en 2018.

Ce dernier élément cité pose la question de la pérennité des actions favorables au milieu réalisé par les pisciculteurs, et par extension de l'impact actuel de la filière sur l'écosystème et ceux possibles en cas d'abandon de la gestion des étangs par les acteurs de la filière.

### 5.1.2. Les effets de l'activité piscicole sur le milieu des étangs

#### ***Effets des étangs piscicoles sur la qualité des eaux superficielles***

Depuis longtemps, les scientifiques ont montré, parmi leurs autres fonctions, les capacités épuratrices des zones humides (Fustec, 2007). Une étude menée par Damien Banas (2015 - Université de Lorraine) a montré que les étangs lorrains utilisés pour la production extensive de poisson ont également conservé ce rôle. En effet, les analyses d'eau ont révélé un écrêtage des pics de toxicité des molécules chimiques étudiées entre l'amont et l'aval d'étangs piscicoles. Une seconde expérimentation, réalisée à l'échelle du temps de résidence de l'eau dans les réservoirs, a mis en évidence la diminution de la quantité de molécules dans le compartiment hydraulique entre l'entrée et la sortie des étangs. La concentration de ces molécules dans la chair des poissons a aussi été testée, révélant la présence des molécules mais en concentration faible, inférieure aux seuils fixés pour la commercialisation et la consommation du poisson. Combinés, ces trois résultats démontrent une certaine capacité d'épuration des étangs lorrains étudiés.

Cependant, dans certains cas, les étangs peuvent être également des sources de contamination et de dégradation pour les cours d'eau exutoire, notamment lors des vidanges.

#### ***Effet des pratiques piscicoles sur la biodiversité***

Une étude de l'ONCFS sur les territoires d'étangs piscicoles de France révèle une perte de la biodiversité du milieu « étangs » dans certaines régions où la déprise de l'activité piscicole traditionnelle est importante. En effet, sans gestion piscicole, on observe une diminution de la ressource en poissons qui précède une diminution logique des populations d'oiseaux piscivores (ONCFS, 2016). D'autre part, la seule interruption des vidanges et des périodes d'assec, effectuée normalement dans les cycles de production piscicole, conduit progressivement à un envasement et un atterrissement de l'étang (Bobbé, 2010). Un envahissement de la zone par des espèces ligneuses de type saulnaies accompagne le comblement du réservoir, pour finalement arriver à la fermeture du milieu. L'écosystème, qui a remplacé celui de l'étang, offre de nouvelles possibilités pour d'autres espèces mais on perd celles associées au milieu « étang » (ONCFS, 2016).

Néanmoins, les étangs piscicoles sont aussi considérés comme des obstacles à la continuité piscicole, notamment les étangs en barrage de cours d'eau comme le sont ceux de Lorraine.

D'un point de vue global, les systèmes aquacoles d'étangs français sont extensifs avec peu d'impacts par unité de poissons produite sur le changement climatique, l'eutrophisation et l'acidification des eaux de surface. Ils reposent sur une valorisation des ressources naturelles, dépendent peu d'intrants manufacturés et au final provoquent un stress faible sur l'environnement (Aubin et al., 2014).

L'impact positif de la présence des étangs et de la gestion piscicole est donc notable pour la biodiversité de ces milieux et pour la qualité des eaux de surface. Il est donc essentiel de soutenir durablement la filière pour

préserver ces externalités positives. Néanmoins, il convient d'être attentif aux pratiques piscicoles et à leurs effets potentiellement négatifs.

### 5.1.3. Les aides possibles pour la filière des partenaires publics

#### **Agence de l'eau Rhin-Meuse avec l'appui de la Région Grand Est**

L'agence de l'eau lance un Appel à Projets « soutien aux filières favorables à la protection des ressources en eau » à l'automne 2017. L'objectif est de dynamiser l'émergence de projets relatifs aux filières, à l'économie et aux territoires permettant de garantir la restauration ou la préservation pérenne de la ressource en eau. Les retombées attendues sont multiples :

- Elaboration de projets de territoire prenant en compte la protection globale de la ressource en eau c'est-à-dire l'ensemble des enjeux eau du territoire ;
- Modalités d'interventions innovantes et ambitieuses issues de réflexions préalables ;
- Création de nouveaux partenariats (industries, grande distribution, coopérations...) autour du développement de filières de productions économes en intrants.

Les projets susceptibles d'être éligibles sont des projets de protection ou de restauration de la qualité de la ressource en eau en lien avec les problèmes de qualité d'eau du secteur concerné ; ou des projets de préservation des milieux humides en lien avec les problématiques de crues ou de débits d'étiage. Pour appuyer ces initiatives, l'agence de l'eau peut intervenir dans la subvention, partielle ou totale, d'études ou d'animation (pour une durée maximale d'un an) dans le cadre du 10<sup>ème</sup> Programme 2013-2018. L'agence peut également soutenir l'investissement des acteurs de la filière (toujours dans le cadre d'un projet environnemental intégrant une dimension filière) selon les régimes d'aide en vigueur, qui dépendent de la nature du bénéficiaire.

De son côté, la nouvelle région Grand Est lance, pour l'automne 2017 également :

- Un appel à manifestation d'intérêt Trame verte et bleue : Initiative pour la biodiversité. Porté conjointement avec l'Etat et les trois agences de l'eau opérant sur le territoire de la région, il est conçu pour accompagner les projets de création, de restauration ou de reconstruction de continuités écologiques.

- Un appel à manifestation d'intérêt Eau et territoire « Aménagement d'ouvrage hydrauliques multifonctions ». Il vise à concilier restauration écologique et développement socio-économique autour de projets d'aménagements de cours d'eau et d'ouvrages hydrauliques.

Un partenariat sera mis en place entre les services de l'agence de l'eau, de la Région Grand Est et de l'Etat (DREAL) pour évaluer, projet par projet, le meilleur outil à utiliser pour porter les aides et le cadrage du plan de financement le plus équilibré entre partenaires.

#### **Département de Moselle**

Le département réadapte sa politique agricole en assemblée à l'automne 2017 et envisage d'inclure un volet piscicole. Les pisciculteurs donc sont invités à proposer un projet pour leur filière et à montrer leur motivation à le développer, afin de convaincre le conseil départemental d'ajouter un soutien à la pisciculture dans sa politique agricole.

Ainsi, la filière piscicole traditionnelle de Lorraine montre un déclin progressif depuis quelques décennies. Pourtant cette production extensive revêt un intérêt certain pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité liée aux étangs. Les partenaires publics (AERM, Région, Département de la Moselle) sont disposés à venir en soutien à la filière piscicole par le biais d'outils, actions et programmes d'aides. La filière doit néanmoins s'organiser autour d'un projet, répondant aux critères d'éligibilité des programmes, pour pouvoir bénéficier de ce soutien.

## 5.2. Bilan des avis des acteurs de la filière vis-à-vis de leur situation et de projets potentiels

Cette partie fait le bilan des informations récoltées en entretiens auprès des acteurs de la filière piscicole. Elle met en valeur :

- Les démarches en cours de la filière pour se dynamiser ;
- Les idées de projet émergentes et les motivations des pisciculteurs à les concrétiser ;
- Les démarches qui ont déjà eu cours sur d'autres territoires piscicoles français soumis aux mêmes difficultés.

### 5.2.1. Démarches en cours des acteurs de la filière lorraine

#### ***Discussions engagées par la FAGE auprès des partenaires publics (Région, Agence de l'eau et conseil départemental de la Moselle)***

La Filière Aquacole du Grand-Est a déposé une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour soutenir la filière piscicole d'étang tout en améliorant l'état des milieux aquatiques. Après discussions, la demande s'oriente vers un projet de valorisation de l'image « verte » du poisson d'étangs à destination d'un marché de consommation. La démarche porterait sur trois axes principaux :

- Valorisation de l'image naturelle de la production en étang : le « poisson vert et bleu »
- L'étude du potentiel commercial
- L'élaboration d'un cahier des charges, spécifique à la pisciculture d'étang, avec des critères de productions compatibles au maintien d'une biodiversité aquatique.

Parallèlement, une marque collective « Poisson, Origine Grand Est » pourrait être développée, remplaçant la marque « Salmonidés, Origine Lorraine ». Elle inclurait deux cahiers des charges : celui pour la salmoniculture (déjà existant, en phase de mise à jour) et celui pour la pisciculture d'étang, cité ci-dessus, qui reste à élaborer.

Ces marques et cahiers des charges ont été pensés pour un usage à l'échelle régionale. Cela n'exclut pas cependant l'utilisation de marques locales qui pourraient être incluses dans le cahier des charges de la pisciculture d'étang, lui-même intégré dans la marque « Poisson, Origine Grand-Est ». On aboutirait ainsi à un système pyramidal.

La région Grand-Est et le département de la Moselle sont prêts à soutenir la démarche selon leurs moyens et leurs compétences respectifs.

#### ***Atelier de transformation à Vahl-lès-Bénéstroff - Dominique Nippert***

Un des pisciculteurs, Dominique Nippert, a pour projet de construire un atelier de transformation de poissons. Les démarches, qu'il a effectués sur les marchés paysans et lors d'événements, ont montré un engouement pour les produits de carpe qu'il proposait. Il s'est également renseigné auprès de transformateurs d'autres régions pour réfléchir son projet.

Ainsi, son objectif est de proposer des poissons vidés, filets et goujonnettes de tous les poissons d'étangs. Un intérêt particulier est porté sur la carpe pour la transformation en goujonnette. Il a constaté dans ses recherches l'importance de proposer une production diversifiée aux clients. La clientèle visée est celles des restaurateurs, traiteurs, tables d'hôte, restaurations collectives, particuliers et AMAP/ magasin de producteurs locaux. Il a également estimé le prix du poisson qu'il pourrait proposer aux clients. Pour la carpe par exemple, le seuil de rentabilité est à 11 euros le kilo de poisson sorti. Il prévoit de le vendre 14€/kg de carpe transformée et envisage d'acheter 2€/kg la carpe vivante aux pisciculteurs. Dans la mesure du possible, il espère pouvoir travailler avec les pisciculteurs mosellans et lorrains. Mais si la production locale ne suffit pas, il ne s'interdit pas d'acheter du poisson provenant d'autres territoires français s'ils sont produits avec la même éthique qu'en lorraine.

En effet, une question majeure se pose sur l'alimentation continue de l'atelier pour proposer des produits toute l'année à la clientèle. L'outil de transformation envisagé serait calibré pour 500 kg/semaine de poissons

(120 à 150 kg/semaines espérés pour débiter) soit de 25 à 30 T/an. Le rendement estimé est d'environ un tiers du poisson. Dominique Nippert prévoit une valorisation des déchets par l'alimentation d'un méthaniseur (partenariat avec une unité de méthanisation). L'équarrissage a un coût important et c'est une perte matière protéique qui pourrait être encore valorisée. La mise en place de l'atelier s'accompagne de la construction de bassins pour l'affinage du poisson, proches de l'atelier et accessibles facilement aux véhicules. Il prévoit également de réserver quelques étangs de son parc pour le stockage du poisson.

Au final, l'investissement est chiffré entre 150 et 180 000€ TTC. Des subventions publiques contribueront à financer le projet, mais le coût reste important pour les seuls moyens de l'entreprise piscicole de M. Nippert. Il propose donc la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) dans laquelle il est permis d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun. Les collectivités territoriales peuvent notamment devenir associé et détenir jusqu'à 50% du capital (ANON., 2012). Ici, la proposition a été faite à la communauté de communes du Saulnois et la participation d'autres pisciculteurs mosellans peut également être envisagée. Dans le cadre d'une Scic, une personne a une voix en assemblée générale.

Concernant la viabilité du projet, une étude économique a été réalisée par un bureau d'étude (Ecozept) qui rend un avis favorable vis-à-vis du projet.

### ***Etude interne du Domaine de Lindre pour évaluer sa capacité à alimenter l'atelier***

Le Domaine de Lindre est composé de l'étang de Lindre (620 ha) et de 11 étangs satellites de taille plus modeste (de 2 à 60ha). La pisciculture comporte un centre d'alottement avec l'agrément zoo sanitaire, une écloserie où la reproduction contrôlée des carpes, des brochets et des sandres y est réalisée et quelques bassins supplémentaires en terre pour le stockage des géniteurs entre les pêches et la période de reproduction. La naissance en écloserie permet le passage des stades les plus critiques du développement des alevins et au final un meilleur taux de survie. L'introduction d'alevins est essentielle pour rehausser la production piscicole des étangs.

Le domaine produit au mieux 12 millions d'alevins par an et en utilise 5 millions pour ses propres étangs. Le reste est vendu pour la majorité aux pisciculteurs voisins. Le Domaine est concurrentiel au niveau des prix mais la production est variable selon les années et il ne peut fournir à l'ensemble des pisciculteurs de Moselle. Actuellement, le domaine n'a plus le personnel compétent pour gérer l'écloserie donc la production d'alevins est très incertaine pour l'année 2017.

Pour le reste de la production, les étangs sont conduits en polyculture (36% de carpes, 36% de gardon et rotengle, 18% de tanche et 10% de carnassier) sans ajout d'aliments, de fertilisants ou de chaux naturelle, et avec des assecs réguliers programmés. Les pêches sont réalisées à l'automne (octobre à mi-décembre) et au printemps (mi-février à avril).

En adaptant sa production, le Domaine estime être capable de fournir environ 5,5 tonnes de carpes par an (valeur basse) à l'atelier, soit 15 à 20% de sa capacité. L'atelier de transformation nécessite donc d'avoir d'autres pisciculteurs partenaires.

D'autre part, le modèle que prévoit le Domaine pour atteindre cette production, l'oblige à réserver des étangs pour de la production monospécifique de Carpe : il y aurait donc une perte de diversité piscicole dans ces étangs. Les pratiques extensives sont toutefois conservées (pas d'ajout d'aliments ou fertilisants).

Enfin les étangs seront labélisés en agriculture biologique à l'automne 2017 et les poissons le seront quelques mois après (selon le temps de résidence de l'eau dans les étangs).

Au vu des éléments ci-dessus, un projet possible consisterait en une valorisation locale de la carpe d'étang produit et transformé en Moselle, avec un atelier de transformation en projet de construction chez un des pisciculteurs. La marque serait soumise à un cahier des charges dont les critères de productions seraient compatibles avec le maintien d'une biodiversité aquatique. Cette idée de projet soulève de nombreuses questions qu'il faudra résoudre pour aboutir à un projet cohérent, prêt à être suivi par les partenaires publics. Cependant, avant toute autre considération, il est nécessaire de connaître la motivation des pisciculteurs mosellans à prendre part à la démarche et les conditions réelles de leur activité.

## 5.2.2. Synthèse des discussions avec les pisciculteurs et les associations de pisciculteurs

En plus du domaine de Lindre, 7 autres pisciculteurs mosellans ont été rencontrés (Annexe 4) durant cette phase d'entretien, sur les 9 listés. Dans un premier temps, nous présenterons les difficultés rencontrées par les pisciculteurs, puis leur motivation à participer à un projet de soutien à leur filière et enfin quelques éléments sur la conduite de leur production piscicole.

### *Les difficultés rencontrées*

- **Cormorans et autres oiseaux piscivores** : La prédation des cormorans explique à elle seule une grande partie de la baisse de production observée ces dernières décennies, malgré les quelques mesures de lutte utilisées. En plus du prélèvement, les oiseaux blessent des poissons qui deviennent invendables pour du ré-empoissonnement. Ils imposent un stress qui est défavorable à la croissance des poissons et les sensibilisent aux maladies ; d'autant que les cormorans peuvent véhiculer des maladies d'un étang à l'autre. Un des pisciculteurs a évalué à 20 000 € par an le coût que représentent le prélèvement et la lutte contre le cormoran sur son exploitation.

Pour lutter contre, beaucoup utilisent des canons pour effaroucher mais selon la proximité des habitations, cela peut provoquer également un dérangement du voisinage. Quelques-uns utilisent des filets sur des petits étangs ou sur les bassins de la pisciculture. C'est une protection efficace mais très difficile à mettre en œuvre sur tous les étangs. En plus de leur propre autorisation de tir du cormoran, plusieurs pisciculteurs mandatent des personnes supplémentaires (selon la réglementation en cours). L'abattage de quelques oiseaux est jugé peu efficace par les pisciculteurs, mais le passage régulier de personnes sur les étangs dérange les oiseaux.

D'autres oiseaux commencent à avoir une action non négligeable sur les populations piscicoles. Il s'agit de la grande aigrette et du héron cendré, des échassiers, dont le nombre a crû de manière importante ces dernières années. Ils sont problématiques surtout durant la vidange de l'étang où les eaux basses facilitent leur prédation. Ils prélèvent moins que les cormorans mais abiment davantage les poissons, interdisant leur vente et favorisant le développement de maladies.

- **Qualité des eaux** : Depuis 40 ans, la modification du paysage et des pratiques agricoles mosellanes a largement modifié le régime et la qualité des eaux. A cause du drainage des terres cultivées, l'eau arrive soit très vite, soit pas du tout, à la place d'un approvisionnement plus régulier que l'on observait autrefois. Les eaux charrient également plus de sédiments du fait de la suppression des linéaires d'arbres, des drainages et des sols laissés à nu. Elles sont également plus concentrées en molécules phytosanitaires qui, de l'avis des pisciculteurs, impactent la productivité de l'étang. En revanche, les pisciculteurs notent un déficit d'apport en azote(N) (du fait des récentes économies des agriculteurs en matière de fertilisation azotée) alors que les concentrations en phosphore(P) restent importantes dans les sédiments. Selon eux, ce déséquilibre N/P est à l'origine des blooms cyano-bactériens qui sont néfastes aux poissons. Un pisciculteur a également cité les résidus de vermifuges, donnés en élevage, et les résidus d'hormones comme des éléments néfastes à la production du poisson.
- **Climatologie** : Les épisodes climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents. Les pisciculteurs ont essuyé plusieurs années de production faible à cause des conditions climatiques défavorables aux poissons. Cette année encore avec les faibles pluies de l'hiver, les étangs sont peu remplis, ce qui entraîne des risques d'eutrophisation accrus et une plus faible production de poissons.
- **Charge administrative** : Les pisciculteurs ont signalé un manque de considération de la part des instances étatiques et le peu d'interlocuteurs connaissant les contraintes de leur filière. Ils se plaignent du temps passé à régler des procédures administratives au lieu de faire de la pisciculture (exemple de l'agrément zoo

sanitaire). Globalement leur action est favorable au milieu et ils ne comprennent pas certaines contraintes administratives qui desservent leur activité.

- **Différenciation de la pisciculture intensive en bassin vis-à-vis des normes** : Ils considèrent que beaucoup de normes sont d'avantages adaptées à la production intensive en bassin (type salmoniculture) qu'à la production d'étang où les pisciculteurs ne peuvent pas contrôler la majorité des éléments qui entrent dans le système de l'étang.
- **La baisse de la demande pour le repeuplement** : Plus de 90% de la production est vendu à des associations de pêche pour du ré-empoissonnement. Cependant, la pêche attire de moins en moins d'adhérents et ils pratiquent également de plus en plus le « no-kill » (ils relâchent le poisson après l'avoir pêché). Les associations ont donc moins de moyen pour l'achat du poisson mais ils en ont aussi moins besoin. Plusieurs pisciculteurs ont souligné l'importance de trouver un autre débouché.

### ***Motivations vis-à-vis d'un projet de soutien à la filière***

Un seul pisciculteur a exprimé qu'il ne souhaitait pas prendre part à un projet de territoire visant à soutenir la filière en accord avec la préservation des milieux humides. Il devrait normalement déjà être à la retraite mais n'a pas trouvé de repreneur.

Les 6 autres pisciculteurs sont plutôt favorables pour participer à un projet. Tous sont conscients des difficultés croissantes que rencontre la filière. Mais compte tenu des circonstances et des nombreux projets avortés, plusieurs restent pessimistes (3/6) quant à l'accomplissement d'un éventuel projet. A noter que, parmi ces 6 pisciculteurs, Jean-François Huber est en cours de cession de son activité. Son repreneur n'a pas été rencontré, mais selon M. Huber, il serait également favorable au développement d'un projet. Il faudra donc l'intégrer aux prochaines discussions.

Concernant les retombées, ils souhaitent que le projet les aide en priorité à ré-augmenter la production de poissons. Les pisciculteurs en activité depuis 40 ans ont noté une baisse de production d'au moins 30%, sans que les pratiques soient sensiblement modifiées. Ils veulent que le projet leur apporte des moyens pour atténuer les difficultés qu'ils rencontrent. De leur avis, si de l'argent public doit être injecté, cela ne doit pas servir uniquement à la mise en place d'un atelier de transformation mais à toute la filière.

D'autre part, ils n'ont pas émis d'avis négatif concernant l'aspect environnemental envisagé pour le projet. De leurs avis, leurs actions sont positives pour le milieu et ils souhaitent conserver la richesse et la beauté de ces milieux qu'ils utilisent quotidiennement.

L'avis des autres pisciculteurs sur le projet d'atelier de transformation de Dominique Nippert a également été recueilli. Globalement, ils pensent que le poisson de consommation est un débouché possible pour contrer la baisse de demande pour le ré-empoissonnement ; donc que la mise en route d'un atelier de transformation du poisson est une bonne idée. Les pisciculteurs (ceux favorables à un projet de filière) sont prêts à vendre des poissons vivants à l'atelier, achetés au prix du marché.

Plusieurs remarques ou questions ont néanmoins été formulées. Tout d'abord, quelques pisciculteurs ont exprimé leurs doutes concernant la nécessité de construire un nouvel atelier sachant que deux existent déjà dans le département, dont un qui est pratiquement inutilisé. Ils craignent également que la filière mosellane ne puisse fournir assez de poissons, notamment en période estivale où la pêche est souvent proscrite pour des questions de mortalité du poisson. Des doutes ont également été émis sur la commercialisation et la demande en carpe. Ils pensent que la carpe n'attire pas l'intérêt des consommateurs, alors que les carnassiers, tels que le brochet et le sandre, sont toujours assez demandés pour la restauration. Seulement, augmenter la production de ces poissons est difficile en système « polyculture ». Ils sont prédateurs des autres poissons, territoriaux et leur part dans la population piscicole n'excède rarement pas le 10-12%. Enfin, plusieurs ont insisté sur l'importance de recréer une filière de consommation : les mosellans ont perdu l'habitude de manger du poisson d'étang et à, moins d'un effort de communication, l'atelier ne parviendra pas à vendre toute sa production localement.

Finalement ils pensent qu'il faut réfléchir à l'intégralité du projet : de l'amont en assurant une production suffisante à l'aval en assurant une clientèle régulière.

Il apparaît que la plupart des autres pisciculteurs n'ont reçu que des informations partielles concernant le projet de monsieur Nippert, et ils ne connaissent pas ses motivations et ses certitudes. Il y a un vrai besoin de leur présenter un exposé clair sur l'avancement du projet d'atelier.

### **Cadre d'exploitation et pratiques :**

Des informations supplémentaires ont été demandées aux pisciculteurs concernant leurs exploitations et leurs pratiques. Elles rendent compte des différences observées entre les exploitations, une pluralité qu'il faudra prendre en compte dans le projet pour que chaque exploitant puisse adhérer pleinement au projet. Seuls les cadres et les pratiques des 6 pisciculteurs ayant émis un avis favorable vis-à-vis d'un possible projet sont présentés.

La surface gérée par pisciculteurs est comprise entre 60 et 600ha. En tout, ce sont 1810ha d'eau environ qui sont exploités par ces 6 pisciculteurs ; 2640ha si on inclut le domaine de Lindre. Ces hectares d'eau ne sont pas tous situés en Moselle mais également dans les autres départements de la grande région. Les parts de propriété, location, gestion avec convention sont très variables d'un pisciculteur à l'autre. Les étangs qui sont propriétés des pisciculteurs représentent un peu plus de 500ha. Les autres étangs sont loués, avec ou sans convention, par des propriétaires privés, publics ou associatifs. Les étangs appartenant aux conservatoires (CENL ou Conservatoire du littoral) sont généralement conventionnés par des baux environnementaux. Enfin sur certains étangs, les pisciculteurs sont simplement prestataires de services auprès des propriétaires. Ils gèrent la ressource piscicole, alevinent et réalisent la pêche. Dans ces cas-là, ils achètent les produits de la pêche aux propriétaires de l'étang.

La productivité des étangs varie entre 125 kg/ha et 250 kg/ha. La production totale à l'année de ces 6 pisciculteurs est d'environ 250 tonnes de poissons de toutes tailles dont environ 85 T de carpes. Ces chiffres sont approximatifs et dépendants des étangs (taille, apport en eau quantité et qualité, prédation), des variations climatiques annuelles, des pratiques utilisées. Pour l'instant la production est entièrement vendue, majoritairement pour du poisson de repeuplement. La FAGE et le SPEEE pensent qu'une augmentation de la production jusqu'à 300 ou 400 kg/ha est possible tout en conservant des pratiques respectueuses du milieu. Concernant les pratiques des pisciculteurs, elles varient d'un pisciculteur à l'autre, d'un étang à l'autre et d'une année à l'autre. Les pisciculteurs ont souligné plusieurs fois que les étangs sont des milieux naturels sur lesquels ils n'ont pas ou peu de contrôle et qu'ils adaptaient les pratiques en fonction de l'état des étangs.

- **Le nourrissage.** Les pisciculteurs ajoutent des aliments dans les étangs à certaines périodes de l'année, quand ils estiment que c'est le plus intéressant pour la croissance des poissons. Ils notent avec ce procédé, une croissance plus rapide des alevins et une augmentation significative de la production dans les années favorables. Un des pisciculteurs ne pratique plus le nourrissage, expliquant que le prix des céréales contrebalance souvent le bénéfice de la pratique. Sur les étangs du conservatoire des espaces naturels lorrains, le nourrissage n'est pas autorisé.
- **L'alevinage.** L'ajout d'alevin est une pratique couramment utilisée pour soutenir la production naturelle de l'étang. Une pisciculture a une éclosierie avec reproduction contrôlée où elle produit tous les alevins ajoutés aux étangs de la pisciculture ; le surplus est vendu. Les autres utilisent des petits étangs ou des bassins pour produire (reproduction naturelle) une partie de leurs alevins. Ce qui manque est acheté à d'autres producteurs. Plusieurs se fournissaient volontiers au Domaine de Lindre malgré l'irrégularité de la production, appréciant la qualité du poisson et l'effort du département pour soutenir la filière. Ils déplorent que personne n'ait été réembauché pour s'occuper de l'éclosierie.
- **L'ajout de chaux naturelle.** La plupart des pisciculteurs s'autorise à en utiliser pour aider à la minéralisation des vases et pour ajuster le pH. Sur les étangs du conservatoire, l'ajout de chaux n'est pas autorisé.

- **La pratique de l'assec.** Les assecs d'un an sont rarement faits. Les pisciculteurs ne suivent généralement pas un plan régulier mais ils profitent de la nécessité de réaliser des travaux pour assécher plusieurs mois leurs étangs. Un pisciculteur a fait deux essais d'assecs long avec de la mise en culture d'orge une première fois ; et ajout de chaux et passage de herse rotatives la seconde fois. Le second essai a eu l'effet escompté de limiter le vase et de redynamiser l'étang. Les autres pisciculteurs font des assecs d'hiver régulièrement ou « aux besoins des étangs ». Un seul ne réalise pas d'assec, il gère son peuplement piscicole, en ajoutant de la chaux au besoin, pour contrôler les vases de ses étangs. Le conservatoire impose des assecs annuels réguliers sur les étangs dont il a la propriété.
- **Le curage.** Ils font rarement de curage car le coût de la manœuvre est important. Dans les cas où ils interviennent, ils ne touchent pas à l'inclinaison des berges.

Au moins 7 pisciculteurs sur 10 (Domaine de Lindre compris) sont favorables à l'idée d'un projet de soutien à la filière incluant une dimension environnementale. Cependant, ils ne sont, pour l'instant, pas impliqués dans la construction du projet global et collectif. Une animation et une proposition concrète de projet sont probablement nécessaires pour lancer une dynamique de groupe. Les pratiques utilisées, si elles ne sont pas uniformes, sont plutôt extensives. Cette situation est propice à l'acceptation d'un éventuel cahier des charges listant des critères favorables au milieu.

### 5.2.3. Ce qui est fait sur d'autres territoires piscicoles

Bien que le contexte des autres régions piscicoles soit différent, nous pouvons quand même tirer des enseignements des démarches réalisées dans ces territoires.

#### **Les Dombes**

Les Dombes sont un territoire comptant près de 1 100 étangs pour une surface en eau de 11 200 hectares. Environ 1 200 tonnes de poissons, dont 60% de carpes, y sont produites chaque année. La filière dombiste compte environ 250 propriétaires et exploitants, 10 collecteurs, 4 transformateurs et 2 éclosiers. Par rapport à la Moselle, il y a donc plus d'acteurs et les corps de métiers sont segmentés en plusieurs structures. La pratique d'assec est également assez différente : environ  $\frac{1}{3}$  des étangs sont mis en assec tous les ans et le fonds des étangs est traditionnellement utilisé pour des cultures céréalières (Département de l'Ain, 2013). En 2013, le territoire des Dombes se lance dans une démarche de dynamisation de la filière piscicole, avec l'écriture d'un livre blanc décrivant les enjeux du territoire et le programme d'action pour 2014-2016. Les objectifs du programme étaient de :

- Favoriser l'investissement pour enrayer le déclin de la production piscicole,
- Accompagner le développement des bonnes pratiques piscicoles et environnementales et accroître les compétences des gestionnaires d'étangs,
- Valoriser et promouvoir les produits et la filière.

Les actions en faveur de la production ont porté sur la contractualisation des exploitants en faveur de bonnes pratiques piscicoles et environnementales (rassemblées dans un guide), la réalisation de diagnostics socio-économiques et environnementaux et de plans de gestion, et la mise en place de formations. 97 exploitations se sont engagées dans la démarche, représentant presque 40% de la superficie des étangs dombistes. Il est difficile de voir les effets que les actions ont eus sur la production sur seulement 3 ans et avec les conditions climatiques aléatoires qui ont été observées.

Concernant la transformation, avant le programme en 2013, seulement 120 tonnes de poissons étaient transformées en Dombes sur les 1200 T produites. Des études ont été faites pour connaître les attentes des consommateurs et le cahier des charges « Poissons de Dombes » a été conforté en affirmant les engagements de qualité et de traçabilité. En 2015, 190 T de poissons ont été transformées sur le territoire, soit une augmentation de plus de 50%.

Enfin le dernier axe travaillé était celui de la commercialisation dont l'un des points faibles était le manque de connaissance du poisson de Dombes de la part du consommateur. Une étude avait également montré que la carpe était associée à des items défavorables. Les actions se sont donc concentrées sur la création d'une identité « poisson de Dombes » et sur les modalités de communication (événements, promotion par les réseaux sociaux, rédaction de recettes adaptées, partenariat avec les acteurs du tourisme).

Pour ce programme de 3 ans, plus de 2 400 000 € d'aides ont été attribuées pour un investissement total de la filière de 4 270 000 €. Les subventions qui étaient destinées aux pisciculteurs, ont servi pour la rénovation de digues et des ouvrages, l'acquisition de matériels piscicoles, la création de bassins pour l'alevinage, la protection contre les cormorans, le changement de grilles et vannes ou pour l'électricité sur les étangs. S'y sont ajoutées, des subventions en faveur des écloseurs, collecteurs et transformateurs pour moderniser leurs installations ; d'autres pour avoir des moyens d'animation et de conseil pour la filière ; et enfin pour le soutien financier des actions collectives relevant de la production, de la transformation et de la promotion (Département de l'Ain, 2016)

### **La Brenne**

En Brenne, la pisciculture concerne plus de 300 propriétaires, qui produisent environ 1 200 tonnes de poissons par an dont 60 % de carpe, les 40 % restants étant constitués essentiellement par les gardons, les tanches et les brochets. Un atelier de transformation Fish Brenne a été créé en 2002, par et pour des pisciculteurs. Il y a 5 ans, cet atelier a fait l'objet d'un projet d'extension, possible grâce au soutien d'une communauté de communes et à celui, financier, de la région Centre. Aujourd'hui l'atelier est passé de 4 employés à 14, et propose une étale de produits variés, distribués dans la grande région. Cette réussite semble avoir un impact positif sur les exploitants, puisque la production de la région, qui était en phase descendante, est aujourd'hui stabilisée. A noter cependant qu'aucun label ou marque de production local n'est utilisé et les poissons qui alimentent l'atelier proviennent en parti des autres territoires piscicoles français et européens.

## **5.3. Une suggestion de projet de soutien à la filière piscicole**

Les objectifs et actions listés ci-dessous ne constituent en aucun cas la trame finale du projet. Il ne s'agit que de propositions découlant de l'analyse de la filière mosellane, des souhaits des différentes organisations et personnes rencontrées et de l'inspiration de programmes réalisés sur d'autres territoires piscicoles.

### **5.3.1. Le cadre du projet**

Cette suggestion se découpe en trois axes de travail : la production, la transformation et la valorisation du poisson (Figure 1).

#### **▪ Axe 1 : Rehausser la production de poisson d'étangs**

Le point central de l'axe « production » est de pouvoir produire plus mais en gardant l'impact positif de l'activité qui a été noté dans le système piscicole d'étangs mosellan. D'autant que l'aide « roseaux », qui participait à des pratiques favorables à l'environnement, ne sera pas reconduite à partir de 2018.

L'outil le plus adéquat dans l'optique d'une transformation et d'une commercialisation locale c'est **l'élaboration d'un cahier des charges** spécifique à la pisciculture d'étang, avec des critères de production compatibles au maintien d'une biodiversité aquatique. Il serait promu grâce à une marque commerciale valorisant les pratiques piscicoles. L'écriture du cahier des charges nécessite avant tout un dialogue entre les pisciculteurs et les partenaires techniques, écologues compris.

En plus de ces suggestions de bonnes pratiques, il serait intéressant de proposer aux pisciculteurs la **réalisation de diagnostics piscicoles et environnementaux**, cette fois-ci spécifiques à chaque pisciculture et à chaque parc d'étangs, afin d'apporter des conseils pour adapter la conduite des différentes phases de production en fonction des caractéristiques des étangs. La conduite des phases du cycle production est très

liée à l'observation de l'étang et des conditions météorologiques et elle ne pourra pas être conditionnée précisément dans le cahier des charges. Il est donc important d'accompagner les pisciculteurs dans cette analyse de leurs étangs. Dans cette continuité, il est également proposé de **soutenir l'innovation** et de **renforcer les partenariats avec les universités** locales.

Enfin, l'augmentation de la production devra passer par une **aide aux pisciculteurs pour investir** dans du matériel de production et surtout des moyens de protection efficaces pour lutter contre la prédation des cormorans.

#### ▪ **Axe 2 : Mise en place d'un atelier de transformation**

L'installation d'un atelier de transformation a une place centrale dans le projet ainsi présenté. Il offre un débouché à la production de poissons et il complète la boucle du circuit de vente de proximité qui serait également mis en valeur par la marque commerciale.

Le projet d'atelier de Dominique Nippert est déjà bien avancé, mais nécessite **une aide pour être finalisé**. Selon les faiblesses pointées, cette aide pourrait être financière, technique ou opérationnelle.

Pour les productions transformées, il paraît indispensable de **réaliser une étude de marché** et une **étude portant sur les habitudes culinaires modernes** afin d'ajuster l'offre à la demande des consommateurs.

Enfin il est impératif **d'encourager un travail collaboratif des pisciculteurs et du transformateur**, afin de privilégier la transformation des poissons produits localement et ainsi permettre l'établissement d'un circuit de vente de proximité. Cette mission nécessite principalement de l'animation et possiblement un soutien technique pour les questions d'approvisionnement régulier de l'atelier.

#### ▪ **Axe 3 : Valorisation et promotion du poisson une marque commerciale**

Une marque commerciale, associée au cahier des charges cité dans l'axe 1, est un outil à la promotion du poisson. En effet, il apparaît, depuis quelques années, que la valorisation d'un produit par de la biodiversité induite par des pratiques de production semble attirer les consommateurs (Vallod, Wezel, 2010). En 2017, une enquête réalisée auprès de restaurateurs, traiteurs et points de ventes a montré l'intérêt certain que portent les consommateurs à la consommation du poisson d'étang et seraient réceptifs à un label de commercialisation mettant en avant la production locale (Piquard et al., 2017).

La première étape est donc la **création d'une marque qui valorise le poisson et** met en valeur la culture traditionnelle piscicole du territoire ainsi que le travail conjoint de production et de préservation des étangs. Sur cet aspect, le **label Ramsar** peut être utilisé pour appuyer l'image d'un territoire visant **l'exemplarité des relations milieux humides/activités humaines**. La seconde étape est **d'organiser la distribution des produits en circuit de vente de proximité**. Les deux étapes affirment **les engagements de qualité et de traçabilité** prises par la filière à travers le projet. Ces objectifs pourront être atteints grâce à une **communication** importante dirigée vers le grand public d'une part et vers les acteurs de la restauration et de la commercialisation d'autre part.

Les missions de l'axe 3 nécessitent exclusivement de l'animation en quantité importante.

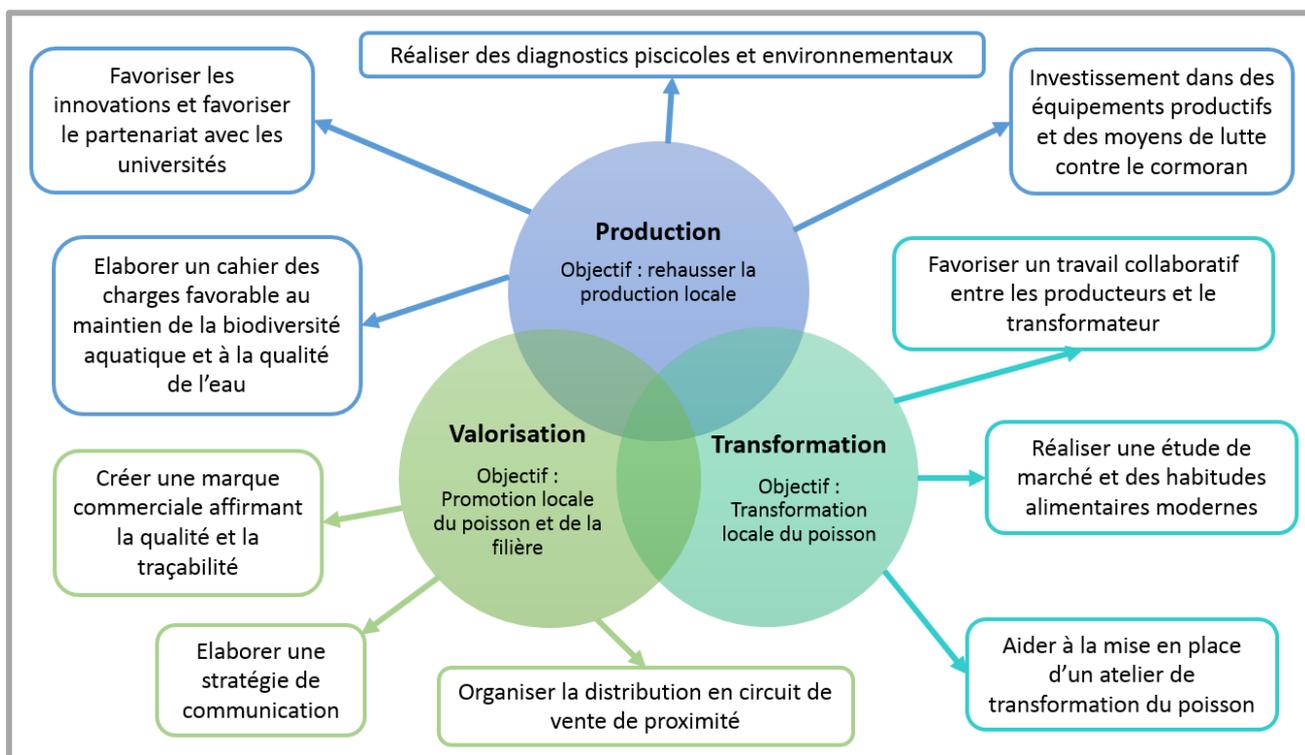


Figure 1 : Axes et objectifs de la proposition de Projet

### 5.3.2. La discussion du projet

Les discussions avec les acteurs rencontrés ont révélé plusieurs éléments discordants pour un même sujet ou ont soulevé des questions, sans réponse pour le moment, et pour lesquels il faudra réfléchir à la construction finale du projet.

#### 5.3.2.1. Axe 1 : Le compromis entre la production rentable du poisson et la préservation durable de l'écosystème

##### ▪ La construction du cahier des charges

Etablir le cadre des pratiques dans un cahier des charges demandera beaucoup de concertation entre les pisciculteurs et écologues.

##### **Les préconisations du SDAGE**

Tout d'abord, le cahier des charges devra intégrer les éléments qui sont contenus dans les directives du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau (SDAGE) « Rhin » et « Meuse ». Les pisciculteurs répondent déjà aux 3 préconisations listées pour la gestion des étangs. Ils n'introduisent pas d'espèces (animales ou végétales) aquatiques exogènes ou indésirables ; ils n'utilisent pas de produits phytosanitaires pour la gestion de la végétation aquatiques ou en bordure d'étangs ; et ils réalisent des vidanges régulières (SDAGE, 2015).

Le SDAGE précise également quelques pratiques concernant la vidange :

- Procéder à des vidanges progressives et sans à-coups limitant les départs de sédiments et l'augmentation des débits du cours d'eau en aval ;
- Récupérer et éliminer les espèces indésirables ou non autochtones ;
- Après la vidange : Favoriser le remplissage en conditions hydrologiques optimales (période de débit important dans les cours d'eau) ;

- Installer lors de la vidange un dispositif de filtration à la sortie de l'ouvrage de vidange pour filtrer les eaux évacuées ;
- Sur les bassins présentant de très nombreux étangs, prévoir obligatoirement une coordination de leur gestion, des vidanges, afin de limiter les impacts de colmatage des cours d'eau et des remplissages, de contribuer à la gestion des crues (SDAGE, 2015)

Pour le syndicat intercommunal du bassin versant amont de la Seille, l'activité piscicole est plutôt positive pour le milieu aquatique, du fait de l'action épuratrice des étangs gérés. Ils n'ont pas de préconisations à ajouter en plus de celles déjà exprimées par le SDAGE.

### ***La question des assecs***

Les assecs longs sont aussi recommandés par le SDAGE mais cette pratique n'est pas toujours réalisée ou n'est pas programmée régulièrement. Pourtant l'assec est un procédé intéressant pour la minéralisation des vases. L'absence d'eau met directement en contact l'oxygène de l'air et la matière organique des sédiments, favorisant l'action de microorganismes qui la minéralise. Cela réduit la quantité de sédiments et rend les nutriments disponibles aux populations végétales. A noter que, durant un cycle de gestion piscicole, de 2 à 6 tonnes de particules sont retenues par hectare d'étang.

Bien sûr, un temps long d'assec constitue une perte économique pour la pisciculture. En Dombes, la pratique traditionnelle est de cultiver les fonds des étangs. L'avoine et le blé sont des cultures qui s'intègrent bien dans le calendrier piscicole. Economiquement, la production de céréales compense, en partie, l'absence de production piscicole ; et chimiquement, la minéralisation est favorisée par le travail du sol. Cependant, toute la surface de l'étang ne se prête pas à l'agriculture et au passage des engins. Les zones les plus profondes de l'étang restent souvent trop humides pour être cultivées et il est fortement conseillé de ne pas travailler la terre près des berges pour ne pas détruire les zones de fraie et la végétation particulière qui s'y développe. L'autre possibilité est de laisser la flore d'assec se développer, et éventuellement de la faucher pour en faire du foin ou de la faire pâturer. D'un point de vue de la biodiversité, la flore qui se développe lors d'un assec peut s'avérer intéressante, révélant des espèces rares qui sont attachées aux milieux des vases exondées. Si ces plantes (sous forme de graines) sont tout à fait capables de survivre à des périodes longues d'immersion, elles tendent cependant à disparaître quand les assecs sont trop courts ou irréguliers (ADAM et al., 2011).

### ***Les indications du CENL***

Le CENL préconise plusieurs pratiques et conventionne avec les pisciculteurs pour les étangs dont ils ont la propriété ou la gestion. Il n'autorise pas l'apport d'aliments, de fertilisation ou de produits phytosanitaires et impose des assecs réguliers. Selon les enjeux et l'état de l'étang, il conditionne soit l'alevinage (ne pas dépasser une certaine concentration de poisson mis en charge) soit une capacité maximum de poissons produite à la fin d'un cycle, afin que la charge piscicole n'impacte pas la biodiversité de l'étang. Le conservatoire donne également des indications sur les proportions de types de poissons. Il suggère notamment de limiter la proportion de carpe à 40% du peuplement piscicole, du fait de son mode d'alimentation qui impacte négativement la végétation aquatique. Il interdit également les interventions sur la végétation aquatique et les roselières, sauf celles convenues dans les plans de gestion.

Le CENL est conscient que les procédés exprimés ci-dessus sont davantage orientés vers la préservation et l'augmentation de la biodiversité que vers la production piscicole. Or la pisciculture doit être épaulée pour produire d'avantage, quitte à autoriser des pratiques, modérées, qui ne seraient pas recommandées d'un point de vue strictement écologique (ex : l'ajout d'aliments). Le cahier des charges doit trouver un équilibre entre ces deux enjeux.

En Dombes, les éléments du cahier des charges ont été réfléchis pour que chaque pratique soit favorable à la production piscicole et à l'écosystème de l'étang et des cours d'eau exutoires. Ce choix a été bien perçu par les pisciculteurs de la Dombes. Ce procédé pourrait être envisagé dans le cas de la Lorraine.

Enfin dans les entretiens menés, les termes de « production extensive », « production semi-extensive » et « production semi-intensive » ont été utilisés pour qualifier la production actuelle et la production vers

laquelle il faudrait tendre. Cependant, tous acteurs ne semblent pas mettre la même définition sur ces termes. Lors des discussions concernant l'axe « Production », il est conseillé de clarifier l'utilisation afin d'éviter des incompréhensions.

- **L'augmentation de la production**

***Effets des pratiques piscicoles de la Dombes sur la production et la qualité de l'eau.***

Une étude physico-chimique (Wezel et al., 2013) de l'eau et des sédiments parallèlement à la production de poissons et les pratiques associées a été réalisée sur le territoire de la Dombes. Les analyses tiennent compte également des pratiques agricoles sur le bassin versant. L'étude montre que la production de poissons atteint le plus haut niveau de rendement quand les trois pratiques de nourrissage, fertilisation et chaulage en période d'assec sont utilisées. Le nourrissage et la fertilisation annuel permettent aussi d'augmenter le rendement tandis que la seule pratique du chaulage en période d'assec a possiblement un effet positif sur la production. Sans ces pratiques, les rendements sont de 200 kg/ha en moyenne avec des pics à 400 ou 500 kg/ha dans de rares cas. Avec, l'effet des trois pratiques, le rendement moyen s'approche des 300 kg/ha avec des pics à 700. L'étude en revanche ne précise pas la quantité d'aliments, d'engrais et de chaux utilisée pour atteindre ces valeurs, ni les coûts associés à ces pratiques. Les analyses physico-chimiques des sédiments et de l'eau montrent des variations non significatives des éléments testés, sauf pour le phosphore dans les sédiments qui a tendance à augmenter et les nitrates (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>) dans l'eau qui a tendance à baisser. D'autre part, les caractéristiques biologiques semblent, de manière générale, très peu impactées dans leur abondance et leur richesse par l'utilisation des pratiques, à l'exception de cas où les niveaux d'eutrophisation avait dépassé un seuil défavorable à certains groupes d'espèces. Enfin, il reste à évaluer s'il y a un réel bénéfice économique pour la pisciculture à utiliser ces pratiques (coût des matières ajoutées, coût de la charge de travail supplémentaire pour les distribuer).

***L'intensification écologique des systèmes aquacoles***

Un guide de mise en œuvre de l'intensification écologique pour les systèmes aquacoles a été écrit par des équipes de l'INRA en 2014 (Aubin et al., 2014). Ce guide pose les étapes clefs du processus d'intensification écologique : 1) Constituer un groupe porteur de projet, 2) Connaître les caractéristiques de aqua-systèmes par un diagnostic complet des systèmes de production et des systèmes de gouvernance territoriale, 3) Co-construire les scénarii de mise en œuvre, 4) Identifier les actions, 5) Elaborer un dispositif de suivi et 6) Communiquer les résultats et les pratiques.

Cette méthode est peut-être à envisager dans le cadre du projet proposé. Le document ne propose pas de pratiques d'intensification écologique puisque la mise en œuvre d'un scénario dépend des diagnostics et de la volonté des acteurs de chaque territoire. Il donne néanmoins des exemples de scénarii déjà mis en œuvre sur certains territoires :

- La reconnaissance des services rendus par les aqua-systèmes, en associant la polyculture d'étangs à des activités de tourisme (observation de l'avifaune) ou de loisir (pêche de loisir) ;
- Le développement de systèmes d'élevage combinés, en définissant des zones d'élevages intensif (ou semi-intensif) dans un plus vaste aqua-systèmes géré de manière extensive (exemples d'aqua-systèmes dans les pays de l'Est de l'Europe, développés ci-après) ;
- L'exploitation des importantes masses phytoplanctoniques lorsque le contexte géographique et climatique le permet. Ce scénario repose sur la gestion des populations piscicoles, par exemple en favorisant des espèces herbivores ;
- La valorisation des intrants « naturels » (nutriments provenant du bassin versant) et le recyclage des matières stockées dans l'aqua-écosystème (matières contenues dans les vases). Les pratiques favorisent une utilisation accrue de ces éléments pour la production planctonique, bases des chaînes alimentaires de l'étang.

### **Modèles expérimentaux dans les pays de l'Est de l'Europe**

Des projets pilotes ont été réfléchis et expérimentés par une équipe hongroise sur des systèmes aquacoles intensif-extensifs. Il s'agit d'une unité intensive de production monospécifique de poissons placée dans une unité extensive conduite en polyculture ; le tout est associé à des aérateurs pour éviter les phénomènes d'anoxie dans la partie intensive et d'un système de mise en mouvement de l'eau dans l'étang pour répartir la charge en nutriments. La taille de l'unité intensive par rapport à l'unité extensive est calculée suivant la capacité épuratrice du milieu considéré (Gál et al., 2010).

L'avantage majeur de l'utilisation de parcs intensifs dans des étangs de grande taille, est la protection contre la prédation des oiseaux piscivores. Dans le cadre de la production de carpe envisagée dans le projet mosellan, cette pratique permettrait potentiellement une production plus uniforme de poisson à la taille requise par l'atelier de transformation et pourrait également résoudre la difficulté d'approvisionnement continu de l'atelier.

Cette proposition impose néanmoins un changement des pratiques traditionnelles, un investissement important, un diagnostic précis de la capacité épuratrice de l'étang et un suivi scientifique régulier pour évaluer les impacts potentiels de telles pratiques sur la biodiversité des étangs et la qualité de l'eau.

#### **▪ Difficultés relevées par les pisciculteurs qui impactent la production**

##### ***La prédation des oiseaux piscivores***

Selon une étude des ministères en charge de la pêche et de l'écologie réalisée en 2010, « la prédation de la production piscicole par les oiseaux piscivores est aujourd'hui la première cause de l'arrêt de l'exploitation piscicole » (Bobbé, 2010). Un calcul de l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) en 2008 a estimé que le coût moyen de la prédation des cormorans était de 150 à 250 €/ha au niveau national. Le calcul est basé sur un rendement brut de 400kg/ha (équivalent de 100kg/ha de marge) et une prédation de 4 cormorans/ha, consommant 500g par jour sur une période de 50 jours (Bobbé, 2010). Les rendements des pisciculteurs mosellans étant plus faibles avec des coûts fixes identiques, on peut supposer que l'impact économique de la prédation est plus grand.

Quels sont alors les moyens possibles pour limiter la prédation ?

- Les filets flottants : ils sont mal-adaptés aux étangs de grandes tailles et non-sélectifs vis-à-vis de l'avifaune.
- Les filets placés à la verticale dans l'étang : ils gêneraient la prédation des cormorans qui préféreraient changer de lieu. Il y a cependant eu peu de retours d'expérience pour qualifier l'efficacité des filets placés ainsi. On peut également supposer que leur mise en place est difficile sur les grands étangs.
- Les cages-refuges : elles peuvent notamment servir de refuges aux poissons durant les périodes d'alevinages et de vidanges. Ces abris n'empêchent cependant pas le stress du poisson entraînant des blessures, une perte d'appétit et un arrêt de la croissance.
- L'effarouchement sonore (canon détonnant) : ils sont efficaces pour éloigner les cormorans mais ont pour conséquence de déplacer ou disperser les colonies vers d'autres sites. De plus cette méthode perturbe l'ensemble de la faune sauvage et elle est une nuisance pour le voisinage.
- Le tir non léthal : une méthode expérimentée par l'ONCFS qui a montré de bons résultats (un abandon temporaire du dortoir). Mais comme les autres techniques d'effarouchement, elle présente les désavantages cités ci-dessus. Et le coût du fusil laser est très important.
- Le tir léthal : les tirs estivaux, rarement autorisés, montrent une efficacité supérieure. Les tirs ont l'avantage d'être sélectifs aux cormorans. Néanmoins, l'autorisation de tir, si elle a une fonction symbolique forte, n'est pas la méthode privilégiée par les pisciculteurs : l'investissement en temps est important et cela implique une présence régulière. D'autant que les tirs ont tendance à repousser les oiseaux chez les voisins et, idéologiquement, les pisciculteurs interrogés n'apprécient pas de devoir tuer des oiseaux.

- La FAGE a émis l'idée d'une brigade d'intervention qui agirait pour gêner l'installation des colonies sur les étangs piscicoles. Cela aurait l'avantage d'une intervention maîtrisée, autorisée par la préfecture et l'action n'imputerait plus au temps de travail des pisciculteurs.

### ***La pollution par les substances phytosanitaires***

Concernant l'impact des produits phytosanitaires sur la production de poissons, de nombreuses études en laboratoire ont montré les effets létaux de ces molécules sur divers groupes d'organismes. Les effets « sublétaux », comme les perturbations de comportements ou de reproduction, sont aussi largement discutés dans la littérature (Garric, 1997). Pour ces études la taille du microcosme varie de l'aquarium à la mare et généralement une seule substance est étudiée à la fois. La mise en évidence de l'impact de ces substances sur les milieux aquatiques naturels reste toutefois difficile à mettre en œuvre du fait de la complexité des milieux et du caractère diffus de la pollution (Garric, 1997)

### ***La féminisation des poissons***

La présence de xenoestrogène (œstrogènes provenant de l'environnement extérieur qui n'ont pas été produites par l'organisme) dans le milieu aquatique a un effet noté sur la reproduction des poissons. Selon la sensibilité des espèces, la fécondité des femelles peut être plus ou moins diminuée. Sur les mâles, la présence des hormones en quantité lors du développement des organes sexuels peut conduire à une féminisation des mâles génétiques (développement d'organe reproducteur femelle induit par les xenoestrogènes). Ces molécules ne viennent pas seulement de la contraception humaine : une grande partie est d'origines industrielles ou agricoles avec certains pesticides (Paquet, 2004).

## 5.3.2.2. Axe 2 : La transformation du poisson à la jonction entre les producteurs et les consommateurs

### ■ **Alimentation en continu de l'atelier**

Dans le contexte d'une transformation locale du poisson, une question a été soulevée par la majorité des personnes interrogées. Il s'agit de l'alimentation en continu de l'atelier de transformation. Traditionnellement, les pêches sont réalisées majoritairement à l'automne (fin septembre à début décembre) et quelques-unes au printemps (février à avril). Les poissons grossissent principalement durant la période estivale, c'est pourquoi, il est intéressant de les pêcher à l'automne avant les possibles pertes de poids hivernales.

Le stockage des poissons en bassins adaptés est possible en hiver en revanche, les températures estivales rendent très difficile la conservation de grandes quantités de poissons dans des petits volumes (risques d'anoxie).

Plusieurs solutions doivent donc être considérées pour contourner le problème. Une première possibilité serait le stockage de poisson dans des petits étangs pêchables au filet. Des oxygénateurs seront sûrement à prévoir pour éviter les phénomènes d'anoxie. Sur la même idée, l'utilisation de nasses installées dans des grands étangs est aussi à envisager. Néanmoins, avec ces deux méthodes, la mortalité du poisson peut être assez élevée au moment de la pêche. Une seconde possibilité est de ne pas transformer du poisson en période estivale et de proposer éventuellement des produits surgelés ou en conserves, préparés avant la saison. Cela implique de communiquer en conséquence sur la saisonnalité de la production du poisson d'étangs et de considérer l'arrêt de la transformation durant au moins 3 mois par an (par exemple : relocalisation des emplois de l'atelier à des activités sur la pisciculture ou à de la vente sur les marchés estivaux).

### ▪ **Qualité gustative des produits**

Un problème, la qualité gustative des poissons (toutes les espèces) entre Juin et Septembre, a été soulevé. Selon une étude de Robin et al. (2006), réalisée sur les carpes, l'odeur et les goûts désagréables relevés par les consommateurs, apparaissent sur le poisson quand son milieu de vie a une concentration importante en cyanobactéries. Pour résoudre ce problème, le processus de transformation pensé par Dominique Nippert, débute par un affinage de quelques jours dans une eau de source.

### ▪ **Choix du poisson à privilégier dans la production**

Bien qu'il soit prévu de transformer plusieurs espèces de poissons, le projet d'atelier de transformation a une réflexion particulière sur la carpe. En effet ce poisson est techniquement facile à manipuler, il peut être proposé à la vente à un coût plus faible que les autres poissons, et il est de moins en moins vendu en poisson de repeuplement. Une enquête sur la commercialisation du poisson d'étang en Lorraine réalisé par les étudiants de l'IUT Nancy Brabois en 2017, a montré que les traiteurs, restaurateurs et points de vente interrogés sont attirés par les carnassiers (brochet, perche, sandre). Cependant, la production de carnassiers ne dépasse pas les 10-12% de la production totale du fait de sa place dans la chaîne trophique. La vente de poissons comme la tanche ou la carpe nécessite une communication conséquente, associée à des séances de dégustations pour faire connaître les produits (Piquard et al., 2017).

#### 5.3.2.3. Axe 3 : La valorisation du poisson, l'image d'une filière sur son territoire

### ▪ **Le choix de la marque commerciale de qualité**

Dans un contexte de saturation du marché, la différenciation des produits permet de gagner des parts de marché (Valceschini, Torre, 2002). Dans le cas du ré-empeuplement, le marché n'est pas, à proprement parler, saturé mais la concurrence des prix imposée par les autres territoires piscicoles français et européens, pose des difficultés de rentabilité économique aux pisciculteurs mosellans. Dans ce contexte, deux solutions s'offrent à la filière : s'engager dans une stratégie productiviste ou dans une démarche de qualité et de diversification des produits. Ici, le terme « qualité » désigne un niveau de satisfaction élevé du consommateur (Valceschini, Torre, 2002). La première stratégie est l'objet de l'axe 1 du projet mais l'augmentation de la production montre des limites (techniques et environnementales) qui ne permettront d'atteindre tous les objectifs de la filière. Le développement d'une marque de qualité semble donc être l'outil adapté pour assurer des parts de marché aux pisciculteurs mosellans et possiblement revaloriser le prix de leur poisson. En effet, les productions dites « localisées », telles que l'appellation d'origine protégée, la spécialité traditionnelle garantie ou d'autres marques de qualité liées au terroir sont très convoitées dans la mesure où la mise en avant de leur origine peut apporter une plus-value économique réelle (Bérard, Marchenay, 2007). Par-delà les marques associées au terroir, les consommateurs sont de plus en plus attentifs aux produits liés à la protection de la nature, des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages (Valceschini, Torre, 2002). En 2017, une enquête réalisée auprès de 140 restaurateurs, traiteurs et points de ventes du territoire sud lorrain a montré l'intérêt certain que portent les consommateurs à la consommation du poisson d'étang et ils seraient réceptifs à une marque de qualité mettant en avant la production locale (Piquard et al., 2017). La proposition de la marque de qualité valorisant les pratiques respectueuses de l'environnement se présente donc comme un outil adéquat pour promouvoir le poisson de consommation produit par la filière piscicole. D'autant que la communication sur la marque, la filière piscicole et le projet pour leur développement met également en valeur le territoire (patrimoine naturel, tradition, engagement des acteurs locaux et public).

## ▪ Nom, territoire et portage du projet

Une des réflexions principales concerne le territoire et l'organisme porteur du projet. Plusieurs échelles et porteurs peuvent être considérés.

### ***La région Grand Est***

A l'échelle de la région Grand Est, la FAGE est un acteur déjà en place qui souhaite s'engager dans l'élaboration d'un cahier des charges spécifiques à la pisciculture d'étang sous la chartre « Poisson d'origine Grand-Est ». « Le poisson vert et bleu » est le nom pressenti pour valoriser l'image verte du poisson sur le marché de consommation. Ce territoire est cependant grand et l'on perdrait la notion de production locale. L'ancienne « Lorraine » serait plus appropriée en termes d'identité de territoire.

### ***Le Saulnois***

Une autre échelle possible est celle du Saulnois, associé à la proposition de marque commerciale « La carpe dorée du Saulnois » et avec la Communauté de communes du Saulnois comme porteur de projet. Cette échelle est plus adaptée pour la valorisation en circuit de vente de proximité et pour l'identification des consommateurs au territoire. En revanche, un bon nombre d'étangs et de piscicultures se situe en dehors du périmètre, notamment dans la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Le périmètre du Saulnois est donc possiblement petit pour la production de poissons nécessaire au développement d'une marque. L'association des deux communautés de communes est à envisager pour porter ensemble le projet.

### ***Le site Ramsar***

L'échelle du site Ramsar des « Etangs du Lindre, forêts de Romersberg et zones voisines » étendu serait à envisager : elle renforcerait l'association du label Ramsar et l'image de la préservation des milieux humides au projet de production et de commercialisation. Seulement le site Ramsar n'est pas encore étendu, son futur périmètre est réfléchi mais il ne sera pas acté avant plusieurs mois ou années, le temps de passer des différents niveaux validation par les acteurs locaux, les instances régionales, nationales et finalement par le secrétariat de la convention.

### ***Le département de Moselle***

Enfin une échelle intermédiaire serait celle du département de la Moselle qui porterait ainsi le projet. Tous les pisciculteurs interrogés dans cette étude seraient inclus dans le territoire et la marque commerciale (nom à réfléchir) pourrait profiter de la communication et de l'identité du label « Mangeons mosellan ».

Finalement le territoire du projet dépendra principalement de la motivation d'une organisation à porter le projet et de l'adhésion des pisciculteurs vis-à-vis du portage.

## ▪ Place du Label Ramsar dans la valorisation

Le label Ramsar se rapporte bien à l'esprit du projet proposé. En effet, la politique Ramsar travaille pour la préservation des milieux humides et l'utilisation rationnelle de leurs ressources. Les objectifs du projet proposé sont donc complètement inclus dans ceux de Ramsar. Le label, perçu comme une reconnaissance écologique, peut ainsi servir d'argument supplémentaire dans la valorisation des pratiques de la filière piscicole d'étang.

Le fait que le territoire du projet ne soit pas celui du site Ramsar (sous réserve des décisions qui seront prises pour définir le cadre du projet) n'est pas un frein à l'utilisation du label Ramsar. Ce dernier est souvent perçu comme une locomotive à projet. Les initiatives peuvent démarrer de la gouvernance d'un site et s'étendre au-delà de ses limites, le but de la convention Ramsar étant de préserver toutes les zones humides qu'elles soient ordinaires ou désignées d'importances internationales.

## 5.4. Conclusion

Le projet proposé consisterait en une valorisation locale du poisson d'étang produit et transformé en Moselle, avec un atelier de transformation en projet de construction chez un des pisciculteurs. La marque serait soumise à un cahier des charges dont les critères de productions seraient compatibles avec le maintien d'une biodiversité aquatique. Une partie du projet serait consacrée à aider les pisciculteurs à augmenter leur production.

Le projet ainsi décrit est ambitieux mais pas irréalisable. En comparaison avec le projet dombiste qui est en réussite, le territoire envisagé est plus réduit que les Dombes mais un pan entier de la filière à créer (transformation et commercialisation). Le label Ramsar s'associe facilement au projet proposé, quel que soit le territoire choisi, et ce sera un atout pour la valorisation des produits et du projet dans sa globalité.

Toutefois, deux incertitudes importantes subsistent et décideront de la concrétisation de cette proposition. D'une part, pour aller plus loin et être recevable auprès des partenaires publics, la démarche doit avoir un organisme porteur et délimiter son territoire d'action. Et d'autre part, le projet n'aboutira pas sans une implication et une coopération des pisciculteurs de la filière et sans un soutien des partenaires publics sur une durée de 4 à 5 ans, à la fois pour de l'animation, du soutien technique et de l'aide à l'investissement.

## 6. Conclusion Générale

L'état des lieux des sites du bassin Rhin-Meuse a mis en évidence deux types de gestion différents liés aux caractéristiques des sites et aux contextes locaux.

- La **Petite Woëvre** et les **Étangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines** sont des sites semblables en taille (5000 ha env.) et en composition de milieu (mosaïque d'étangs, forêts et terres agricoles). Ils réunissent plusieurs critères favorables à une bonne gestion du site : une superposition avec des périmètres Natura2000 et la présence d'une animation et d'un ancrage physique sur le territoire. Une coopération notable des différents animateurs et gestionnaires est soulignée et est le gage d'une gestion efficace des sites. Les cœurs naturels des deux sites (étang de Lachaussée et étang du Lindre/forêt de Romersberg) bénéficient de moyens humains et financiers plus importants qui participent à conserver leurs caractéristiques naturelles et leur biodiversité. Cependant malgré ces efforts de gestion et d'animation, les prairies humides continuent à souffrir de la pression de la céréaliculture et de la déprise de l'élevage. Enrayer cette disparition constitue l'enjeu principal de ces territoires pour les années à venir. Parallèlement, l'étude a révélé le déclin de la filière piscicole traditionnelle, notamment sur le site du Lindre et à ses abords. Si les milieux ne sont pas encore affectés par ce déclin, l'abandon possible de l'entretien des étangs constitue une menace réelle qui doit être considérée par les partenaires publics.
- Le **Rhin Supérieur/Oberrhein** est unique dans sa gestion dans le réseau Ramsar français, du fait de sa taille (47 000 ha) et de son caractère transfrontalier. Dans la partie française, la gestion des milieux est assurée par sa superposition à de nombreuses aires de protections (Natura2000, RNR, forêts de protection, réserve de chasse et faune sauvage) et de leurs outils et moyens. Néanmoins l'animation du territoire est difficile à cause de sa taille et la forte pression économique et démographique de la région menace continuellement les milieux humides du site. Un comité de pilotage transfrontalier se réunit régulièrement mais reste encore peu actif auprès des maîtres d'ouvrage et porteurs de projets. Le site est néanmoins sur une bonne dynamique avec des organismes et partenaires publics engagés qui souhaitent soutenir des projets importants visant à connaître, restaurer et préserver les milieux de la bande rhénane.

Concernant le label Ramsar, l'étude a révélé un manque de visibilité du label sur les trois territoires. Il est par ailleurs souvent éclipsé par les nombreuses autres aires de protections qui se superposent et qui agissent concrètement sur les sites. Le label est, par conséquent, peu connu des élus locaux et du grand public. Les gestionnaires et animateurs s'attachent toutefois à communiquer sur la désignation internationale car elle, pour eux, est une reconnaissance de l'exceptionnelle richesse de ces territoires. On note également quelques exemples d'utilisation du label, comme le projet Rhinature, où Ramsar est un argument de valorisation du projet auprès de partenaires scientifiques et publics.

C'est cette utilisation du label Ramsar qui est visée dans la proposition de projet destiné à soutenir la filière piscicole traditionnelle. L'étude complémentaire de la filière a mené à la suggestion d'un cadre de projet dont les objectifs tendent à répondre à l'enjeu identifié et aux demandes des différents acteurs. Un projet possible consisterait en une valorisation locale du poisson d'étang produit et transformé en Moselle par une marque commerciale. La marque serait soumise à un cahier des charges dont les critères de productions seraient compatibles avec le maintien d'une biodiversité aquatique et de l'écosystème « étang ». Dans ce cadre, le label Ramsar peut être utilisé pour appuyer l'image d'un territoire visant l'exemplarité des relations milieux humides/activités humaines et, par extension, la préservation des zones humides.

## Références bibliographiques

- ADAM, Matthieu, CAUCANAS, Gabriel, FOURVEL, Gaëtan, LARREA, Marine, PAVIOT, Olivier, PLISSONNEAU-DUQUENE, Marine, RUFFIEUX, Cécile, SYLVESTRE, Guillaume et VIEL, Nadège, 2011. L'assec en étang piscicole extensif: une pratique utile? In : [en ligne]. 2011. [Consulté le 15 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://refus.free.fr/Site%20lindre/Rapport02.pdf>.
- ALCOULOMBRE, Eve, 2016. *La mise en oeuvre de la convention de Ramsar en France : analyse du réseau de sites Ramsar et propositions de mise à jour de la politique nationale*. Mémoire. Nancy. AgroParisTech.
- ANON., 2012. Qu'est-ce qu'une Scic ? In : *Les Scic Sociétés coopératives d'intérêt collectives* [en ligne]. 2012. [Consulté le 9 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html>.
- ANON., 2015. Les milieux humides, amortisseurs du changement climatique | Zones Humides. In : [en ligne]. 2015. [Consulté le 24 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/les-milieux-humides-amortisseurs-du-changement-climatique>.
- AUBIN, J, REY-VALETTE, H, LEGENDRE, M, SLEMBROUCK, J, CHIA, E, MASSON, G, CALLIER, M, BLANCHETON, J.P, TOCQUEVILLE, A, CARUSO, D et FONTAINE, Pascal, 2014. *Guide de mise en oeuvre de l'intensification écologique pour les systèmes aquacoles*. Diffusion INRA-Rennes. S.l. : s.n. ISBN 978-2-9547969-1-8.
- BANAS, Damien, 2001. *Flux de matière en étangs piscicoles extensifs : Rétention, Sédimentation, Exportation*. Metz : Université de Metz.
- BANAS, Damien, 2015. Rôle des étangs dans l'atténuation de la contamination par les pesticides dans les ruisseaux de tête de bassin versant et qualité du poisson. In : . Agence de l'eau Rhin-Meuse - Rozérieulles. 2015.
- BÉRARD, Laurence et MARCHENAY, Philippe, 2007. *Produits de terroir: comprendre et agir*. Bourg-en-Bresse : CNRS. ISBN 978-2-9528725-0-8.
- BOBBÉ, Sophie, 2010. *Etude des impacts de la population de grands cormorans sur les activités piscicoles et les milieux qui en dépendent*. S.l. ITAVI, Sciences-Po.
- BOUSSAND, Laurence, 2005. *Les zones humides d'importance internationale en France*. Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- COÏC, Bastien et AMEZAL, Aïcha, 2014. *Les sites Ramsar du bassin Seine-Normandie. Etat des Lieux et analyse de la gestion des zones humides* [en ligne]. S.l. [Consulté le 24 juillet 2017]. Convention Agence de l'Eau Seine-Normandie / Association Ramsar France. Disponible à l'adresse : [http://www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/2014\\_06\\_27\\_rapp\\_etude\\_edl\\_sites\\_ramsar\\_bassin\\_sn.pdf](http://www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/2014_06_27_rapp_etude_edl_sites_ramsar_bassin_sn.pdf).
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOSELLE, 2016. Domaine de Lindre. In : [en ligne]. 2016. [Consulté le 24 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.domainedelindre.com/>.
- CONVENTION DE RAMSAR, 1971. *Convention relative au zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau* [en ligne]. 1971. S.l. : UNESCO. [Consulté le 28 février 2017]. Disponible à l'adresse : [http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/scan\\_certified\\_f.pdf](http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/scan_certified_f.pdf).
- CONVENTION DE RAMSAR, 1992. *Fiche Descriptive Ramsar - Etangs de la Petite Woëvre FR515* [en ligne]. 1992. S.l. : s.n. [Consulté le 24 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : [rsis.ramsar.org/rsis](http://rsis.ramsar.org/rsis).

CONVENTION DE RAMSAR, 2002. *Fiche descriptive Ramsar - Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines FR1267* [en ligne]. 2002. S.l. : s.n. [Consulté le 24 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : [rsis.ramsar.org/ris](http://rsis.ramsar.org/ris).

CONVENTION DE RAMSAR, 2008. *Fiche descriptive Ramsar - Rhin Supérieur/Oberrhein FR1810* [en ligne]. 2008. S.l. : s.n. [Consulté le 24 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : [rsis.ramsar.org/ris](http://rsis.ramsar.org/ris).

CONVENTION DE RAMSAR, 2017. Ramsar Sites Information Service. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 24 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://rsis.ramsar.org/>.

DE LA GORCE, Frédérique et SCHAEFFER, Mireille, 2007. *Document d'Objectif général des sites Natura2000 Rhin - Ried - Bruch de l'Andlau* [en ligne]. 2007. S.l. : s.n. [Consulté le 5 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>.

DÉPARTEMENT DE L'AIN, 2013. *Livre blanc filière piscicole de l'Ain 2013-2015*. S.l. Conseil Général de l'Ain.

DÉPARTEMENT DE L'AIN, 2016. *Livre blanc filière piscicole de l'Ain 2017-2021*. S.l. Conseil Général de l'Ain.

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES, 2013. *Boîte à Outils « Zones Humides »*. S.l. : Agence de l'Eau Seine-Normandie.

FUSTEC, Eliane, 2007. *Conserver les zones humides: Pourquoi ? Comment ?* Versailles; Dijon : Quae ; Educagri éditions. ISBN 978-2-7592-0056-6.

GÁL, Dénes, KEREPECZKI, Éva, KOSÁROS, Tünde, PEKÁR, Ferenc et OTHERS, 2010. Nutrient reusing capacity of a combined pond aquaculture system. In : *AACL Bioflux*. 2010. Vol. 3, n° 5, p. 373–377.

GARRIC, Jeanne, 1997. La contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires: les effets sur le milieu aquatique. In : *Ingénieries-EAT*. 1997. n° 10, p. p–55.

GAUCHERAND, Stéphanie, SCHWOERTZIG, Eugénie, CLEMENT, Jean-Christophe, JOHNSON, Brad et QUÉTIER, Fabien, 2015. The Cultural Dimensions of Freshwater Wetland Assessments: Lessons Learned from the Application of US Rapid Assessment Methods in France. In : *Environmental Management*. juillet 2015. Vol. 56, n° 1, p. 245-259. DOI 10.1007/s00267-015-0487-z.

GLASSER, Thibaut, 2017. Filière piscicole mosellane. In : . Domaine de Lindre, Lindre Basse. 2017.

JOUAN, Yannick, 2017. FAGE. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 25 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.flacaqua.fr/index2.php>.

LA VIGIE DE L'EAU, [sans date]. Les étangs lorrains. In : *La Vigie de l'eau* [en ligne]. [Consulté le 25 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.lavigiedeleau.eu/node/631>.

MEEDDAT et MAT, 2010. *Circulaire DGALN DEB/SDEN/BMA-DGOM du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides et notamment processus d'inscription de zones humides au titre de cette convention*. Paris : s.n.

MNHN, 2017a. INPN - FSD Natura 2000 - FR4110060 - Etang de Lachaussée et zones voisines - Description. In : *Inventaire National du Patrimoine Naturel* [en ligne]. 2017. [Consulté le 24 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://inpn.mnhn.fr/site/%20natura2000/FR4110060>.

MNHN, 2017b. INPN - FSD Natura 2000 - FR4201797 - Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin. In : *Inventaire National du Patrimoine Naturel* [en ligne]. 2017. [Consulté le 25 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4201797>.

- ONCFS, 2016. Concilier biodiversité et usages des étangs piscicoles. In : *Faune Sauvage*. 2016. n° 313, p. 63.
- PAQUET, Valérie, 2004. *Effets des xénoestrogènes sur le développement testiculaire chez le Queue à Tache Noire (Notropis hudsonius)*. Québec : Université du Québec, Institut National de la Recherche Scientifique.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE, 2011. *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR4110060 « Etang de Lachaussée et zones voisines »*. 2011. S.l. : s.n.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE, 2012. *Diagnostic Territorial - Charte 2015-2027* [en ligne]. 2012. S.l. : s.n. Disponible à l'adresse : <http://charte.pnr-lorraine.com>.
- PIQUARD, V, KASPAR, J, LAMOISE, F, WINZENRIETH, L, ARMAND, B, CHARDONNET, J, KEIFLIN, L, MAMPEY, F, MARCHEBOIS, M, PIQUARD, X, RENAUD, L, SCHARFFF, C, SIMERMAN, M, THOMAS, G, URBANZAC, L et VIGNON, E, 2017. *La commercialisation du poisson d'étang en Lorraine*. Nancy.
- RÉGION GRAND EST, 2016. *Rapport de synthèse sur l'animation du site Natura2000 Rhin Ried Bruch 2009-2015*. 2016. S.l. : Région Grand Est.
- ROBIN, Joel, CRAVEDI, Jean-Pierre, HILLENWECK, Anne, DESHAYES, Cyrille et VALLOD, Dominique, 2006. Off flavor characterization and origin in French trout farming. In : *Aquaculture*. 2006. Vol. 260, p. 128-138.
- SDAGE, 2015. *Tome 20 - Guide des bonnes pratiques pour la gestion des milieux aquatiques dans les districts « Rhin » et « Meuse »*. 2015. S.l. : Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- VALCESCHINI, Egizio et TORRE, André, 2002. Politique de la qualité et valorisation des terroirs. In : *Sylvestre J.P. Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*. Educagri. 2002. p. 20.
- VALLOD, Dominique et WEZEL, Alexander, 2010. Influence des pratiques agropiscicoles sur la biodiversité des étangs de la Dombes (Ain, France) en vue d'une valorisation de produits du terroir. In : *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne]. 2010. [Consulté le 15 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://vertigo.revues.org/9980>.
- WEBER, Nelly, CLAUS, Johan et RICHARD, Pascale, 2016. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100219/FR4112002 « Complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines »*. 2016. S.l. : Parc Naturel Régional de Lorraine.
- WEZEL, Alexander, ROBIN, Joel, GUERIN, Mathieu, ARTHAUD, Florent et VALLOD, Dominique, 2013. Management effects on water quality, sediments and fish production in extensive fish ponds in the Dombes region, France. In : *Limnologica - Ecology and Management of Inland Waters*. mai 2013. Vol. 43, n° 3, p. 210-218. DOI 10.1016/j.limno.2012.11.003.

## Index des Sigles

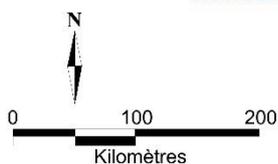
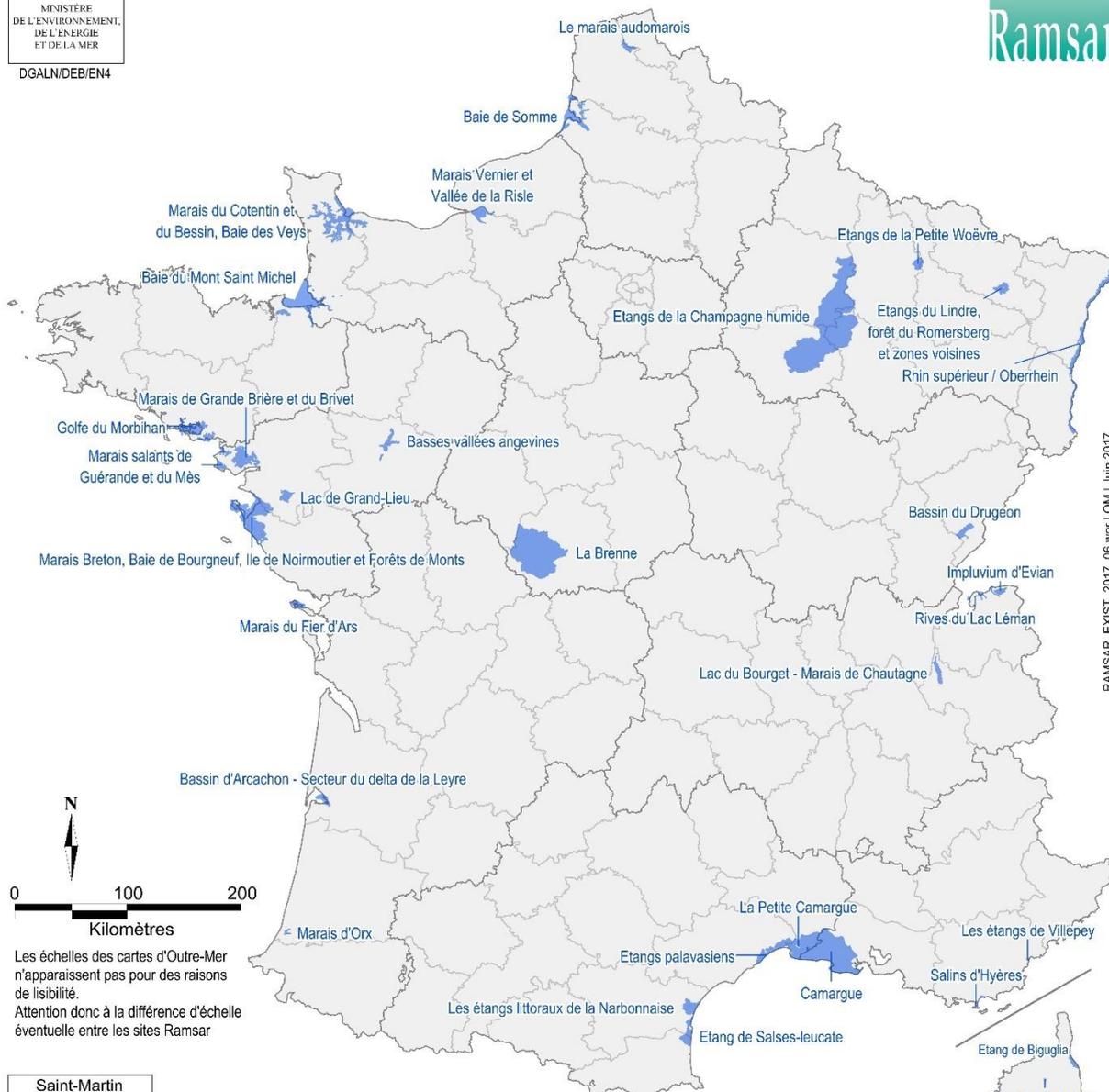
AAP : Appel à Projet  
AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
AFB : Agence Française pour la Biodiversité  
APF : Association des Paralysés de France  
CoPil : Comité de Pilotage  
CENL : Conservatoire des Espaces Naturels Lorrains  
CRPF : Centre régional pour la propriété forestière  
CSA : Conservation des sites Alsaciens  
DDT : Direction départemental des Territoire  
DocOb : Document d'Objectifs  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
EDF : Electricité de France  
ENS : Espace Naturel Sensible  
ETP : Equivalent Temps Plein  
FAGE : Filière Aquacole du Grand Est  
FDR : Fiche descriptive Ramsar  
FDSEA : Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
FEAMP : Fond Européen pour les Affaires Maritime et la Pêche  
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel  
INRA : Institut national de la recherche Agronomique  
JMZH : Journée Mondiale des Zones Humides  
LPO : Ligue pour la protection des Oiseaux  
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturel  
MAEC : Mesures agro-environnementales et Climatiques  
N2000 : Natura2000  
ONCFS : Office National pour la Chasse et la Faune Sauvage  
ONF : Office National des Forêts  
PAPI : Plan d'Action et de Prévention des Inondations  
PnrL : Parc Naturel Régional de Lorraine  
RNN : Réserve Naturelle Nationale  
RNR : Réserve Naturelle Régionale  
RSIS : Ramsar Site Information Service (Service d'Information sur les sites Ramsar)  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SIC : Site d'Intérêt Communautaire  
SPEEE : Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de l'Est  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
VNF : Voies Navigables de France  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique  
ZPS : Zone de Protection Spéciale

# Annexe 1 : Carte des sites Ramsar de France au 1<sup>er</sup> Juillet 2017

Source : Ministère en charge de l'Écologie



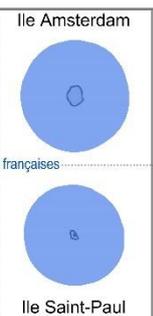
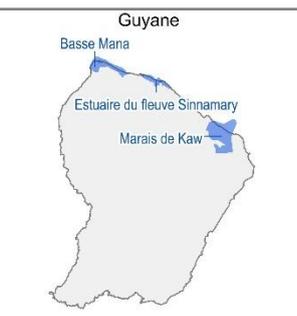
## Les zones humides d'importance internationale en France désignées au titre de la Convention de Ramsar et en projet



Les échelles des cartes d'Outre-Mer n'apparaissent pas pour des raisons de lisibilité. Attention donc à la différence d'échelle éventuelle entre les sites Ramsar



Sources : MNHN (INPN) ; Pôle scientifique de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin ; Province Sud, Nouvelle-Calédonie ; Agence des aires marines protégées ; Conservatoire du Littoral  
Cartographie : MEEM/DGALN/SAGP/SDP/BCSI (Juin 2017)



RAMSAR\_EXIST\_2017\_06.wor | OM | Juin 2017

## Annexe 2 : Liste des personnes invitées à participer au comité de pilotage de l'étude

### Agence de l'eau Rhin-Meuse

- **Pierre-Olivier Lausecker** – Chargé de mission « Zones Humides »
- **Emilie Henniaux** - Chargée d'interventions « Rivières et Milieux humides » (secteurs Largue, Ill Amont, Ill-Nappe-Rhin) et « Milieux humides remarquables » (Alsace)
- **Marie Lemoine** – Chargé de mission « Zones humides »

### Association Ramsar France

- **Bastien Coïc** - Animateur de l'association
- **Aïcha Amezal** - Administrateur de l'association

### Département de la Moselle

- **Thibaut Glasser** – Directeur du Domaine de Lindre et correspondant du site Ramsar 'Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines'

### DREAL Grand-Est

- **Julie Kubiak** – Chargée de mission « Zones humides et SAGE »
- **Sophie Ouzet** – Responsable « Espaces naturels »
- **Vincent Humbert** – Chargé de mission « Eau et milieux rhénans »

### Parc Naturel Régional de Lorraine

- **Laurent Godé** – Responsable de la Mission « Préservation et valorisation des espaces naturels », administrateur de l'association Ramsar France et correspondant des sites Ramsar 'Petite Woèvre' et 'Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines'
- **Aurélien Toussain** – Chargée de mission « Gestion partagée et intégrée de l'eau »

### Région Grand Est

- **Christian Blum** – Service « Préservation des ressources naturelles » et correspondant du site 'Rhin Supérieur/Oberrhein'
- **Claire Turck** – Chargée de mission « Espaces et Patrimoine Naturels »
- **Christian Dronneau** – Chargé de mission « Milieux naturels et biodiversité »

## Annexe 3 : Listes des personnes rencontrées en entretiens pour l'état des lieux des trois sites Ramsar

### Site Ramsar de la Petite Woèvre

- **Laurent Godé** : Pnr de Lorraine – Responsable de la mission 'Préservation et valorisation des espaces naturels'
- **Mathieu Junger** : Pnr de Lorraine – Animateur Natura 2000
- **Sophie Giraud** : Pnr de Lorraine – Responsable de Pôle attractivité du territoire et coopération
- **Benoit Paul** : CENL – Gestionnaire de la RNR de l'Etang de Lachaussée
- **Benoit Mangin** : ONF – Unité territoriale de Vigneulles
- **Philippe Monchieri** : APF – Responsable de production
- **Yannick Jouan** : FAGE – Technicien

### Site des Etangs du Lindre, Forêt du Romersberg et zones voisines

- **Thibaut Glasser** : Directeur du Domaine de Lindre
- **Laurent Godé** : Pnr de Lorraine – Responsable de la mission 'Préservation et valorisation des espaces naturels'
- **Sophie Giraud** : Pnr de Lorraine – Responsable de Pôle attractivité du territoire et coopération
- **Nelly Weber** : Pnr de Lorraine – Animateur Natura 2000
- **Jacques Prono** : ONF – Unité Territoriale du Saulnois
- **Fernand Lormant** : CD57 – Vice-président du département, et canton de Dieuze - direction générale adjointe des routes de l'aménagement des territoires et des constructions
- **Nadine Dellinger** : Direction Générale Adjointe des Routes, de l'Aménagement des Territoires et des Constructions – Agriculture et de l'Environnement
- **Anne Bart** : Chambre d'agriculture de Moselle
- **Rémy Hamant** : Maire de Lindre-Basse
- **Alain L'huillier** : FAGE – Président
- **Yannick Jouan** : FAGE – Technicien

### Site de Rhin supérieur/Oberrhein

- **Christian Blum et Christian Dronneau** : Région Grand Est - Correspondants de site
- **Camille Fallier** : DREAL - Responsable Natura2000
- **Estelle Proano** : Région Grand Est - Animatrice Natura2000
- **Vincent Humber** : DREAL - Service eau et milieux rhénans
- **Jean-Pierre Irlinger** : Conservatoire des Sites Alsaciens - Gestionnaire de réserves
- **Léa Mercking** : Association de la Petite Camargue Alsacienne - Gestionnaire de Réserve
- **Frédéric Longchamp** : Ville de Strasbourg - Gestionnaire de Réserve
- **Rodolphe Pierrat** : ONF Alsace
- **Frédéric Bieber** : Alsace destination tourisme
- **Erwan Hornier** : ONCFS - Conservateur de la réserve du Rhin
- **Christian Braun** : LPO alsace - Directeur
- **Alain Garnier** : EDF - Chef de Projets environnementaux
- **Edith Wenger** : Alsace Nature

## Annexe 4 : Listes des personnes rencontrées dans la phase d'évaluation de la filière piscicole

- **Thibaut Glasser** : Directeur du Domaine de Lindre – Pisciculture du Département de la Moselle
- **Pierre-Olivier Lausecker** : Chargé de mission « Zones Humides » à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- **Pierre Faure** : Adjoint au chef de service « Espaces et Patrimoines Naturels » Région Grand-Est
- **Yannick Jouan** : Technicien de la FAGE
- **Paul François Bachelier** : Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Étangs de l'Est
- **Pascal Heymann** : Pisciculteur - SCEA Joseph HEYMANN et fils
- **Dominique Nippert** : Pisciculteur
- **Jean-Francis Huber** : Pisciculteur - EARL pisciculture Lorraine
- **Georges Heymann** : Pisciculteur - Pisciculture Heymann
- **Alain L'Huillier** : Pisciculteur - GAEC piscicole du Saulnois
- **Maxime Nold** : Pisciculteur
- **Arnaud Steil** : Pisciculteur - Pisciculture des Étangs de Boulogny
- **Damien Banas** : Enseignant-chercheur à l'Université de Lorraine - Nancy
- **Pascal Fontaine** : Enseignant-chercheur à l'Université de Lorraine - Nancy
- **Benoit Paul** : Gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée – Conservatoire des Espaces Naturels Lorrains
- **Annette Jost** : Présidente du Syndicat Intercommunal des eaux du bassin amont de la Seille
- **Nathalie Chuzeville** : Association de promotion du poisson des étangs de Dombes
- **Sébastien Lalange** : Parc Naturel Régional de Brenne

Plusieurs personnes et structures n'ont pas pu être entretenues, la plupart du temps, par manque de disponibilités durant la période d'étude.

- **Jérôme Schmitt** : pisciculteur de Moselle
- **Monique Royer** : pisciculteur de Moselle
- **Pascale Richard** : CENL, pour un avis sur les pratiques piscicoles favorables à la biodiversité et la part de propriété du CENL dans le parc des étangs mosellans.
- **Laurent Godé** : Pnr de Lorraine, pour un avis sur les pratiques piscicoles favorables à la biodiversité.
- La **DRAAF** : pour des informations concernant le FEAMP

## Annexe 5 : Guides d'entretien

### ***Contrat d'entretien avec les personnes rencontrées pour l'état des lieux des sites***

Bonjour, je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre participation à cette étude.

Je m'appelle Justine Duret, je suis en Master 2 Ingénieur Agronome et actuellement en stage de fin d'étude à l'Association Ramsar France. Elle est née de la volonté des gestionnaires des sites Ramsar de disposer d'une structure pour animer le réseau des gestionnaires (mise en relation, partage des idées/succès/échecs, aide à la gestion) et promouvoir le label Ramsar.

L'étude que je réalise est une demande de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de faire un état des lieux des sites Ramsar du bassin. Pour résumer, il s'agit de faire un point sur l'administration des sites, leur gestion avec les éventuels blocages et les réussites, et la dynamique économique et sociale en lien avec le label Ramsar et les milieux humides du territoire. L'étude conduira à la rédaction d'un rapport que je peux vous faire parvenir si vous le souhaitez.

L'entretien d'aujourd'hui se déroulera plutôt sous la forme d'une discussion. Je vais commencer par vous poser des questions afin de préciser certaines de vos au questionnaire et puis on ira un peu plus loin dans les sujets abordés. L'entretien devrait durer environ 1h.

Avant de commencer, seriez-vous d'accord pour être enregistré ? Je vais prendre des notes manuscrites mais l'enregistrement me permettra de réécouter ce qui a été dit, pour ne pas manquer d'informations importantes dans mon résumé d'entretien. L'enregistrement ne sera pas diffusé.

### ***Contrat d'entretien avec les personnes rencontrées pour l'évaluation de la filière piscicole mosellane***

Bonjour, je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre participation à cette étude.

Je m'appelle Justine Duret, je suis en Master 2 Ingénieur Agronome et actuellement en stage de fin d'étude à l'Association Ramsar France. Elle est née de la volonté des gestionnaires des sites Ramsar de disposer d'une structure pour animer le réseau des gestionnaires (mise en relation, partage des idées/succès/échecs, aide à la gestion) et promouvoir le label Ramsar.

L'étude que je réalise est une demande de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de faire un état des lieux des sites Ramsar du bassin. Dans une première phase, un point a déjà été fait sur les aspects administration, gestion et écologie du site Ramsar. L'objectif de la seconde phase, pour laquelle je vous rencontre aujourd'hui, est plutôt de faire un point sur la dynamique économique et sociale de la filière piscicole mosellane. L'étude conduira à la rédaction d'un rapport que je peux vous faire parvenir si vous le souhaitez.

L'entretien d'aujourd'hui se déroulera plutôt sous la forme d'une discussion à partir de quelques questions générales sur les thèmes que je souhaite aborder. L'entretien devrait durer environ 1h.

A la suite de l'entretien, je vous proposerai un compte-rendu de ce qui a été dit. S'il y a des propos d'ordre personnel que vous ne souhaitez pas que j'utilise dans le rapport, vous pourrez me le dire à ce moment-là.

Avant de commencer, seriez-vous d'accord pour être enregistré ? Je vais prendre des notes manuscrites mais l'enregistrement me permettra de réécouter ce qui a été dit, pour ne pas manquer d'informations importantes dans mon résumé d'entretien. L'enregistrement ne sera pas diffusé.

### ***Questions posées aux pisciculteurs mosellans***

- Activités vis-à-vis du territoire (histoire de vie, pratiques, difficultés, points positifs, choix futurs)

*Questions Supports* : En quoi consistent vos activités sur le territoire ? Depuis combien de temps êtes-vous dans ce secteur d'activité ? Quels sont vos pratiques, les difficultés ? Est-ce que la présence des aires de protections sur le territoire a une influence sur vos activités / choix de pratiques ?

- Projet de territoire : aider la filière, motivation, participation

*Questions Supports* : Avez-vous des idées de projets ou événements pour améliorer les conditions de votre filière d'activité ?

- Soumission de l'idée d'atelier de transformation de M. Nippert : Prise d'avis
- Connaissances sur les zones humides / Ramsar

*Questions Supports* : Connaissez-vous le site Ramsar « ... » ? Que pouvez-vous m'en dire ?

## Annexe 6 : Questionnaire

### **Exemple du questionnaire de la Petite Woëvre**

Ce questionnaire s'inscrit dans une étude qui fait l'état des lieux des sites Ramsar du bassin Rhin-Meuse. L'étude est commandée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et est réalisée par l'association Ramsar France. L'objectif de cette étude est de faire un point sur la gestion, l'animation et la dynamique économique et sociale en lien avec ces territoires.

Le label Ramsar désigne des zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar (du nom de la ville iranienne où elle a été signée en 1971), ratifiée par la France en 1986. En la signant, la France s'est engagée à mener une politique d'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En France, les sites Ramsar ne sont pas soumis à une réglementation spécifique. D'autres réglementations peuvent par contre s'appliquer sur ces territoires (Natura 2000, Réserve Naturelle etc.).

Le site Ramsar des Etangs de la Petite Woëvre, désigné en 1991, est un site de 5800 ha autour de l'étang de Lachaussée. Sept communes sont concernées par la délimitation actuelle du site : Lachaussée, Hageville, Dampvitoux, Charey, Beney-en-Woëvre, Vigneulles-lès-Hattonchâtel et Woël.

Pour plus d'information sur la zone, vous pouvez consulter la carte (<https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR7200007>).

Nous vous invitons à répondre aux quelques questions qui suivent en fonction de vos connaissances, de votre structure et cadre professionnels ou associatifs pour lesquels vous avez été contacté.

### Informations générales

Quel est :

- Le territoire concerné : Etangs de la Petite Woëvre
- Votre nom ?
- Votre prénom ?
- Le nom de la structure professionnelle ou associative pour laquelle vous avez été contacté ?
- Place que vous occupez dans la structure ?
- L'adresse postale de la structure ?
- Votre adresse mail ?
- Un numéro de téléphone ?

Avant cette enquête :

1. Connaissez-vous le label Ramsar ?
  - a. Oui
  - b. Non
2. Saviez-vous qu'un site Ramsar nommé « Etangs de la Petite Woëvre » est localisé votre territoire ?
  - a. Oui
  - b. Non

Commentaires supplémentaires (facultatif) :

3. Savez-vous ce que désigne le terme « milieu humide » ?
  - a. Oui
  - b. Non
4. Connaissez-vous les problématiques associées à ces milieux ?
  - a. Oui

- b. Non
  - c. Si oui, lesquels vous semblent les plus importants ?
5. Etes-vous informé des différents usages des milieux humides du territoire ?
- a. Oui
  - b. Non
  - c. Si oui, quels sont-ils selon vous ?
6. Est-ce que la présence du milieu humide module (positivement ou négativement) vos activités sur le territoire en question ou à ses abords ?
- a. Oui
  - b. Non
  - c. Si oui, de quelles manières ?
7. Vous sentez-vous impliqué par la préservation :
- o Des milieux humides de la Petite Woèvre
    - a. Oui
    - b. Non
  - o Du patrimoine paysager de la Petite Woèvre
    - a. Oui
    - b. Non

Commentaires supplémentaires (facultatif) :

8. Avez-vous été informé de la désignation du territoire en site Ramsar ?
- a. Oui
  - b. Non
  - c. Si oui, comment ? (Participation à des réunions, lettre d'information etc.)

La délimitation de la zone Ramsar des « Etangs de la petite Woèvre » est sur le territoire du **Parc Naturel Régional de Lorraine** et se superpose à la **zone Natura 2000** de l'étang de Lachaussée et la **Réserve Naturelle régionale du Grand étang de Lachaussée**.

9. Avez-vous été informé lors de la mise en place d'une ou de plusieurs de ces désignations ?
- a. Oui
  - b. Non
  - c. Si oui, lesquels ?
10. Avez-vous été informé de l'établissement ou la révision des documents d'objectifs et de gestion d'une ou de plusieurs de ces désignations (DOCOB Natura 2000, Charte du Parc, Plan de gestion de la réserve) ?
- a. Oui
  - b. Non
  - c. Si oui, lesquels et quand ?
11. Etes-vous informé des actions, des animations et/ou des événements qui se déroulent sur le site (dans le cadre de Ramsar, Natura 2000, du Parc régional ou de la Réserve) ?
- a. Oui
  - b. Non
  - c. Si Oui, lesquels ? Précisez le cadre.

Commentaires supplémentaires (facultatif) :

12. Etes-vous impliqué dans :
- la gestion du site, ou d'une partie du territoire du site ?

- Oui
- Non
- Si oui, de quelle manière ?
- des actions sur le territoire du site (entretien des espaces, restaurations écologiques, inventaires naturalistes etc.) ?
  - Oui
  - Non
  - Si oui, pour quelles actions ?
- dans l'animation sur le site ?
  - Oui
  - Non
  - Si oui, quels types d'animations ?
- l'organisation d'évènements sur le site ?
  - Oui
  - Non
  - Si oui, pour quels évènements ?

13. Avez-vous participé à des évènements liés au milieu humide (Journée mondiale des zones humides, Grande pêche etc.)

Commentaires supplémentaires (facultatif) :

14. Savez-vous si des actions (évènements, manifestation, projet de territoire etc.) sont en cours de réalisation sur le territoire, en lien avec le label Ramsar ? En lien avec les milieux humides du territoire ?

- a. Oui
- b. Non
- c. Si oui, quelles actions ?

15. Savez-vous si des actions sont envisagées sur le territoire, en lien avec le label Ramsar ? En lien avec les milieux humides du territoire ?

- a. Oui
- b. Non
- c. Si oui, quelles actions ?

16. Avez-vous des idées de projets de territoire ou d'actions pour le développement du territoire en lien avec son patrimoine naturel (exemple : projet de développement d'une filière courte agricole ou piscicole, projet de valorisation touristique, projet de restauration de milieu etc.) ?

- a. Oui
- b. Non

Commentaires supplémentaires (facultatif) :

Certains retours d'enquête donneront suite à des entretiens (téléphonique ou présentiel) afin d'approfondir des éléments de réponses.

Nous vous remercions de votre contribution à cette étude.

*\*\*\*Fin du questionnaire\*\*\**

Les questionnaires pour les sites des Etangs du Lindre et du Rhin Supérieur sont seulement adaptés pour correspondre aux contextes des sites. Les questions sont conservées.

## Annexe 7 : Grille relative aux critères déterminants pour la bonne gestion des zones humides

		<b>Nom du Site Ramsar</b>
<b>Motivation et implication des élus</b>		
	Collectivité	
	Département	
	Région	
	PNR	
	Autres	
Dynamique commune entre élus et techniciens		<i>OUI / NON</i>
Réunions d'informations et d'échange avec les acteurs		<i>Durée, nombre d'acteurs concernés</i>
<b>Information et concertation des acteurs autour des différents usages</b>		
Concertation autour des différents usages	Agricole	<i>OUI / NON / PAS CONCERNE</i>
	Urbain	
	Touristique	
	Loisirs	
Intégration dans les documents d'urbanisme		<i>OUI / NON. Si OUI, lesquels</i>
<b>Connaissance et identification des usages</b>		
Acquisition/collecte de connaissances sur le site (+ source)	Inventaire	<i>OUI / NON + Source des données (DOCOB etc.)</i>
	Cartographie	
	Base de données	
Superpositions des périmètres de protection	N2000	<i>OUI / NON Si OUI, surface concernée pour chaque type</i>
	PNR	
	RNN	
	RNR	
	etc.	
<b>Diagnostic de territoire (enjeux, fonctions, menaces)</b>		
<b>Animation Zones Humides sur le territoire</b>		
Coordinateur Ramsar		<i>OUI / NON. Si OUI, donner le nom</i>
Animateur Zones Humides		<i>OUI / NON. Si OUI, donner le nom</i>
Ancrage physique au sein du territoire (centre d'accueil)		<i>OUI / NON. Si OUI, nom du centre</i>
<b>Contractualisation</b>		
Présence d'un document de gestion spécifique (ex : contrat de marais etc.)		<i>OUI / NON. Si OUI, nom du document</i>
Plan de gestion en lien avec d'autres documents de planification	SDAGE	<i>OUI / NON / PAS CONCERNE</i>
	SAGE	
	PAPI	
	Charte PNR	
	etc.	
Contractualisation impliquant tous les acteurs		<i>OUI / NON</i>

Annexe 8 : Données partielles de financement de l'animation et des actions réalisées sur les sites Ramsar

<b>Petite Woëvre</b>		Montant Total	Montant Subvention Agence	Montant subvention des autres partenaires publics	Nombre d'ETP	
Animation Natura 2000 « Etang de Lachaussée »	2017	16 020€	8 010€	8 010€	0,30	
	2016	15 600€	7 800€	7 800€	0,30	
	2015	15 000€	6 000€	9 000€	0,30	
MAE sur le site Natura2000 « Etang de Lachaussée »	2009 -2014	220 009€		220 009€	0,40	
	2015 – 2020	61 134€		61 134€	0,40	
	2010 – 2015	217 566€		217 566€	0,40	
	2016 – 2021	26 484€		26 484€	0,40	
Contrats Natura2000	Restauration / nb : 2	79 127€		79 127€	0,20	
	Entretien / nb : 1	45 768€		45 768€	0,10	
Contrats N2000 forestiers	2013-2043	42 170€		42 170€	0,10	
	2016-2046	20 680€		20 680€	0,10	
Convention Etangs piscicoles – Région	2010-2015	61 000€		61 000€		
Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée	Animation	2017	56 427€	30 783€	25 644€	
		2016	53 315€	13 617€	39 698€	
		2015	64 767€	37 424€	27 343€	
	Restauration	2017	11 000€	5 000€	6 000€	
		2016	13 760€	1 880€	11 880€	
		2015	/	/	/	
	Entretien	2017	14 530€	2 205€	12 325€	
		2016	13 300€	635€	12 665€	
		2015	18 659€	2 827€	15 832€	
	Tourisme	2017	3 445€		3 445€	
		2016	5 845€		5 845€	
		2015	2 000€		2 000€	

<b>Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et Zones voisines</b>		Montant Total	Montant Subvention Agence	Montant subvention du département	Nombre d'ETP
Domaine de Lindre en 2017	Animation	50 500€		50 500€	0,30
	Restauration	50 000€		50 000€	/
	Entretien	111 350€		111 350€	2
	Tourisme	87 600€		87 600€	3,70
	Pisciculture	89 650€		89 650€	6
Convention Région pour animation Natura2000	2017	11 992€		11 992€	0,70
	2016	10 144€		10 144€	0,70
	2015	10 588€		10 588€	0,70

<b>Rhin Supérieur / Oberrhein</b>		Montant Total	Montant Subvention Agence	Montant subvention des autres partenaires publics	Nombre d'ETP
Rohrschollen et Altwasser	Restauration	800 000€		220 000€	